

ANNEXE 2

COMPTES ANNUELS CONSOLIDES D'AGEAS POUR L'EXERCICE 2009

.

Comptes Annuels de Fortis 2009

Comptes annuels consolidés de Fortis

Rapport du Conseil d'Administration de Fortis SA/NV et de Fortis N.V.

Comptes annuels de Fortis SA/NV

Comptes annuels de Fortis N.V.

Table des matières

Introduction	6
Comptes Annuels Consolidés de Fortis 2009	7
Etat consolidé de la situation financière	8
Compte de résultat consolidé	9
Etat du résultat global consolidé	10
Etat consolidé des variations de capitaux propres	11
Etat consolidé des flux de trésorerie	12
Informations générales	13
1 Structure juridique	14
2 Résumé des principes comptables	15
2.1 Base comptable	15
2.2 Modification des principes comptables	16
2.3 Bases d'évaluation utilisées pour la préparation des comptes annuels	16
2.4 Évaluation des actifs dépréciés	18
2.5 Estimations comptables	19
2.6 Juste valeur des instruments financiers	21
2.7 Information sectorielle	21
2.8 Principes de consolidation	22
2.9 Devises	23
3 Acquisitions et cessions	24
3.1 Acquisitions en 2009	24
3.2 Cessions en 2009	25
3.3 Activités abandonnées en 2008	26
3.4 Actifs et passifs des entreprises acquises et cédées	27
4 Capitaux propres revenant aux actionnaires	28
4.1 Actions ordinaires	28
4.2 Autres réserves	30
4.3 Écarts de conversion	30
4.4 Gains et pertes non réalisés inclus dans les Capitaux propres revenant aux actionnaires	31
4.5 Dividendes	32
5 Intérêts minoritaires	33
6 Bénéfice par action	34
7 Gestion des risques	35
7.1 Introduction	35
7.2 Organisation et gouvernance de la gestion des risques	35
7.3 Taxonomie des risques	38
7.4 Risque financier	38
7.5 Risque d'assurance	53
7.6 Risque opérationnel	57
7.7 Risque stratégique	57
7.8 Passifs d'assurance et tests de suffisance du passif (Liability Adequacy Testing)	57
7.9 Évolution des réserves pour sinistres non réglés	59
8 Contrôle et solvabilité	61
8.1 Fortis au niveau consolidé	61
8.2 Assurance	61
8.3 Compte Général	61
8.4 Capitaux propres stricto sensu cibles et capital total de Fortis	61

9	Avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme octroyés au personnel et indemnités de fin de contrat de travail.....	64
9.1	Avantages postérieurs à l'emploi.....	64
9.2	Autres prestations à long terme accordées au personnel	72
9.3	Indemnités de fin de contrat de travail.....	73
10	Plans de rémunération en actions et options	74
10.1	Options sur actions offertes au personnel	74
10.2	Actions à cessibilité restreinte	76
11	Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee	77
11.1	Rémunération des membres du Conseil d'Administration.....	77
11.2	Rémunération des membres de l'Executive Committee de Fortis	80
12	Honoraires des auditeurs	86
13	Parties liées.....	87
14	Information sectorielle	89
14.1	Information générale	89
14.2	AG Insurance.....	89
14.3	Fortis Insurance International	90
14.4	Compte Général	90
14.5	Etat de la situation financière par secteur opérationnel	91
14.6	Compte de résultat des secteurs opérationnels ventilés en vie et non-vie	93
14.7	Résultat technique en assurance	95
14.8	Autres informations sectorielles en assurance non-vie.....	96
14.9	Informations par secteur géographique.....	96
14.10	Résultats basés sur la nouvelle structure sectorielle (à partir de 2010)	97
	Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière	99
15	Trésorerie et équivalents de trésorerie	100
16	Placements	101
16.1	Placements disponibles à la vente.....	101
16.2	Placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	105
16.3	Dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction	106
17	Immeubles de placement	107
18	Créances	109
18.1	Créances sur les banques	109
18.2	Créances sur la clientèle	110
19	Placements dans des entreprises associées	112
20	Réassurance et autres créances.....	113
21	Option d'achat sur actions BNP Paribas	114
22	Intérêts courus et autres actifs	116
23	Immobilisations corporelles	117
24	Goodwill et autres immobilisations incorporelles.....	120
25	Passifs liés à contrats d'assurance vie.....	125
26	Passifs liés à contrats de placement vie	126
27	Passifs liés à des contrats « unit-linked »	127
28	Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie	128
29	Certificats d'endettement.....	129
30	Dettes subordonnées	130
30.1	FRESH	130
30.2	Fortis Hybrid Financing	131
30.3	Autres dettes subordonnées.....	131

31	Emprunts.....	132
31.1	Dettes envers les banques.....	132
31.2	Dettes envers la clientèle.....	133
31.3	Autres emprunts.....	133
32	Impôts exigibles et différés.....	134
33	RPN(I).....	136
34	Intérêts courus et autres passifs.....	138
35	Provisions.....	139
36	Juste valeur des actifs et passifs financiers.....	140
	Notes relatives au compte de résultat consolidé.....	143
37	Primes nettes acquises.....	144
38	Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement.....	146
39	Gains et pertes réalisés sur placements.....	147
40	Quote-part dans le résultat des entreprises associées.....	148
41	Produits de commissions.....	148
42	Autres produits.....	149
43	Sinistres et prestations d'assurance.....	149
44	Charges financières.....	150
45	Variations des dépréciations.....	150
46	Charges de commissions.....	151
47	Frais de personnel.....	151
48	Autres charges.....	152
49	Charges d'impôts sur le résultat.....	153
	Notes relatives aux éléments non inclus dans l'état de la situation financière.....	155
50	Passifs éventuels.....	156
51	Contrats de location simple.....	161
52	Actifs sous gestion.....	162
53	Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière.....	163
	Déclaration du Conseil d'Administration.....	164
	Rapport des auditeurs indépendants.....	165
	Rapport du Conseil d'Administration de Fortis SA/NV et de Fortis N.V.....	167
	Conseil d'Administration, Commissaire et Auditeur.....	168
	Fortis SA/NV Comptes annuels 2009.....	175
	Fortis N.V. Comptes annuels 2009.....	199
	Autre information.....	211
	Rapport du réviseur.....	212
	Autres informations.....	215
	Mise en garde concernant les déclarations prospectives.....	216
	Lieux où peuvent être consultés les documents accessibles au public.....	217
	Inscription au nominatif et enregistrement d'actions dématérialisées.....	218
	Glossaire et abréviations.....	219

Introduction

Les Comptes annuels de Fortis 2009 présentent les comptes annuels consolidés audités de Fortis pour l'exercice 2009 avec chiffres comparatifs de 2008. Ces Comptes annuels ont été établis conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union européenne. Toutefois, en raison de circonstances que le Conseil d'Administration ne peut contrôler, Fortis n'a pas pu appliquer les IFRS totalement aux chiffres 2008 comparatifs, dans la mesure où les filiales de Fortis cédées n'ont pas été en mesure de fournir des chiffres auditables sur le résultat d'exploitation jusqu'au moment de la cession. En conséquence, Fortis n'a pu établir pour 2008 la répartition, requise par les IFRS, des résultats des activités abandonnées entre le résultat sur cession et des détails du résultat d'exploitation 2008 et l'information requise dans l'état des flux de trésorerie sur les activités abandonnées.

Les Comptes annuels consolidés de Fortis comprennent ceux de Fortis SA/NV et de Fortis N.V. (sociétés mères) et de leurs filiales. Le présent document comprend également le Rapport du Conseil d'Administration de Fortis SA/NV et de Fortis N.V., ainsi que les comptes annuels audités de Fortis SA/NV, établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique et les comptes annuels audités de Fortis N.V., établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux Pays-Bas.

Les Comptes annuels de Fortis 2009, conjointement avec le Synopsis de l'année 2009, constituent le Rapport Annuel de Fortis 2009.

Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux du présent document sont libellés en millions d'euros.

Comptes Annuels Consolidés de Fortis 2009

Etat consolidé de la situation financière

(avant affectation du bénéfice)

	Note	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	5.636	5.933
Placements	16	53.070	45.132
Immeubles de placement	17	1.653	1.290
Créances	18	4.132	16.404
Investissements liés à des contrats « unit-linked »		20.695	18.040
Investissements entreprises associées	19	1.322	431
Réassurance et autres créances	20	1.264	1.154
Actifs d'impôts exigibles	32	103	73
Actifs d'impôts différés	32	53	117
Option d'achat sur actions BNP Paribas	21	880	
Intérêts courus et autres actifs	22	1.848	1.795
Immobilisations corporelles	23	1.108	1.135
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	24	1.376	1.366
Actifs détenus en vue de la vente	3	103	
Total des actifs		93.243	92.870
Passifs			
Passifs liés à des contrats d'assurance Vie	25	22.931	21.855
Passifs liés à des contrats de placement Vie	26	24.333	21.607
Passifs liés à des contrats « unit-linked »	27	20.773	18.078
Passifs liés à des contrats d'assurance Non-vie	28	4.934	4.289
Certificats d'endettement	29	915	4.670
Dettes subordonnées	30	2.850	2.908
Autres emprunts	31	2.774	9.086
Passifs d'impôts exigibles	32	106	75
Passifs d'impôts différés	32	1.025	609
RPN(I)	33	316	
Intérêts courus et autres passifs	34	2.209	2.312
Provisions	35	34	71
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente	3	39	
Total des passifs		83.239	85.560
Capitaux propres revenant aux actionnaires	4	8.350	6.795
Intérêts minoritaires	5	1.654	515
Capitaux propres		10.004	7.310
Total des passifs et capitaux propres		93.243	92.870

Compte de résultat consolidé

	Note	2009	2008
Produits			
- Primes brutes acquises ¹⁾		9.248	8.461
- Variation des primes non acquises		- 32	- 13
- Primes acquises cédées		- 193	- 197
Primes d'assurance nettes acquises	37	9.023	8.251
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	38	3.123	3.660
Gains (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas	21	880	
Gains (et pertes) latents sur la RPN(I)	33	- 316	
Gains et pertes réalisés et non réalisés	39	953	- 508
Produits d'investissements liés à des contrats « unit-linked »		2.307	- 3.191
Part dans le résultat des entreprises associées	40	63	27
Produits de commissions	41	375	432
Autres produits	42	322	233
Total des produits		16.730	8.904
Charges			
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts		- 9.290	- 8.221
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs		65	121
Sinistres et prestations d'assurance, net	43	- 9.225	- 8.100
Charges liées à des contrats « unit-linked »		- 2.325	3.219
Charges financières	44	- 498	- 1.343
Variations des dépréciations	45	- 467	- 558
Variations des provisions		42	- 49
Charges de commissions	46	- 972	- 912
Frais de personnel	47	- 640	- 644
Autres charges	48	- 1.015	- 994
Total des charges		- 15.100	- 9.381
Bénéfice avant impôts		1.630	- 477
Charges d'impôts sur le résultat	49	- 318	- 108
Bénéfice net avant résultat sur activités abandonnées		1.312	- 585
Revenant aux intérêts minoritaires		120	25
Revenant aux actionnaires		1.192	- 610
Bénéfice net sur activités abandonnées	3		- 27.412
Bénéfice net revenant aux actionnaires		1.192	- 28.022
Données par action (EUR)			
Résultat de base par action	6	0,48	- 12,21
Résultat de base par action avant résultat net sur activités abandonnées		0,48	- 0,27
Résultat dilué par action		0,48	- 12,21
Résultat dilué par action avant résultat net sur activités abandonnées		0,48	- 0,27

¹⁾ L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et de l'encaissement provenant des primes de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) se calcule comme suit.

	Note	2009	2008
Primes brutes acquises		9.248	8.461
Primes en comptabilité de dépôt			
(directement comptabilisées comme passifs)	37	2.770	3.123
Encaissement brut		12.018	11.584

Etat du résultat global consolidé

	2009	2008
Bénéfice net revenant aux actionnaires	1.192	- 28.022
Autres éléments du résultat global		
Variation des réévaluations des actifs disponibles à la vente, brute	859	136
Impôts afférents	- 256	- 346
Variation des réévaluations des actifs disponibles à la vente, nette	603	- 210
Variation des différences de change, brute		- 50
Impôts afférents		
Variation des différences de change, nette		- 50
Quote-part dans le résultat des entreprises associées, brute		46
Impôts afférents		
Quote-part dans le résultat des entreprises associées, nette		46
Autres variations liées à la vente (partielle) d'entités du groupe	- 108	1.873
Autres éléments du résultat global pour la période	495	1.659
Revenant aux intérêts minoritaires	147	11
Revenant aux actionnaires	348	1.648
Total du résultat global pour la période, revenant aux actionnaires	1.540	- 26.374

Etat consolidé des variations de capitaux propres

	Capital	Primes	Autres	Ecart de	Bénéfice net	Gains et	Capitaux	Intérêts	Capital
	souscrit	d'émission	réserves	conversion	revenant aux	pertes non réalisés	propres	minoritaires	total
Solde au 1 ^{er} janvier 2008	11.132	22.723	- 5.240	- 164	3.994	602	33.047	1.147	34.194
Bénéfice net de la période					- 28.022		- 28.022	25	- 27.997
Réévaluation d'investissements						- 242	- 242	11	- 231
Reclassification au compte de résultat									
suite à la cession d'entités du groupe				140		140	280		280
Ecart de conversion				- 49		- 1	- 50		- 50
Variation des éliminations de capitaux propres									
suite à la cession d'entités du groupe			1.714			- 76	1.638		1.638
Autres variations des capitaux propres non-actionnaires			22				22		22
Total variations des capitaux propres non-actionnaires			1.736	91	- 28.022	- 179	- 26.374	36	- 26.338
Transfert			3.994		- 3.994				
Dividendes			- 1.371				- 1.371	- 1	- 1.372
Augmentation du capital, nette	706	785					1.491		1.491
Actions propres			11				11		11
Diminution des intérêts minoritaires suite									
à la cession d'entités du groupe								- 667	- 667
Autres variations des capitaux propres			- 9				- 9		- 9
Solde au 31 décembre 2008	11.838	23.508	- 879	- 73	- 28.022	423	6.795	515	7.310
Bénéfice net de la période					1.192		1.192	120	1.312
Réévaluation d'investissements						456	456	147	603
Transfert au compte de résultat									
suite à la cession (part) d'entités du groupe						- 108	- 108		- 108
Ecart de conversion									
Autres variations des capitaux propres non-actionnaires									
Total variations des capitaux propres non-actionnaires					1.192	348	1.540	267	1.807
Transfert			- 28.022		28.022				
Dividendes								- 1	- 1
Restructuration du capital	- 9.724	- 9.230	18.954						
Actions propres									
Autres variations des capitaux propres			15				15	873	888
Solde au 31 décembre 2009	2.114	14.278	- 9.932	- 73	1.192	771	8.350	1.654	10.004

Les variations des capitaux propres sont décrites plus en détail aux notes 4 et 5.

Etat consolidé des flux de trésorerie

	2009	2008
Bénéfice avant impôts	1.630	- 477
<i>Ajustements sur éléments non monétaires inclus dans le bénéfice net avant impôts :</i>		
Option d'achat sur actions BNP Paribas	- 880	
RPN(I)	316	
Gains (pertes) non réalisés	- 952	508
Produits des entreprises associées	- 63	- 27
Amortissements et impacs	575	375
Dépréciations	467	562
Provisions	- 42	49
Charges des rémunérations fondées sur les actions	8	14
<i>Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :</i>		
Dérivés détenus à des fins de transaction (actifs et passifs)	35	- 350
Créances	12.290	- 9.323
Réassurance et autres créances	- 386	122
Investissements liés à des contrats « unit-linked »	- 2.664	3.107
Dettes	- 6.387	4.864
Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement	3.823	2.271
Passifs liés à des contrats « unit-linked »	2.724	- 3.070
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels	- 746	- 1.984
Dividende perçu des entreprises associées	19	4
Impôts payés sur le bénéfice	- 99	- 46
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	9.668	- 3.401
Acquisition de placements	- 14.755	- 13.918
Produits des cessions et remboursements des placements	8.323	13.648
Acquisitions d'immuables de placement	- 124	- 22
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 68	- 54
Produits des cessions d'immobilisations corporelles	1	20
Acquisitions de filiales, d'entreprises associées	- 971	- 55
Cessions de filiales, d'entreprises associées	1.410	- 14.654
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 12	- 26
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles	1	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	- 6.195	- 15.061
Produits de l'émission des certificats d'endettement		2.221
Remboursement de certificats d'endettement	- 3.760	- 5.335
Produits de l'émission des dettes subordonnées		1.118
Remboursement des dettes subordonnées	- 41	- 69
Produits de l'émission d'autres emprunts	53	18
Remboursement des autres emprunts	- 21	- 31
Produits de l'émission d'actions		1.491
Acquisitions d'actions propres		- 6
Produits de cessions d'actions propres		33
Dividendes payés aux actionnaires de la maison-mère	- 7	- 1.378
Dividendes payés aux intérêts minoritaires	- 1	- 1
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 3.777	- 1.939
Impact des écarts de conversion sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	- 26
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	- 297	- 20.427
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	5.933	26.360
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	5.636	5.933
<i>Note additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels</i>		
Intérêts perçus	2.568	2.947
Dividendes perçus sur placements	37	119
Intérêts payés	- 653	- 1.288

Informations générales

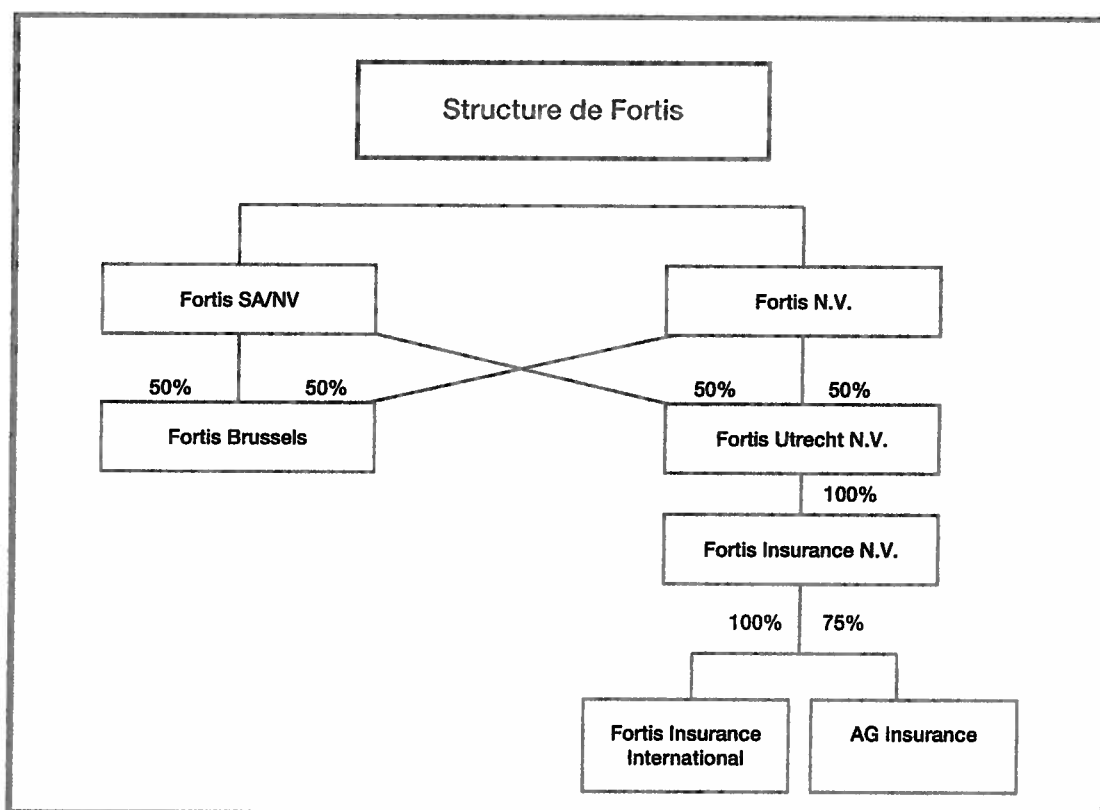
1 Structure juridique

Fortis comporte deux sociétés mères, Fortis SA/NV, société de droit belge ayant son siège social Rue Royale 20 à 1000 Bruxelles, en Belgique, et Fortis N.V., société de droit néerlandais ayant son siège social Archimedeslaan 6 à 3584 BA Utrecht, aux Pays-Bas. Les sociétés mères détiennent chacune 50% des actions des deux sociétés holdings du groupe, Fortis Brussels SA/NV et Fortis Utrecht N.V. Les sociétés holdings du groupe sont les actionnaires de sociétés opérationnelles et des sociétés de service, soit directement, soit indirectement, par le biais de filiales.

Les Comptes Consolidés comprennent les comptes de Fortis SA/NV et de Fortis N.V. (les « Sociétés Mères ») ainsi que de toutes leurs filiales. En combinant les comptes de Fortis SA/NV et de Fortis N.V., Fortis a opté pour une comptabilité de consortium afin de refléter ses activités de la manière la plus transparente.

Une liste de toutes les sociétés du groupe et des autres participations a été déposée à la Banque Nationale de Belgique à Bruxelles et auprès du Registre commercial de la Chambre de Commerce d'Utrecht. La liste peut être obtenue gratuitement auprès de Fortis à Bruxelles et à Utrecht.

Lors de l'achat d'une Action Fortis, les actionnaires acquièrent en fait une « unit » qui se compose d'une action ordinaire Fortis SA/NV et d'une action ordinaire Fortis N.V. L'Action Fortis est cotée sur le Premier marché d'Euronext Brussels et sur le Segment Officiel d'Euronext Amsterdam. L'Action Fortis peut se négocier indifféremment sur les deux marchés ; il est possible de l'acheter sur un marché et de la vendre sur l'autre. Fortis a également une cotation secondaire sur le marché de Luxembourg et participe à un Programme ADR sponsorisé aux États-Unis.



Fortis a donné en gage 179.285 actions d'AG Insurance à l'Etat belge pour la garantie octroyée par l'Etat à Fortis (liée à la RPN(I), voir note 33).

2 Résumé des principes comptables

2.1 Base comptable

Les Comptes annuels consolidés de Fortis 2009 sont établis conformément au référentiel IFRS ou International Financial Reporting Standards, en vigueur au 31 décembre 2009, publié par l'IASB ou International Accounting Standards Board et adopté par l'Union européenne (UE). Toutefois, les chiffres comparatifs de 2008 ne sont pas totalement conformes aux IFRS dans la mesure où les informations n'ont pas été fournies sur le « Résultat net des activités abandonnées », qui permettraient d'établir la distinction entre le résultat opérationnel net des entités concernées jusqu'à la date de leur cession et les profits nets provenant de ces cessions. En outre, aucun détail relatif à 2008 n'a été fourni dans l'État consolidé des flux de trésorerie, ni dans les notes s'y rapportant à propos des flux de trésorerie provenant des activités abandonnées.

Les principes comptables sont cohérents avec ceux appliqués pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008. La seule modification aux IFRS qui soit significative pour Fortis (et homologuée par l'UE) est l'IFRS 7 revu, publié en mars 2009 et traitant des informations à fournir sur les instruments financiers, avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Les comptes annuels sont préparés sur une base de continuité d'exploitation. Ils donnent une image fidèle de la situation financière, des performances financières et des flux de trésorerie de Fortis, basée sur une information pertinente, fiable, comparable et compréhensible. Les comptes annuels consolidés de Fortis sont établis en euros, l'euro étant la devise fonctionnelle des sociétés mères de Fortis.

Les IFRS les plus significatifs pour l'évaluation des actifs et des passifs tels qu'appliqués par Fortis sont :

- IAS 1 - Présentation des états financiers
- IAS 16 - Immobilisations corporelles
- IAS 23 - Coûts d'emprunt
- IAS 28 - Participations dans des entreprises associées
- IAS 36 - Dépréciations d'actifs
- IAS 38 - Immobilisations incorporelles
- IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation
- IAS 40 - Immeubles de placement
- IFRS 4 - Contrats d'assurance
- IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir
- IFRS 8 - Secteurs opérationnels.

2.2 Modification des principes comptables

Les principes comptables utilisés pour la préparation des comptes annuels consolidés 2009 sont cohérents avec ceux appliqués pour les comptes annuels consolidés de Fortis pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

Le 29 janvier 2009, l'IFRIC a publié l'Interprétation 18 « Transfert d'actifs des clients », à appliquer de manière prospective à la comptabilisation des transferts d'actifs reçus de clients le ou après le 1er juillet 2009. L'IFRIC 18 a une portée significative pour le secteur des entreprises de services d'utilité publique, mais pas pour Fortis.

Le 5 mars 2009, l'IASB a publié une « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers » qui amende l'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ». Les amendements élargissent les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur à comptabiliser dans les états financiers. Ils introduisent une hiérarchie à trois niveaux concernant la fourniture d'informations et non les évaluations (toujours fondées sur la hiérarchie relative à l'évaluation de la juste valeur dans l'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation »). Des amendements ont également été apportés aux informations à fournir sur le risque de liquidité selon l'IFRS 7.39. Les informations à fournir sur le risque de liquidité ne sont désormais imposées que pour les passifs financiers qui donneront lieu à une sortie de trésorerie ou d'un autre actif financier. Les passifs financiers réglés par des instruments de capitaux propres de la société ou des instruments non financiers sont exclus du champ d'application. Les nouvelles dispositions en matière d'informations à fournir s'appliquent aux exercices annuels ouverts le ou après le 1er janvier 2009.

Le 12 mars 2009, l'IASB a publié des amendements à l'IFRIC 9 et à l'IAS 39, intitulés « Dérivés incorporés ». Ces amendements ont pour objet de clarifier le traitement comptable de dérivés incorporés lorsqu'un actif financier est reclassé en dehors de la catégorie « à la juste valeur par le biais du compte de résultat », comme l'autorisent les amendements d'octobre 2008 à l'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Ces amendements entrent en vigueur au titre des périodes annuelles de reporting se clôturant à compter du 30 juin 2009 et sont applicables de manière rétrospective. Fortis n'a reclassé aucun actif financier sur la base de ces amendements à l'IAS 39.

Le 16 avril 2009, l'IASB a publié les améliorations annuelles qu'il a apportées à douze de ses normes et interprétations, sous la forme d'amendements. Les dates d'entrée en vigueur sont variables. La plupart des amendements concernent des points de détail et n'auront pas d'incidence pratique significative. Pour certains amendements, Fortis est en train de procéder à l'évaluation de l'impact des modifications.

2.3 Bases d'évaluation utilisées pour la préparation des comptes annuels

La classification et l'évaluation des actifs et des passifs sont effectuées dans la perspective de la conclusion de ces transactions.

2.3.1 Actifs financiers

Sur tous les actifs non liés à des placements en unités de compte, plus de 90% sont des actifs financiers classés conformément à l'IAS 39. L'évaluation et la comptabilisation des produits dans le compte de résultat dépend du classement IFRS des actifs financiers selon cette norme, soit :

- (a) prêts et créances ;
- (b) placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- (c) actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- (d) actifs financiers disponibles à la vente.

La majorité des actifs financiers (c'est-à-dire des obligations et des actions) sont classés comme disponibles à la vente, et estimés à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans les capitaux propres revenant aux actionnaires. Pour les portefeuilles d'assurance, où les gains et pertes « réalisés » sur les obligations ont une incidence directe sur l'évaluation des passifs d'assurance, Fortis applique une « comptabilité reflet » conformément à l'IFRS 4. Cela signifie que les variations des gains et pertes non réalisés affectent l'évaluation des passifs d'assurance et ne seront dès lors pas inclus dans les capitaux propres.

2.3.2 Immeubles de placement et immeubles détenus pour un usage propre

Pour des motifs de comparabilité des performances dans les comptes annuels, Fortis n'a pas opté en 2005 pour le modèle de la juste valeur pour les immeubles de placements (avec les gains ou pertes provenant d'une variation de la juste valeur comptabilisés au compte de résultat) mais pour le modèle du coût, en ligne avec la classification des immeubles détenus pour un usage propre. Après comptabilisation comme un actif, une immobilisation est évaluée au coût diminué du cumul des dépréciations et du cumul des pertes de valeur. En conséquence, les variations de la juste valeur de l'immeuble ne sont comptabilisées ni dans le compte de résultat ni dans les capitaux propres revenant aux actionnaires, sauf si l'immeuble est déprécié.

2.3.3 Participations dans des entreprises associées

Fortis comptabilise par la méthode de mise en équivalence les entreprises associées où il exerce une influence notable, c'est-à-dire participe aux décisions des politiques opérationnelles et financières (mais n'en exerce pas le contrôle). La quote-part de Fortis dans le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat et les réévaluations sont incluses dans les capitaux propres revenant aux actionnaires, tandis que les dividendes reçus des entreprises associées réduisent la valeur comptable de l'investissement.

2.3.4 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition telle que décrite dans l'IFRS 3. Fortis n'a pas précocement adopté la norme IFRS 3 revue (ni l'IAS 27 revu en parallèle et relatif aux États financiers consolidés et individuels) avec entrée en vigueur effective pour les exercices annuels débutant le ou après le 1^{er} juillet 2009. Selon la norme appliquée, le goodwill représente le surplus de la juste valeur des actifs donnés, des passifs encourus ou repris, et des instruments de capitaux propres émis, plus tous les frais éventuels directement attribuables au regroupement d'entreprises, par rapport à la quote-part de Fortis dans la juste valeur des actifs et passifs acquis et des passifs éventuels repris.

Valeur actuelle des bénéfices futurs ou Value of business acquired (VOBA)

La VOBA représente la différence entre la juste valeur à la date d'acquisition et la valeur comptable subséquente d'un portefeuille de contrats d'assurance et de placement acquis dans le cadre d'une acquisition d'affaires ou de portefeuilles. Cette valeur est comptabilisée comme une immobilisation incorporelle et amortie sur la durée de l'exercice au cours duquel le portefeuille de contrats a été acquis.

Autres immobilisations incorporelles avec durée de vie déterminée

Les autres immobilisations incorporelles incluent les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée, comme les marques commerciales, les logiciels développés en interne qui ne font pas partie intégrante du matériel informatique y associé et les licences, qui sont généralement amorties sur leur durée de vie utiles selon la méthode linéaire.

2.3.5 Passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation dans le compte de résultat dépend de la classification IFRS des passifs financiers, pouvant être (a) des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et (b) d'autres passifs financiers évalués au coût amorti.

2.3.6 Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement

Assurance vie

Ces passifs sont liés à des contrats d'assurance, à des contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaires (discretionary participation features ou DPF) et à des contrats de placement qui transfèrent soit les risques d'assurance, soit les risques financiers, ou les deux. Les contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont évalués au coût amorti.

Pour les contrats d'assurance vie, les futures prestations à payer sont calculées selon la méthode de la prime constante nette (valeur actualisée des flux de trésorerie nets futurs) sur la base d'hypothèses actuarielles définies selon l'expérience passée et les normes du secteur. Les contrats avec participation aux bénéfices comprennent tout engagement supplémentaire en rapport avec les dividendes ou participations contractuels. Pour certains contrats spécifiques, les prestations futures à payer ont été réévaluées afin de refléter les taux d'intérêt actuellement pratiqués sur le marché.

En ce qui concerne les contrats d'assurance vie avec rendement minimum garanti, des passifs ont été déterminés afin de refléter les taux d'intérêt attendus à long terme. Les passifs relatifs aux polices à annuités au cours de la période d'accumulation correspondent aux soldes capitalisés pour l'assuré. Après la période d'accumulation, les passifs correspondent à la valeur actualisée de versements de rente futurs attendus. Les variations de table de mortalité qui se sont produites au cours des exercices précédents sont entièrement intégrées à ces passifs.

Assurance non-vie

Les frais de règlement et de réajustement de sinistres sont portés en compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. Les sinistres non réglés et les frais de réajustement comprennent des estimations pour sinistres déclarés et des provisions pour sinistres existants mais non déclarés. Les passifs relatifs aux sinistres « accidents du travail » sont présentés à leur valeur actualisée nette. Fortis n'actualise ses passifs pour sinistres à payer que lorsqu'il s'agit de sinistres avec des modalités de paiement fixes ou déterminables.

Test de suffisance du passif ou Liability adequacy test

L'adéquation des passifs d'assurance (« liability adequacy test ») est testée par chaque entreprise, par groupe de produits homogènes, à chaque date de reporting.

2.3.7 Actifs et passifs liés à des contrats « unit-linked »

Les contrats d'assurance et de placement de Fortis sans participation bénéficiaire se composent principalement de contrats en unités de compte (unit-linked), dont les placements sont détenus pour le compte du souscripteur et évalués à la juste valeur. Les actions propres et les placements en instruments de capitaux propres pour le compte de titulaires de police font l'objet d'une élimination. Les passifs relatifs à ces contrats sont évalués à leur valeur unitaire (c'est-à-dire la juste valeur du fonds dans lequel les contrats en unités de compte sont investis divisée par le nombre d'unités qui composent le fonds).

Certains produits comportent des garanties qui sont aussi estimées à la juste valeur et incluses dans les passifs relatifs aux preneurs d'assurance, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en compte de résultat. Les risques d'assurance sont pris en compte sur la base d'hypothèses actuarielles.

2.4 Évaluation des actifs dépréciés

Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure au montant recouvrable. Fortis réexamine à chaque fin de période tous ses actifs afin de déterminer s'il y a une indication objective de dépréciation. La valeur comptable des actifs dépréciés est ramenée à son montant recouvrable estimé et l'écart au cours de l'exercice est comptabilisé en compte de résultat.

Si, lors d'un exercice ultérieur, le montant de la dépréciation d'actifs autre qu'un goodwill ou des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, diminue en raison d'un événement survenant après que la dépréciation a été actée, le montant est extourné par ajustement de la dépréciation et comptabilisation en compte de résultat.

Actifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) classé comme disponible à la vente est déprécié s'il y a une indication objective de dépréciation suite à un ou plusieurs événements (« loss event » ou « trigger », soit un événement générateur de pertes ou déclencheur, par exemple, le fait que l'émetteur soit confronté à d'importantes difficultés financières) survenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que ce ou ces événements ont eu un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier (ou du groupe d'actifs financiers) qui puisse être estimé de façon fiable.

Concernant les actions, les déclencheurs pris en compte pour déterminer s'il y a une indication objective de dépréciation sont, notamment, le fait que la juste valeur soit significativement (25%) inférieure au coût ou ait été inférieure à ce coût pendant une longue période (quatre trimestres consécutifs) se terminant à la date où est arrêté l'état de la situation financière.

Les reprises de dépréciations sur instruments obligataires qui peuvent être objectivement attribuées à un événement survenu après de la comptabilisation de la perte de valeur, sont comptabilisées en compte de résultat. Les réévaluations positives des actions, après une dépréciation, sont comptabilisées en capitaux propres.

Immeubles de placement et immeubles détenus pour un usage propre

Les immeubles sont évalués au coût et dépréciés lorsque la valeur comptable dépasse leur valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre « la juste valeur moins les frais de vente » ou la « valeur d'utilité » (la valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs, sans déduction des taxes de transmission). À la clôture de chaque exercice, Fortis estime s'il y a des indications qu'un actif soit déprécié, sur la base de plusieurs sources d'informations externes (par exemple, des modifications importantes de l'environnement économique) et internes (par exemple, un projet de cession). S'il existe une telle indication et uniquement dans ce cas, Fortis procède à l'estimation du montant recouvrable de l'immeuble. Toute perte de valeur identifiée est comptabilisée en compte de résultat. Après comptabilisation d'une dépréciation, la dépréciation pour les exercices futurs est ajustée sur la base du montant comptable revu moins la valeur résiduelle sur la durée de vie utile restante.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill est une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée et n'est pas amorti mais soumis à un test de dépréciation au moins annuel. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties sur la durée d'utilité estimée et soumises à une révision à chaque fin d'exercice comptable. Les pertes de valeur identifiées sont comptabilisées au compte de résultat.

Autres actifs

Pour les actifs non financiers, le montant recouvrable est estimé comme étant le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais de vente et la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des frais de vente est le montant que l'on obtient de la vente d'un actif par une transaction dans des conditions normales de concurrence entre des parties bien informées et consentantes, après déduction de tous frais de cession marginaux directs. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de la continuité d'utilisation d'un actif et de sa cession à la fin de sa durée de vie utile.

2.5 Estimations comptables

L'élaboration des comptes annuels conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations à la fin de l'exercice. En général, ces estimations et méthodes sont cohérentes depuis l'introduction des IFRS en 2005. Chaque estimation comporte par nature un risque significatif d'ajustement important (positif ou négatif) des valeurs comptables des actifs et des passifs lors de l'exercice suivant.

Fin 2009

Actif**Incertitudes liées aux estimations****Actifs disponibles à la Vente**

- Titres de dette d'entreprise
- Instruments de crédit structurés
 - Niveau 2
 - Niveau 3

- Le modèle d'évaluation
- Marchés Inactifs
- Le modèle d'évaluation
- Utilisation de données non observables sur le marché
- Marchés inactifs

Immeubles de placement

Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle

Entreprises associées

Un ensemble d'incertitudes déterminé par la composition des actifs

Goodwill

- Le modèle d'évaluation
- Des variables financières et économiques
- Taux d'actualisation

Autres immobilisations incorporelles

- La prime de risque inhérente à l'entité
- Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle

Passifs**Passifs des contrats d'assurance****Vie**

- Hypothèses actuarielles
- Taux d'intérêt utilisé dans le test de suffisance du capital

Non-vie

- Provisions pour sinistres (encourus mais non déclarés)
- Charges pour ajustement des sinistres

Obligation de retraite

- Hypothèses actuarielles
- Taux d'actualisation

Provisions

La probabilité d'une obligation actuelle découlant d'événements passés

Pour plus de détails sur l'application de ces estimations, il convient de se reporter aux notes correspondantes des comptes annuels consolidés. La note 7 - Gestion des risques - décrit les modalités mises en place par Fortis pour atténuer les différents risques liés aux activités d'assurance.

2.6 Juste valeur des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction, sauf si la juste valeur est démontrée par les données de transactions actuellement observables sur le marché concernant le même instrument, ou se base sur une technique d'évaluation qui prend en compte des données provenant uniquement de marchés observables.

Les principales méthodes et hypothèses utilisées par Fortis pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont les suivantes :

- La juste valeur des titres disponibles à la vente ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont déterminées sur la base des cours de marchés actifs. S'il n'y a pas de cours de marchés actifs disponibles, la juste valeur est déterminée sur la base de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les facteurs d'actualisation reposent sur la courbe de swaps, plus une marge reflétant le profil de risque de l'instrument. Les justes valeurs des titres détenus jusqu'à l'échéance (uniquement nécessaires pour les informations à fournir) sont déterminées suivant les mêmes principes.
- Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont obtenues à partir des marchés actifs ou sont établies, selon le cas, au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de modèles d'évaluation des options.
- Les justes valeurs de participations privées non cotées sont évaluées au moyen de multiples de marché appropriés (par exemple, le ratio cours/bénéfices ou le ratio cours/flux de trésorerie) affinés afin de refléter les caractéristiques particulières de l'émetteur.
- Les justes valeurs des prêts sont établies au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt marginaux créditeurs actuels de Fortis pour des prêts similaires. En ce qui concerne les prêts à taux variable qui évoluent fréquemment et ne présentent aucune modification significative du risque de crédit, les justes valeurs sont lissées par la valeur comptable. Les modèles d'évaluation des options sont utilisés pour évaluer les valeurs plafonds et les clauses de remboursement anticipé prévues dans les contrats de prêt et qui sont isolées conformément au référentiel IFRS.
- Les engagements et garanties hors bilan sont estimés à leur juste valeur sur la base des commissions actuellement facturées lors de la signature de contrats similaires, compte tenu des autres conditions et modalités des contrats et de la solvabilité des contreparties.

Pour plus de détails sur l'application de ces méthodes et hypothèses, il convient de se référer aux notes correspondantes dans les comptes annuels consolidés.

2.7 Information sectorielle

Secteurs opérationnels

Le premier niveau d'information sectorielle est fondé sur les secteurs opérationnels. Les secteurs opérationnels de Fortis représentent des groupes d'actifs et d'activités affectés à la fourniture de produits ou de services financiers, correspondant à des risques et des rendements différents et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le CEO.

Le cœur de métier de Fortis est l'Assurance et comprend les secteurs opérationnels suivants :

- AG Insurance
- Fortis Insurance International.

Dans le reporting sectoriel, tel que présenté à la note 14, Fortis inclut des informations complémentaires sur la répartition des secteurs opérationnels en activités vie et non-vie.

Les activités qui ne relèvent pas de l'assurance et les écarts d'éliminations sont présentés séparément des activités d'assurance dans le troisième secteur, le Compte Général. Le Compte Général comprend en outre la participation dans Royal Park Investments, l'option d'achat sur les actions BNP Paribas et les passifs liés aux CASHES (RPN(I)). Les activités abandonnées en 2008 (Fortis Banque Belgique, Fortis Bank Nederland, Fortis Insurance Netherlands et Fortis Corporate Insurance) sont également incluses dans le Compte Général.

Les transactions ou transferts entre les secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions normales de marché, telles qu'applicables à des parties non liées.

Secteurs géographiques

Chaque secteur géographique opère dans un environnement économique particulier et fournit des produits ou des services soumis à des risques et générant des rendements différents de ceux fournis par d'autres segments actifs dans d'autres environnements économiques.

Les secteurs géographiques définis par Fortis dans son reporting sont les suivants :

- Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg)
- Autres pays européens
- Asie.

2.8 Principes de consolidation

Filiales

Les Comptes annuels consolidés incluent ceux de Fortis SA/NV et de Fortis N.V. (les sociétés mères) et de leurs filiales. Les filiales désignent les entreprises où Fortis a, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles pour obtenir des avantages de ces activités (« contrôle »). Les filiales sont consolidées à dater du transfert du contrôle effectif à Fortis. Inversement, elles ne sont plus consolidées dès que ce contrôle cesse. Les filiales acquises dans le seul but d'être revendues sont comptabilisées comme « Actifs non courants détenus en vue de la vente ». Le résultat de la vente d'une partie d'une participation dans une filiale n'entraînant pas de changement de contrôle est comptabilisé dans le compte de résultat.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les gains et pertes sur les opérations entre les sociétés Fortis sont éliminés. Les intérêts minoritaires dans les actifs nets et les résultats nets des filiales consolidées sont présentés séparément dans l'état de la situation financière et au compte de résultat. Les intérêts minoritaires sont présentés à la juste valeur des actifs nets à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, les intérêts minoritaires comprennent le montant évalué à la date d'acquisition et la part des variations des capitaux propres depuis la date d'acquisition attribuable aux minoritaires.

L'existence et l'impact des droits de vote potentiels qui peuvent être actuellement exercés ou convertis sont pris en considération pour estimer si Fortis contrôle une autre entité.

Entreprises associées

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Il s'agit de participations dans lesquelles Fortis exerce une influence notable sans toutefois en exercer le contrôle. Les participations sont comptabilisées à concurrence de la quote-part dans l'actif net de l'exercice de l'entreprise associée. La quote-part dans le résultat net de l'exercice est comptabilisée comme quote-part dans les résultats d'entreprises associées et la quote-part dans les mouvements directs dans les capitaux propres après acquisition est comptabilisée dans les capitaux propres. Les plus-values sur les transactions entre Fortis et les entreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence sont éliminées au prorata de la participation de Fortis dans ces entreprises. Les moins-values sont également éliminées sauf si la transaction indique une dépréciation de l'actif cédé.

Les pertes de valeur sont comptabilisées jusqu'à ce que la valeur comptable de la participation se réduise à zéro. Les pertes de valeur ultérieures ne sont comptabilisées que dans la mesure où Fortis est soumis à des obligations légales ou implicites, ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

2.9 Devises

Les opérations en devises des entités individuelles de Fortis sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les soldes des postes monétaires en devises sont convertis à la fin de l'exercice aux taux de change en vigueur à ce moment.

Les postes non monétaires inscrits au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les postes non monétaires inscrits à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur au moment où cette juste valeur a été établie. Les écarts de change qui en découlent sont inscrits au compte de résultat sous la rubrique gains (pertes) de change sauf s'ils se rapportent aux postes non monétaires dont la juste valeur est enregistrée comme élément des capitaux propres.

La distinction entre les écarts de change (portés au compte de résultat) et les résultats non réalisés à la juste valeur (comptabilisés dans les capitaux propres) sur des actifs financiers destinés à la vente est établie selon les règles suivantes :

- les écarts de change sont déterminés sur la base de l'évolution du taux de change calculé pour les soldes en devises précédents, et,
- les résultats non réalisés (juste valeur) sont calculés sur la base de la différence entre les soldes en euros de l'exercice précédent et de l'exercice en cours, convertis au nouveau taux de change.

Conversion de devises

Lors de la consolidation, le compte de résultat et l'état des flux de trésorerie des entités dont la devise de référence n'est pas l'euro, sont convertis en euros, aux taux de change journaliers moyens pour l'exercice en cours (ou exceptionnellement au taux de change en vigueur à la date de transaction si les taux de change varient considérablement), alors que les états de la situation financière sont convertis aux taux de change en vigueur à leur date d'établissement.

Les écarts de change issus de la conversion sont comptabilisés dans les capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces écarts de change sont comptabilisés au compte de résultat à titre de gain ou perte sur la vente.

Les écarts de change qui apparaissent sur des postes monétaires, des emprunts et d'autres instruments en devises désignés comme couverture d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres, jusqu'à la cession de l'investissement net, sauf en cas d'inefficacité de la couverture qui est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

Les ajustements de goodwill et de juste valeur générés par l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et sont convertis aux taux de change de clôture à la date de l'état de la situation financière. Les écarts résultants sont enregistrés dans les capitaux propres jusqu'au moment de la cession de l'entité étrangère, où intervient un recyclage vers le compte de résultat.

Le tableau ci-dessous présente les cours des principales devises pour Fortis.

	Taux en fin d'exercice		Taux Moyens	
	2009	2008	2009	2008
1 EUR =				
Livre sterling	0,89	0,95	0,89	0,80
Dollar américain	1,44	1,39	1,39	1,47
Dollar Hong Kong	11,17	10,80	10,81	11,46

3 Acquisitions et cessions

Les acquisitions et cessions importantes suivantes sont intervenues en 2009 et en 2008. Les détails éventuellement disponibles sur les acquisitions et les cessions intervenues après la date de l'état de la situation financière sont inclus dans la note 53 "Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière".

3.1 Acquisitions en 2009

3.1.1 Royal Park Investments SA/NV

Suite aux transactions clôturées le 12 mai 2009, Fortis a acquis, pour un montant total d'EUR 760 millions, une participation de 44,7% dans Royal Park Investments (RPI), une structure d'accueil (SPV) ayant repris une partie du portefeuille de crédits structurés de Fortis Banque. Cette participation a été comptabilisée par mise en équivalence.

RPI a acquis de Fortis Banque, à la date de clôture, un portefeuille de crédits structurés pour un prix d'achat convenu d'EUR 11,7 milliards. La valeur faciale correspondante du portefeuille s'élève au 12 mai 2009 à EUR 20,5 milliards. Cet achat a été financé par l'apport d'EUR 1,7 milliard en capitaux propres, une dette super senior d'EUR 5 milliards et une dette senior d'EUR 5 milliards, cette dernière incluant un mécanisme d'apurement des pertes. La dette senior est fournie par BNP Paribas et par Fortis Banque. Le financement fourni par Fortis Banque est garanti par l'État belge. Toute trésorerie générée par RPI sera d'abord affectée au remboursement de la dette super senior. Au 31 décembre 2009, après prise en compte des remboursements et variations de change entre le 12 mai et le 31 décembre, la valeur faciale du portefeuille s'élevait à EUR 17,9 milliards et la juste valeur de marché (niveau 3) à EUR 7,2 milliards. L'apport en intérêts et en principal dans le portefeuille depuis son acquisition s'élève respectivement à EUR 141 millions et 1,1 milliard.

La comptabilisation initiale de l'investissement s'est faite au coût et a été suivie par un test de dépréciation sur la valeur comptable.

Fortis a demandé à RPI d'établir un rapport d'information financière basé sur les principes comptables IFRS tel qu'appliqués par Fortis. RPI a comptabilisé l'acquisition du portefeuille, en termes de financement, de personnel et de processus, comme un regroupement d'entreprises selon les IFRS. Lors de son acquisition, le portefeuille d'actifs a été comptabilisé à la valeur de marché (EUR 8,2 milliards) et la différence entre le prix d'acquisition (EUR 11,8 milliards) et la valeur de marché – soit EUR 3,5 milliards – a été comptabilisée dans l'état de la situation financière IFRS de RPI en tant qu'actif d'impôt différé (EUR 1,2 milliard : 33,9% d'EUR 3,5 milliards) et goodwill à hauteur d'EUR 2,3 milliards.

RPI gère le portefeuille de manière à en maximiser la valeur pour ses actionnaires, comme prévu par les directives de management définies par le conseil d'administration de RPI. Dans les circonstances présentes, cela implique un scénario de *runoff*. Dans un tel cas, les IFRS imposent une évaluation ultérieure du portefeuille d'actifs selon le modèle du coût. Pour les instruments à taux variable, les IFRS imposent un recalcul instrument par instrument du coût amorti basé sur l'information sur les flux de trésorerie actualisés par actif. Toutefois, RPI ne dispose pas d'une telle information et cela demanderait des coûts et des efforts disproportionnés de la produire. En l'absence de cette information et compte tenu du fait que le management utilise aussi l'information sur la juste valeur pour le suivi périodique du portefeuille d'actifs, Fortis a décidé d'utiliser la juste valeur via le compte de résultat pour cette évaluation ultérieure.

Suivant les principes comptables de Fortis tels qu'énoncés ci-avant, RPI enregistre un bénéfice d'EUR 0,6 milliard, avant dépréciation sur goodwill pour l'année 2009. Etant donné que le portefeuille est en *runoff*, le bénéfice inclus dans le portefeuille et relatif au financement sera réalisé progressivement et ne sera pas remplacé par des profits provenant de nouvelles transactions. Le goodwill comptabilisé par RPI représente une part significative des profits futurs de l'activité : la comptabilisation des bénéfices donnera dès lors lieu à la dépréciation du goodwill d'un montant équivalent. Se fondant sur le modèle des flux de trésorerie actualisés pour le portefeuille total, Fortis a conclu qu'une dépréciation d'EUR 0,6 milliard était nécessaire, amenant le résultat de 2009 pour RPI à zéro. Pour déterminer les flux de trésorerie du portefeuille et le financement y afférent, plusieurs hypothèses ont été définies, comme la probabilité de pertes en cas de défaillance, le rythme des remboursements anticipés, l'évolution des prix de l'immobilier, et des données sectorielles et géographiques supplémentaires en cas de besoin. Etant donné que les incertitudes ont été prises en considération pour la détermination des flux de trésorerie, et le fait que le financement de RPI soit garanti, les flux de trésorerie attendus ont été dépréciés à 8%, qui est le taux d'intérêt sans risque en Belgique plus la prime sur capitaux propres habituelle.

En fin d'exercice, la juste valeur des actifs s'établit à EUR 7,2 milliards, le goodwill à EUR 1,7 milliard et l'actif d'impôt différé à EUR 0,9 milliard. Le financement s'élève à EUR 8,2 milliards et les capitaux propres à EUR 1,7 milliard.

3.1.2 Acquisition de 50% + 1 action d'UBI Assicurazioni

Fortis et BPN Paribas Assurance ont acquis d'UBI Banca 50% plus une action d'UBI Assicurazioni, fin 2009.

UBI Assicurazioni est un important acteur du marché italien de l'assurance non-vie, en particulier dans les branches auto et biens immobiliers, et distribue ses produits principalement par le canal des agences bancaires d'UBI Banca. La transaction a été exécutée via une société holding (F&B Insurance Holdings) détenue par Fortis (50% plus une action) et BNP Paribas Assurance (50% moins une action). UBI Banca conservera 50% moins une action. Fortis et BNP Paribas Assurance ont payé une contrepartie d'EUR 120 millions en numéraire à la clôture de la transaction. Un complément de prix pour un total actuellement estimé à environ EUR 40 millions (valeur actuelle nette) sera payable en numéraire à UBI Banca sur une période de dix ans, en fonction de l'atteinte des objectifs du plan de développement dans le futur. Après prise en compte des paiements complémentaires, le prix d'acquisition était d'EUR 160 millions, donnant lieu à un goodwill d'EUR 128 millions.

3.1.3 Autres acquisitions

Outre les investissements mentionnés ci-dessus, Fortis a conclu plusieurs acquisitions de moindre importance, en particulier dans des fonds immobiliers et dans le secteur des parkings.

3.2 Cessions en 2009

Le 12 mai 2009, Fortis a vendu 25% plus une action d'AG Insurance à Fortis Banque (Fortis en détient actuellement 75% moins 1 action) pour un montant d'EUR 1.375 millions. Cette vente a généré une plus-value d'EUR 697 millions.

Le 6 octobre, Fortis a annoncé la vente de ses activités non-vie au Luxembourg à La Bâloise, pour un montant total d'EUR 23 millions. La vente a effectivement eu lieu en janvier 2010. Fortis a également vendu certaines de ses activités de réassurance au Luxembourg (CAPAG). Les actifs et passifs de Fortis Luxembourg IARD et de CAPAG ont été classés comme Actifs et Passifs détenus en vue de la vente et sont inclus dans les reports des rubriques concernées de l'état de la situation financière comme s'ils avaient été vendus au 1^{er} janvier 2009.

3.3 Activités abandonnées en 2008

En raison des turbulences sur les marchés financiers, en 2008, Fortis a été contraint de vendre des parties importantes de ses activités aux États belge et néerlandais. Conformément aux IFRS, la vente de ces opérations a été traitée comme activités abandonnées.

L'incidence des activités abandonnées sur le compte de résultat de Fortis en 2008 se présente comme suit :

	2008
Fortis Banque S.A. (Fortis Bank Belgium)	- 20.822
Fortis Bank Nederland (Fortis Bank Netherlands)	- 8.590
Fortis Verzekeringen Nederland (Fortis Insurance Netherlands)	1.745
Fortis Corporate Insurance	255
Total	- 27.412

Comme précisé ci-avant, le compte de résultat de 2008 n'inclut pas les informations détaillées sur 2008, parce que les quatre activités abandonnées ont informé Fortis à la fin de l'année 2008 qu'elles n'étaient pas en mesure de fournir à Fortis les détails complets sur le résultat opérationnel pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 à la date de vente, en raison d'importantes incertitudes.

3.4 Actifs et passifs des entreprises acquises et cédées

Le tableau ci-dessous exprime les actifs et passifs générés par les acquisitions et cessions de filiales, entreprises associées à la date d'acquisition ou de cession (le postulat est que les cessions d'opérations en 2008 - voir supra - ont eu lieu au 1^{er} janvier 2008 dans la mesure où aucune information financière n'était disponible à la date de la cession).

	2009		2008	
	Acquisitions	Cessions	Acquisitions	Cessions
Actifs et passifs des entreprises acquises et cédées				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40	- 2		- 23.354
Placements	354	- 23		- 202.970
Immeubles de placement	117		30	- 2.345
Créances	21			- 428.258
Investissements liés à des contrats « unit-linked »				- 9.960
Investissements dans les entreprises associées	848	- 13	7	- 27.742
Réassurance et autres créances	106	- 6		- 8.411
Actifs d'impôts exigibles et différés	23			- 2.467
Intérêts courus et autres actifs	60	- 7	- 6	- 75.565
Immobilisations corporelles				- 2.942
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	140	- 1	1	- 1.964
Actifs détenus en vue de la vente		34		
Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement	442	- 16		- 19.246
Passifs liés à des contrats « unit-linked »				- 10.632
Certificats d'endettement				- 94.291
Dettes subordonnées	3			- 20.165
Autres emprunts	66		14	- 451.756
Passifs d'impôts exigibles et différés	28	- 1	2	- 1.767
Intérêts courus et autres passifs	60	- 5	9	- 148.556
Provisions	3			- 868
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente		22		
Intérêts minoritaires	96	690		- 667
Variation des capitaux propres suite à la cession d'entités du groupe		- 11		- 1.918
Actifs nets acquis / Actifs nets cédés	1.011	- 697	7	- 36.112
Résultat sur cessions, bruts		715		-27.412
Impôt sur le résultat sur cessions				
Résultat sur cessions, net d'impôts		715		- 27.412
Trésorerie utilisée pour les acquisitions / reçue des cessions				
Total des acquisitions / Produits des cessions	- 1.011	1.412	- 7	8.700
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis/cédés	40	- 2		- 23.354
Trésorerie utilisée pour les acquisitions/ reçue des cessions	- 971	1.410	- 7	- 14.654

4 Capitaux propres revenant aux actionnaires

Le tableau suivant présente la composition des capitaux propres revenant aux actionnaires au 31 décembre 2009 :

Capital souscrit	
- Actions ordinaires : 2.516.657.248 actions émises et payées représentant chacune	
1 action Fortis NV d'une valeur nominale d'EUR 0,42 et 1 action Fortis SAVNV au pair comptable d'EUR 0,42	2.114
Primes d'émission	14.278
Autres réserves	- 9.932
Ecart de conversion	- 73
Bénéfice net revenant aux actionnaires	1.192
Gains et pertes non réalisés	771
Capitaux propres revenant aux actionnaires	8.350

4.1 Actions ordinaires

Actions émises et nombre potentiel d'actions

Parallèlement aux actions en circulation, Fortis a émis des options ou des instruments présentant les caractéristiques des options, qui au moment de leur exercice, pourraient générer une augmentation du nombre d'actions en circulation. Des actions pourraient également être émises dans le cadre du mécanisme appelé « Méthode alternative de règlement du coupon » (ACSM) inclus dans certains instruments financiers hybrides (pour une présentation détaillée, cf. note 50). Le tableau ci-après récapitule les actions émises et le nombre potentiel d'actions en circulation au 31 décembre 2009 :

Nombre d'actions au 31 décembre 2009	2.516.657.248
Actions potentiellement à émettre :	
- dans le cadre des plans d'actions (voir note 10)	32.220.563
- dans le cadre des obligations convertibles relatives au MCS (voir note 50)	106.723.586
Nombre potentiel total d'actions au 31 décembre 2009	2.655.601.397

Fortis Banque a émis un instrument financier appelé CASHES en 2007. L'une des caractéristiques de cet instrument est qu'il n'est remboursable que par sa conversion en 125.313.283 actions Fortis. Fortis Banque a acquis toutes les actions Fortis nécessaires pour rembourser les CASHES (dès lors, elles sont incluses dans le nombre d'actions en circulation de Fortis). Toutefois Fortis Banque et Fortis ont convenu que ces actions ne seraient assorties ni d'un dividende ni de droits de vote aussi longtemps qu'elles servent de garanties pour les CASHES (voir note 6 – Bénéfice par action, et note 50 – Passifs éventuels).

Le nombre d'actions émises tient aussi compte des actions émises dans le cadre de l'instrument convertible FRESH (39.682.540). L'instrument FRESH est un instrument financier émis en 2002 par Fortiflux. L'une des caractéristiques de cet instrument est qu'il n'est remboursable que par sa conversion en 39.682.540 actions Fortis. Fortiflux a acquis toutes les actions Fortis nécessaires pour rembourser les FRESH (par conséquent, elles sont incluses dans le nombre d'actions en circulation de Fortis). Toutefois, Fortiflux et Fortis ont convenu que ces actions ne seraient assorties ni de dividende ni de droits de vote aussi longtemps qu'elles servent de garanties pour les FRESH. Comme Fortiflux est une filiale de Fortis, les actions liées aux FRESH sont traitées comme des actions auto-détenues et éliminées par rapport aux actions constituant les capitaux propres revenant aux actionnaires. (Voir note 6 – Bénéfice par action, et note 30 – Dettes subordonnées)

Les instruments MCS seront obligatoirement convertis le 7 décembre 2010 en un certain nombre d'actions Fortis, qui dépendra du cours de l'action à ce moment-là, avec un minimum de 88.928.413 et un maximum de 106.723.586 actions Fortis (le nombre publié d'actions en circulation de Fortis au 31 décembre 2009 n'inclut pas encore ces actions). En vertu des accords entre les parties, Fortis Bank Nederland N.V. devrait rémunérer Fortis par l'émission de nouvelles actions lors de la conversion. Cette rémunération fait l'objet d'une contestation judiciaire de la part de l'Etat néerlandais, depuis qu'il a pris le contrôle de Fortis Bank Nederland N.V. (voir note 6 – Bénéfice par action, et note 50 – Passifs éventuels).

Lors de la conversion des MCS, Fortis comptabilisera une augmentation d'EUR 2 milliards de ses capitaux propres liée à une créance d'EUR 2 milliards pour les nouvelles actions Fortis Bank Nederland N.V. à recevoir de Fortis Bank Nederland N.V. Si l'Etat néerlandais obtient gain de cause, Fortis devra comptabiliser une dépréciation sur cette créance, qui dépendra du niveau de compensation convenu.

Actions propres

Les actions propres sont des actions ordinaires rachetées par Fortis. Ces actions sont portées en déduction des capitaux propres à la rubrique Autres réserves. Aucun gain et aucune perte n'est comptabilisé en compte de résultat lors du rachat ou de la vente d'actions propres, ni lors de l'acquisition ou de la vente d'options sur actions Fortis. Les montants payés ou reçus, y compris les coûts de transaction nets d'impôts, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Actions en circulation

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'actions en circulation.

	<i>Actions émises</i>	<i>Actions propres</i>	<i>Actions en circulation</i>
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier 2008	2.366.595.497	- 174.633.029	2.191.962.468
Emises	150.000.000		150.000.000
Emises dans le cadre d'options sur actions	61.751		61.751
Net achetées/vendues		132.804.832	132.804.832
Nombre d'actions au 31 décembre 2008	2.516.657.248	- 41.828.197	2.474.829.051
Net achetées/vendues		198.367	198.367
Nombre d'actions au 31 décembre 2009	2.516.657.248	- 41.629.830	2.475.027.418

Fortis a placé, le 26 juin 2008, 150.000.000 d'actions Fortis à EUR 10,00 par Action Nouvelle. Le produit brut total de l'offre a atteint EUR 1,5 milliard. Le coût lié à l'émission de ces actions s'élève à EUR 19,2 millions.

Le tableau suivant présente le détail des actions propres au 31 décembre.

		2009		2008	
		<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>
Détenues à des fins de placement disponibles à la vente	41.629.830	1.033	41.828.197	1.061	
Solde au 31 décembre	41.629.830	1.033	41.828.197	1.061	

Les actions autodétenues par Fortis à fin 2009 (comme à fin 2008) sont essentiellement liées aux FRESH (39.682.540). La valeur de ces actions est basée sur le cours à la date de l'émission. Des informations détaillées sur FRESH sont fournies dans la note 30.1.

4.2 Autres réserves

Le montant négatif d'EUR 9.973 millions dans les Autres réserves est principalement lié à la perte enregistrée en 2008 suite à la vente des (anciennes) sociétés du groupe. Outre cette perte, des montants inclus dans la rubrique Autres réserves sont liés aux principes comptables appliqués par Fortis avant l'adoption des normes IFRS ainsi qu'à l'application de certaines exemptions prévues par la norme IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière*.

Les actions propres étant des actions ordinaires acquises par Fortis sont déduites des capitaux propres revenant aux actionnaires et sont comptabilisées dans la présente section à la rubrique Autres réserves.

Le poste Autres réserves comprend un montant d'EUR 266 millions (2008 : EUR 266 millions) portant sur l'élément de capitaux propres des prêts convertibles (voir note 30.1).

4.3 Écarts de conversion

La réserve de conversion de devises est un élément distinct des capitaux propres revenant aux actionnaires dans lequel sont comptabilisés les écarts de conversion, résultant de la conversion des résultats et de la détention d'activités étrangères reprises dans les comptes annuels consolidés de Fortis.

Fortis ne couvre les investissements nets dans des activités étrangères que si l'incidence de mouvements de change potentiels est considérée comme dépassant l'appétence au risque de Fortis. Cependant, les prêts à des fins de financement et les paiements et dividendes en devises connus bénéficient d'une couverture. Les écarts de conversion résultant des prêts et autres instruments en devises désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont comptabilisés en capitaux propres (dans la rubrique 'Écarts de conversion') jusqu'à la cession de l'investissement net, à l'exception de toute inadéquation de couverture, laquelle sera immédiatement comptabilisée en compte de résultat. Lors de la cession d'une entité étrangère, de tels écarts de conversion sont comptabilisés en compte de résultat au titre d'élément de pertes ou gains de la vente.

4.4 Gains et pertes non réalisés inclus dans les Capitaux propres revenant aux actionnaires

Les gains et pertes non réalisés tels qu'inclus dans les Capitaux propres revenant aux actionnaires se présentent comme suit :

	<i>Placements disponibles à la vente</i>	<i>Réévaluation des entreprises associées</i>	<i>Couvertures de flux de trésorerie</i>	<i>Elément de participation discrétionnaire</i>	<i>Total</i>
<i>31 décembre 2009</i>					
Solde brut	1.658	83			1.741
Impôts afférents	- 498				- 498
Comptabilité reflet	- 344				- 344
Impôts afférents	95				95
Intérêts minoritaires	- 223				- 223
Elément de participation discrétionnaire	- 5			5	
Total	683	83		5	771
<i>31 décembre 2008</i>					
Solde brut	528	95			623
Impôts afférents	- 183				- 183
Comptabilité reflet	- 73				- 73
Impôts afférents	36				36
Intérêts minoritaires	20				20
Elément de participation discrétionnaire	2			- 2	
Total	330	95		- 2	423

Les gains et pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente sont présentés dans la note 16.

Les variations de la juste valeur des dérivés désignés et éligibles comme couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées au titre de gains ou pertes non réalisés en capitaux propres revenant aux actionnaires. Toute inadéquation de couverture est immédiatement comptabilisée en compte de résultat. Les écarts de conversion issus d'instruments désignés comme couverture d'un placement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en Capitaux propres revenant aux actionnaires jusqu'à la cession du placement net, excepté pour une couverture inefficace qui sera immédiatement comptabilisée en compte de résultat.

Fortis conclut des contrats d'assurance qui présentent non seulement des éléments de garantie, mais également d'autres avantages dont les montants et le calendrier de déclaration et de paiement sont laissés à la seule discrétion de Fortis. En fonction des dispositions contractuelles et légales, les variations non réalisées de la juste valeur des actifs liés à ces contrats sont comptabilisées, après application de la comptabilité reflet, comme capitaux propres revenant aux actionnaires, au titre d'élément de participation discrétionnaire et de gains et pertes non réalisés portant sur des placements disponibles à la vente.

Le tableau ci-dessous présente les variations des gains et pertes bruts non réalisés repris dans les Capitaux propres revenant aux actionnaires pour 2008 et 2009.

	<i>Placements disponibles à la vente</i>	<i>Réévaluation des entreprises associées</i>	<i>Couvertures de flux de Trésorerie</i>	<i>Elément de participation discrétionnaire</i>	<i>Total</i>
Gains (pertes) bruts non réalisés au 1 ^{er} janvier 2008	109	49	- 4		154
Gains (pertes) non réalisés relatives aux activités abandonnées reclassés au compte de résultat	562	3	4		569
Variations des gains (pertes) non réalisés durant l'année	548	27			575
Reprise des gains (pertes) non réalisés suite à la vente	- 686				- 686
Ecart de conversion	- 7	3			- 4
Cessions d'entreprises associées					
Autres	2	13			15
Gains (pertes) bruts non réalisés au 31 décembre 2008	528	95			623
Variations des gains (pertes) non réalisés durant l'année	1.022	1			1.023
Reprise des gains (pertes) non réalisés suite à la vente	109				109
Ecart de conversion	4	- 2			2
Cessions d'entreprises associées	- 3	- 11			- 14
Autres	- 2				- 2
Gains (pertes) bruts non réalisés au 31 décembre 2009	1.658	83			1.741

4.5 Dividendes

Dès l'annonce d'un dividende, les actionnaires peuvent choisir de recevoir un dividende de Fortis SA/NV (c'est-à-dire un dividende belge) ou de Fortis N.V. (c'est-à-dire un dividende néerlandais). Le dividende brut de Fortis SA/NV est égal au dividende brut de Fortis N.V.

En l'absence d'élection de dividende, une procédure par défaut est appliquée. Celle-ci repose essentiellement sur le domicile de l'actionnaire (pour les actions nominatives) ou du dépositaire CSD (*Central Securities Depository*) auprès duquel la banque de l'actionnaire a déposé les actions (si les actions sont déposées sur un compte titres), les résidents belges recevant uniquement un dividende belge et les résidents néerlandais, un dividende néerlandais. Les actionnaires qui ne sont domiciliés ni en Belgique, ni aux Pays-Bas recevront un dividende belge et un dividende néerlandais à parts égales. Les détenteurs d'actions au porteur en vif qui ne précisent pas la source de leur dividende recevront un dividende intégralement belge.

Les sociétés de Fortis sont soumises à des restrictions légales en ce qui concerne le montant des dividendes qu'elles peuvent attribuer à leurs actionnaires. Le Code Civil néerlandais prévoit qu'une société néerlandaise ne peut payer un dividende que si les capitaux propres nets de cette société sont supérieurs à la somme du capital appelé et libéré, d'une part, et des réserves légales ou statutaires, d'autre part.

En vertu du Code belge des Sociétés, toute société belge est tenue d'affecter annuellement 5% de son bénéfice net à la constitution de la réserve légale. Cette obligation n'est plus de mise dès que la réserve atteint un montant égal à 10% du capital social. La société ne peut pas davantage payer de dividende si, à la suite de ce dividende, l'actif net de la société tombe en deçà d'un montant égal à la somme du capital libéré et des réserves indisponibles.

En matière de dividendes, les filiales belges et néerlandaises sont également soumises à des limitations liées aux normes d'adéquation des capitaux propres et de solvabilité imposées par les organes de contrôle locaux.

Dividende proposé pour 2009

Le Conseil d'Administration proposera aux Assemblées générales des Actionnaires des 28 et 29 avril 2010 un dividende total en espèces de 8 centimes d'euro par action. Le dividende proposé est conforme à la politique de dividende de Fortis.

5 Intérêts minoritaires

Les principaux intérêts minoritaires dans les sociétés du groupe Fortis sont les suivants :

<i>Sociétés du groupe</i>	<i>Pourcentage des intérêts minoritaires</i>	<i>Montant au 31 décembre 2009</i>	<i>Pourcentage des intérêts minoritaires</i>	<i>Montant au 31 décembre 2008</i>
AG Insurance	25,0%	954		
Fortis Luxembourg Vie SA	50,0%	47	50,0%	37
Interparking SA	10,1%	79	10,1%	81
Millenniumbcp Fortis	49,0%	477	49,0%	396
F&B/UBI Assicurazioni	75,0%	93		
Autres		4		1
Total		1.654		515

Les intérêts minoritaires d'AG Insurance font référence à la vente de 25% plus une action d'AG Insurance à BNP Paribas Fortis le 12 mai 2009. Les intérêts minoritaires représentent la participation relative d'une tierce partie dans les capitaux propres revenant aux actionnaires (en IFRS) d'une filiale de Fortis, telle que définie selon les principes comptables IFRS de Fortis.

6 Bénéfice par action

Le tableau suivant détaille le calcul du rendement par action.

	2009	2008
Bénéfice net revenant aux actionnaires	1.192	- 28.022
Elimination des charges d'intérêts sur les dettes convertibles (nettes d'impôt)		
Bénéfice net pour le calcul du bénéfice dilué par action	1.192	- 28.022
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice de base par action	2.474.987.564	2.295.883.060
Ajustements pour :		
- conversion des dettes convertibles		
- options sur actions		
- actions à cessibilité restreinte	469.740	738.895
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice de base par action	2.475.457.304	2.296.621.955
Résultat de base par action (en euros par action)	0,48	- 12,21
Résultat de base par action avant résultat sur activités abandonnées (en euros par action)	0,48	- 0,27
Résultat dilué par action (en euros par action)	0,48	- 12,21
Résultat dilué par action avant résultat sur activités abandonnées (en euros par action)	0,48	- 0,27

En 2009, un nombre moyen pondéré d'options portant sur 32.220.563 actions (2008 : 43.971.460) pour un prix d'exercice moyen pondéré d'EUR 21,57 par action (2008 : EUR 22,31) a été exclu du calcul du BPA dilué parce que le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions sur le marché. En 2009, 39.682.540 actions Fortis (2008 : 39.682.540) résultant des FRESH ont été exclues du calcul du bénéfice par action dilué parce que le montant d'intérêt par action économisé sur ces titres était supérieur au bénéfice de base par action.

Les actions Fortis à émettre dans le cadre des MCS ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action dans la mesure où Fortis s'attend à ce que l'émission de ces actions n'ait pas d'effet dilutif (voir aussi la note 50 – Passifs éventuels).

Les 125.313.283 actions Fortis au total émises dans le cadre des CASHES (125.313.283 en 2008) sont incluses dans les actions ordinaires bien qu'elles ne soient pas assorties d'un droit de dividende et de vote jusqu'au moment de la conversion des CASHES (voir aussi la note 50).

7 Gestion des risques

7.1 Introduction

La gestion des risques fait partie intégrante des métiers de l'assurance et s'inscrit par conséquent dans les activités de l'ensemble des managers du groupe. La mission du département de gestion des risques au niveau du groupe et au sein des départements opérationnels consiste à identifier, évaluer, gérer, communiquer et suivre les risques susceptibles d'influencer la réalisation des objectifs stratégiques, opérationnels ou financiers.

Dans la pratique, les objectifs de la gestion des risques de Fortis sont les suivants :

- comprendre les principaux risques encourus et s'assurer qu'aucun scénario plausible n'amènera l'entreprise à faillir à ses obligations envers les titulaires de police et les créanciers ;
- définir un plafond d'appétence au risque et maintenir le profil de risque à l'intérieur de cette limite ;
- contribuer au processus de prise de décision du groupe en fournissant rapidement aux décideurs des informations cohérentes et fiables et en utilisant ces informations pour formuler une opinion sur le risque ;
- créer une culture de conscience des risques dans laquelle chaque manager s'oblige à prendre connaissance des risques de son activité, à les gérer adéquatement et à en rendre compte en toute transparence.
- gestion des limites

Le cadre des risques de Fortis est en constant développement afin de s'appuyer sur les forces du passé tout en tenant compte des enseignements tirés des circonstances de marché extrêmes qui ont prévalu ces dernières années. Le cadre est en outre régulièrement adapté aux besoins de Fortis. Il est conçu pour soutenir la mission, les objectifs et les normes élevées de gestion du risque, tant au niveau du groupe que localement. Il combine les éléments suivants pour former un cadre de gestion des risques cohérent :

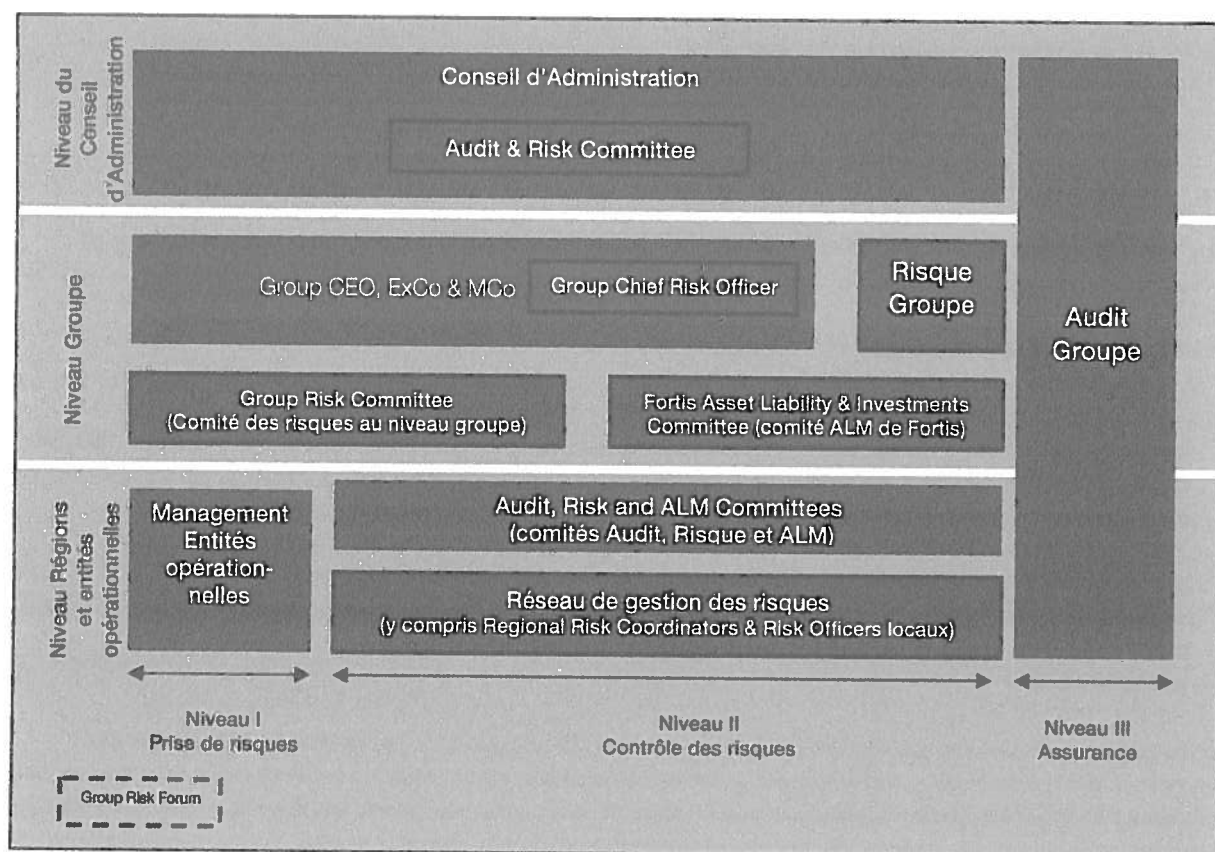
- organisation et gouvernance des risques
- politiques et directives
- méthodes d'évaluation et de modélisation
- appétence au risque
- exigences de reporting.

7.2 Organisation et gouvernance de la gestion des risques

Le cadre de gestion des risques est organisé de manière à obtenir :

- des responsabilités claires en matière de gestion des risques ainsi qu'une culture de conscience des risques ;
- l'indépendance des fonctions de gestion des risques ;
- la transparence et la cohérence dans les décisions de prises de risques, pour l'ensemble des risques de la taxonomie ;
- le partage des connaissances et des meilleures pratiques, ainsi que le maintien de standards élevés de gestion des risques ;
- la cohérence afin de faciliter le reporting global des risques et le suivi au niveau du groupe.

La structure et la gouvernance de gestion des risques sont présentées ci-dessous.



Chaque entité d'assurance :

- est responsable de la gestion de ses risques et de la mise en place d'un cadre complet de gestion des risques ;
- est responsable de la gestion de ses risques dans le respect des limites, des politiques et des directives définies par Fortis au niveau du groupe, par ses autorités prudentielles et par son conseil d'administration local ;
- dispose d'un comité de risque (*Risk Committee*) qui aide la direction à bien comprendre les principaux risques et à mettre en place les procédures adéquates de gestion des risques ;
- dispose d'un comité ALM ou Risque notamment chargé du suivi des risques de marché pour assurer une gestion conforme au cadre de gestion des risques, dans les limites convenues, et pour prendre des décisions ou émettre des recommandations ALM spécifiques ;
- dispose d'une fonction des risques pour soutenir le Risk Committee, assure le reporting des risques et transmet ses avis au CEO local, au conseil d'administration local ainsi qu'à la direction du groupe.

La direction locale, en ce compris l'équipe locale de gestion des risques, exerce le premier niveau de contrôle, puisqu'elle a pour responsabilité première d'identifier et de gérer les risques au sein de son organisation.

Au niveau du groupe, Fortis dispose d'une fonction risque centrale qui :

- est responsable du profil de risque général du groupe (ce qui comprend le profil de risque agrégé des entités d'assurance ainsi que les actifs et passifs détenus par le groupe) ;
- est responsable de la mise en place d'un cadre complet de gestion des risques ;
- est responsable de la gestion de ses risques dans le respect des limites, des politiques et des directives définies par les autorités prudentielles et par le groupe même ;
- dispose d'un comité de risque au niveau du groupe (Group Risk Committee - GRC) chargé d'aider la direction à bien comprendre les principaux risques et à mettre en place les procédures adéquates de gestion des risques ;
- dispose d'un comité ALM notamment chargé du suivi des risques de marché pour assurer une gestion conforme au cadre de gestion des risques, dans les limites convenues, et pour prendre des décisions ou émettre des recommandations ALM spécifiques au niveau du groupe ;

- compte en ses rangs un Chief Risk Officer au niveau du groupe (Group CRO), membre de l'Executive Committee ;
- participe aux travaux du Group Risk Committee, assure le reporting des risques et transmet ses avis au CEO et au conseil d'administration du groupe (à la fois directement et par le biais du comité de risque et d'audit - *Audit and Risk Committee*).

Le management de Fortis au niveau du groupe, y compris la gestion des risques, constitue le deuxième niveau de contrôle. Son rôle premier est de déterminer la stratégie au plus haut niveau et l'appétence au risque global du groupe. Mais il assure également des missions de coordination, de suivi, de mise à l'épreuve et de soutien.

Le département d'audit interne constitue un niveau de contrôle supplémentaire important : il procède à l'évaluation systématique et ad hoc des processus de contrôle, incluant la gestion des risques, la vérification du respect des politiques et l'audit des pratiques de risque.

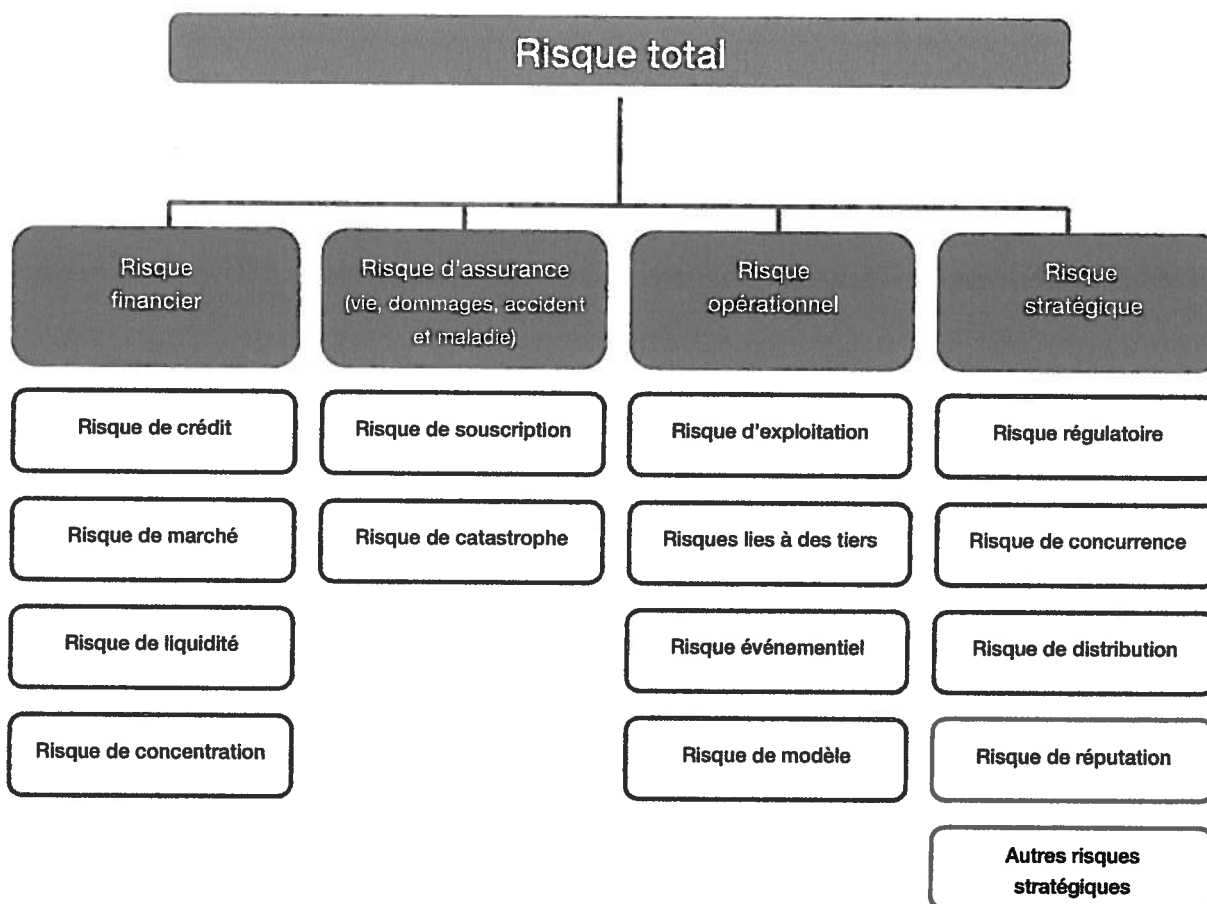
Le cadre de risques de Fortis met clairement en exergue que la responsabilité de la gestion adéquate des risques incombe à chaque entité d'assurance. Chaque entité est responsable de la mise en place d'un cadre de risques adapté à ses besoins propres, qui respecte les normes définies pour le groupe. Le Chief Risk Officer au niveau du groupe (Group CRO) est assisté dans sa mission par le Group Risk Officer et le Group Risk Department. Cette assistance consiste en la coordination du développement et de l'amélioration du cadre de risques du groupe, l'établissement de rapport et d'avis sur les risques dans l'ensemble du groupe, et la coordination d'importantes initiatives conjointes, comme le projet Solvabilité II.

Plusieurs mécanismes ont été mis en place pour assurer la cohérence, la transparence, le partage de connaissances et pour faire en sorte que les initiatives à l'échelle du groupe s'appuient sur l'expérience pratique et l'expertise des entités opérationnelles, qu'elles soient acceptées et mises en œuvre. Le Risk Officer au plus haut niveau de chacune des sociétés opérationnelles est membre du Fortis Group Risk Forum, qui se réunit régulièrement pour échanger des connaissances et des bonnes pratiques, mais aussi pour développer et améliorer le cadre de gestion des risques du groupe. Toute adaptation de ce cadre doit être approuvée par le comité des risques du groupe (Group Risk Committee) et certains éléments fondamentaux, comme l'appétence au risque, par le Conseil d'Administration. Le Group Risk Committee compte des représentants des entités opérationnelles et ses décisions et recommandations tiennent dès lors compte de leur point de vue et de leur expertise. Les problématiques et méthodologies de risque les plus importantes sont en outre examinées par l'Executive Committee, le Management Committee et le Conseil d'Administration. Dès que les organes du groupe ont approuvé les changements au cadre de gestion des risques du groupe, ceux-ci sont notifiés à chaque conseil d'administration local pour être formellement adoptés par l'entité opérationnelle.

Le périmètre d'action du comité des risques du groupe comprend le Compte Général, qui contient, entre autres, divers actifs et passifs financiers, et qui est géré distinctement des entités d'assurance.

7.3 Taxonomie des risques

Fortis gère une gamme très étendue de produits d'assurance dans de nombreux pays, et s'expose dès lors à une grande variété de risques. La taxonomie des risques de Fortis, qui se veut un relevé exhaustif des risques potentiels auxquels ses activités peuvent être confrontées, est synthétisée dans le graphique ci-après.



7.4 Risque financier

Le risque financier recouvre l'ensemble des risques relatifs à la valeur et à la performance des actifs financiers. Il englobe :

- le risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie ;
- le risque de marché qui découle des fluctuations des valeurs et des taux d'intérêt ;
- le risque de liquidité qui découle d'un besoin inattendu de trésorerie et des éventuelles difficultés à l'obtenir à très court terme ;
- le risque de concentration qui survient sous l'effet d'expositions individuelles ou d'une large exposition à des placements potentiellement corrélés – ce risque peut avoir une incidence sur le risque de marché, de crédit ou de liquidité.

Le risque financier est le risque majeur pour bon nombre d'entités opérationnelles de Fortis. Le cadre de risque mis en place pour l'ensemble des entités opérationnelles prévoit des politiques et des limites d'investissement, des simulations de crise et un contrôle régulier de la nature et du niveau des risques financiers, pour que les risques pris soient adéquats, pour le client comme pour l'actionnaire, et pour qu'ils soient correctement rémunérés.

Les sociétés opérationnelles déterminent la composition globale des actifs sur la base d'études visant à identifier les meilleurs actifs stratégiques et d'un suivi régulier de la situation et des perspectives du marché afin de décider des allocations tactiques. Pour définir un portefeuille cible adéquat, le processus de décision doit respecter un équilibre entre appétence au risque, exigences de capitaux propres, risques et rendement à long terme, attentes des titulaires de polices, contraintes de participations bénéficiaires, questions fiscales et de liquidité.

Le département de gestion des risques au niveau du groupe détermine (et supervise) l'appétence générale au risque en matière de risques financiers ; il collabore avec les sociétés opérationnelles pour développer au niveau du groupe les politiques et les meilleures pratiques à adopter par les conseils d'administration locaux afin de veiller à leur intégration dans l'activité journalière locale.

7.4.1 Risque de crédit

Un risque de crédit peut survenir à cause d'un risque de défaillance de contrepartie ou à cause d'une variation de la valeur des placements de Fortis due à une fluctuation des marges de crédit.

Dans le métier de l'assurance, le risque de crédit se situe essentiellement dans les portefeuilles de placement. Les risques de crédit logés dans le Compte Général proviennent essentiellement de créances sur le secteur bancaire et de prêts en cours auprès d'anciennes filiales de Fortis.

Le risque de crédit se gère à l'aide de limites qui tiennent compte du type d'exposition au risque, de la qualité du crédit, de l'échéance s'il y a lieu, mais aussi par une supervision régulière et par des systèmes d'alerte rapide. Fortis contrôle également ses expositions majeures à des entités individuelles, à des groupes ainsi qu'à d'autres concentrations, sectorielles ou géographiques, en vue d'une diversification et d'une identification optimales de tout risque important de concentration.

Une partie importante de passifs de Fortis sont illiquides. Fortis s'efforce généralement de détenir ses actifs obligataires jusqu'à l'échéance. Cela contribue sensiblement à réduire l'incidence du risque de marge puisque quand les passifs sont illiquides, Fortis ne peut être contraint de les céder à vil prix, et peut décider de ne les vendre que s'il estime que c'est la meilleure solution.

Le risque de crédit peut également résulter de la souscription de traités de réassurance ou d'autres outils d'atténuation de risques. Fortis minimise ce risque par des règles strictes de sélection des contreparties, des exigences en matière de dépôt de sûretés et par la diversification.

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif du risque de crédit auquel Fortis est exposé.

	<i>AGI</i>	<i>FII</i>	<i>Général</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
<i>31 décembre 2009</i>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 15)	824	540	4.272		5.636
Dérivés détenus à des fins de transaction (actifs) (voir note 16)	92	5	54		151
Créances	2.240	1.002	1.867	- 967	4.142
Dépréciations	- 6	- 4			- 10
Créances, nettes (voir Note 18)	2.234	998	1.867	- 967	4.132
Placements porteurs d'intérêts	41.147	10.239			51.386
Dépréciations	- 25	- 6			- 31
Total des placements porteurs d'intérêts, net (voir note 16)	41.122	10.233			51.355
Réassurance et autres créances	651	658	377	- 39	1.647
Dépréciations	- 8	- 10	- 365		- 383
Total net de réassurance et autres créances (voir note 20)	643	648	12	- 39	1.264
Total du risque de crédit, brut	44.954	12.444	6.570	- 1.006	62.962
Dépréciations	- 39	- 20	- 365		- 424
Total du risque de crédit, net	44.915	12.424	6.205	- 1.006	62.538
<i>31 décembre 2008</i>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 15)	2.815	609	2.509		5.933
Dérivés détenus à des fins de transaction (actifs) (voir note 16)	73	6	158		237
Créances	2.332	1.095	14.193	- 1.206	16.414
Dépréciations	- 6	- 4			- 10
Total des créances, nettes (voir note 18)	2.326	1.091	14.193	- 1.206	16.404
Placements porteurs d'intérêts	35.538	8.229	75	- 139	43.703
Dépréciations	- 114	- 5			- 119
Total des placements porteurs d'intérêts, net (voir note 16)	35.424	8.224	75	- 139	43.584
Réassurance et autres créances	620	565	43	- 38	1.190
Dépréciations	- 8	- 8	- 20		- 36
Total net de réassurance et autres créances (voir note 20)	612	557	23	- 38	1.154
Total du risque de crédit, brut	41.378	10.504	16.978	- 1.383	67.477
Dépréciations	- 128	- 17	- 20		- 165
Total du risque de crédit, net	41.250	10.487	16.958	- 1.383	67.312

Concentration du risque de crédit

La concentration du risque de crédit fait référence à toute exposition à une contrepartie ou à l'exposition agrégée à une série de contreparties positivement corrélées (par exemple, présentant une tendance à la défaillance dans des circonstances similaires) susceptible de produire une perte substantielle de capital, par suite d'une faillite ou d'un défaut de paiement. Il est dès lors fondamental que la stratégie de risque de crédit de Fortis vise à éviter les concentrations par la granularité, la liquidité et la diversification des portefeuilles.

Le tableau ci-dessous décrit la concentration du risque de crédit au bilan au 31 décembre, en fonction de la localisation de l'entité de Fortis concernée.

	2009		2008	
	<i>Exposition au risque de crédit au bilan</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Exposition au risque de crédit au bilan</i>	<i>Pourcentage</i>
Localisation de l'entité de Fortis				
Benelux	51.234	81,4%	57.660	85,5%
Autres pays européens	10.776	17,1%	8.848	13,1%
Asie	952	1,5%	968	1,4%
Total au bilan	62.962	100,0%	67.476	100,0%

Le tableau ci-dessous présente la concentration du risque de crédit au bilan au 31 décembre, en fonction de la localisation du client.

Localisation du client	2009		2008	
	<i>Exposition au risque de crédit au bilan</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Exposition au risque de crédit au bilan</i>	<i>Pourcentage</i>
Benelux	18.708	29,7%	28.237	41,8%
Autres pays européens	42.269	67,1%	37.264	55,2%
Asie	423	0,7%	512	0,8%
Autres	1.562	2,5%	1.464	2,2%
Total au bilan	62.962	100,0%	67.477	100,0%

Pour gérer la concentration du risque de crédit, la politique de Fortis en la matière répartit le risque de crédit entre différents secteurs et pays.

Le tableau ci-dessous présente la concentration du risque de crédit au bilan au 31 décembre, par type de contrepartie.

	<i>Pouvoirs publics et institutions officielles</i>	<i>Institutions financières</i>	<i>Clients d'entreprise</i>	<i>Clients retail</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
31 décembre 2009						
Au bilan						
Benelux	7.652	7.273	1.507	1.675	601	18.708
Autres pays européens	25.500	13.364	3.226	34	145	42.269
Asie	32	175	171	41	4	423
Autres	327	725	510			1.562
Total au bilan	33.511	21.537	5.414	1.750	750	62.962
31 décembre 2008						
Au bilan						
Benelux	5.433	19.153	1.665	1.630	356	28.237
Autres pays européens	21.743	12.675	2.659	39	148	37.264
Asie	35	242	155	40	40	512
Autres	391	638	420		15	1.464
Total au bilan	27.602	32.708	4.899	1.709	559	67.477

Qualité du risque de crédit

Le tableau suivant présente la qualité de crédit par note « investment grade » des obligations, sur la base de notations externes.

	2009		2008	
	Valeur comptable	Pourcentage	Valeur comptable	Pourcentage
Notation de crédit (Investment grade)				
AAA	17.546	34,2%	15.291	35,1%
AA	12.610	24,5%	10.676	24,5%
A	16.020	31,2%	16.812	38,6%
BBB	4.902	9,5%	617	1,4%
Notation de crédit (Investment grade)	51.078	99,4%	43.396	99,6%
Inférieur à la notation de crédit (Sub-investment grade)	141	0,3%	55	0,1%
Non coté	136	0,3%	133	0,3%
Valeur totale nette des investissements en titres porteurs d'intérêts	51.355	100,0%	43.584	100,0%
Dépréciations	31		119	
Valeur totale brute des investissements en titres porteurs d'intérêts	51.386		43.703	

Ci-après figurent des informations complémentaires sur la qualité des obligations souveraines et d'entreprises.

Le tableau ci-dessous présente des informations sur les obligations souveraines.

31 décembre 2009

En classement IFRS	33.435
Disponibles à la vente	10
Détenues à la juste valeur	33.445
Total des obligations souveraines	
Par notation	6.719
AAA	10.702
AA	12.223
A	3.787
BBB	33.431
Total par notation "investment grade"	
BB ou inférieur	8
Sans notation	6
Total des "non-investment grade" et sans notation	14
Total des obligations souveraines	33.445

Le tableau ci-dessous présente des informations sur les obligations d'entreprise.

En classement IFRS	31 décembre 2009
Disponibles à la vente	3.173
Détenues à la juste valeur	
Total des obligations d'entreprise	3.173
Par notation	
AAA	960
AA	352
A	1.547
BBB	234
Total par notation "investment grade"	3.093
BB ou inférieur	42
Sans notation	38
Total des "non-investment grade" et sans notation	80
Total des obligations d'entreprise	3.173

Le tableau ci-dessous présente des informations sur la notation des obligations d'institutions financières et d'autres valeurs financières.

En classement IFRS	31 décembre 2009
Disponibles à la vente	14.132
Détenues à la juste valeur	82
Total des valeurs bancaires et autres valeurs financières	14.214
Par notation	
AAA	9.554
AA	1.528
A	2.202
BBB	854
Total par notation "investment grade"	14.138
BB ou inférieur	33
Sans notation	43
Total des "non-investment grade" et sans notation	76
Total des valeurs bancaires et autres valeurs financières	14.214

Atténuation du risque de crédit

Outre la diversification et les mesures d'évitement des concentrations, le risque de crédit peut être réduit par des couvertures ou par l'obtention de sûretés. Les sûretés réelles et les garanties reçues pour couvrir des actifs financiers et des engagements se présentent comme suit au 31 décembre.

	<u>Sûretés réelles reçues</u>				<u>Sûretés réelles reçues en excès de l'exposition au risque de crédit ¹⁾</u>	
	<i>Valeur</i> <i>comptable</i>	<i>Instruments</i> <i>financiers</i>	<i>Immobilisations</i> <i>corporelles</i>	<i>Autres sûretés</i> <i>réelles et</i> <i>garanties</i>		<i>Exposition</i> <i>non garantie</i>
<i>2009</i>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.636					5.636
Placements porteurs d'intérêts	51.355					51.355
Créances sur les banques	1.816					1.816
Créances sur la clientèle	2.316	131	2.467	14	880	584
Autres créances	1.264					1.264
Exposition totale du risque de crédit, nette	62.387	131	2.467	14	880	60.655
<i>2008</i>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.933					5.933
Placements porteurs d'intérêts	43.584					43.584
Créances sur les banques	13.893	35				13.858
Créances sur la clientèle	2.511	128	2.407	9	861	828
Autres créances	1.154					1.154
Total du risque de crédit, net	67.075	163	2.407	9	861	65.357

¹⁾ Le montant des sûretés réelles excédant l'exposition au risque de crédit est égal à la somme des surplus de sûretés reçues sur chaque créance individuelle.

La valeur d'une sûreté est déterminée par une approche prudente, fondée sur plusieurs critères au nombre desquels figurent la nature et le type spécifique de la sûreté, sa liquidité et la volatilité de sa valeur.

Exposition au risque de crédit des actifs financiers en souffrance

Un actif financier est en souffrance dès qu'une contrepartie a omis de régler le paiement à la date contractuelle, qu'elle a dépassé la limite recommandée ou a été avisée d'une limite inférieure à son encours actuel. Les actifs financiers en souffrance depuis au moins 90 jours sont automatiquement classés comme dépréciés.

Le tableau suivant fournit des informations sur la durée du dépassement d'échéance des actifs financiers en souffrance mais non encore dépréciés (les actifs financiers en souffrance depuis au moins 90 jours ne sont donc pas inclus) au 31 décembre.

	Valeur comptable des actifs	≤ 30 jours en souffrance	> 30 jours ≤ 60 jours en souffrance	> 60 jours en souffrance	Total
<i>2009</i>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.636				
Placements porteurs d'intérêts	51.355				
Créances sur les banques	1.816				
Créances sur la clientèle	2.316	69	18	14	101
Autres créances	1.264				
Total du bilan	62.387	69	18	14	101
<i>2008</i>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.933				
Placements porteurs d'intérêts	43.583	164			164
Créances sur les banques	13.892			7	7
Créances sur la clientèle	2.448	67	17	9	93
Autres créances	1.154	47	3	2	52
Total du bilan	67.010	278	20	18	316

Les sûretés réelles et garanties reçues en nantissement pour des actifs financiers en souffrance mais non dépréciés à la date du 31 décembre sont détaillées ci-dessous :

	<u>Sûretés réelles reçues</u>				
	Valeur comptable	Instruments financiers	Immobilisations corporelles	Autres sûretés réelles et garanties	Sûretés réelles reçues en excès de l'exposition au risque de crédit en souffrance ¹⁾ Exposition non garantie
<i>2009</i>					
Placements porteurs d'intérêts					
Créances sur les banques					
Créances sur la clientèle	101		92		26
Autres créances					
Total de l'exposition au crédit en souffrance	101		92		26
<i>2008</i>					
Placements porteurs d'intérêts	164				164
Créances sur les banques	7				7
Créances sur la clientèle	93		97		36
Autres créances	52				
Total de l'exposition au crédit en souffrance	316		97		36

¹⁾ Le montant des sûretés réelles excédant l'exposition du risque de crédit est égal à la somme des surplus de sûretés reçues sur chaque créance individuelle.

Dépréciation pour exposition au risque de crédit

Une dépréciation pour risque de crédit spécifique est comptabilisée s'il existe une indication objective que Fortis ne sera pas en mesure d'encaisser tous les montants dus conformément aux conditions contractuelles. Le montant de la dépréciation est l'écart entre la valeur comptable et le montant recouvrable.

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les provisions pour dépréciation et les encours dépréciés au 31 décembre.

	2009			2008		
	<i>Dépréciations</i>			<i>Dépréciations</i>		
	<i>Encours</i>	<i>pour risque</i>	<i>Ratio de</i>	<i>Encours</i>	<i>pour risque</i>	<i>Ratio de</i>
	<i>dépréciés</i>	<i>spécifique</i>	<i>couverture</i>	<i>dépréciés</i>	<i>spécifique</i>	<i>couverture</i>
Placements porteurs d'intérêts	34	- 31	91,2%	119	- 119	100,0%
Créances sur les banques	2	- 1	50,0%	2	- 1	50,0%
Créances sur la clientèle	89	- 9	10,1%	72	- 9	12,5%
Autres créances	386	- 383	99,2%	42	- 35	83,3%
Total de la dépréciation de l'exposition au risque de crédit	511	- 424	83,0%	235	- 164	69,8%

Les autres créances incluent la créance sur FCC (voir note 20 Réassurance et autres créances pour les détails).

Les sûretés réelles et garanties reçues en nantissement d'actifs et d'engagements financiers classés en actifs dépréciés à la date du 31 décembre sont détaillées ci-dessous :

	<i>Sûretés réelles reçues</i>				
	<i>Sûretés réelles reçues en excès de</i>				
	<i>Autres sûretés réelles et garanties reçues en excès de l'exposition au</i>				
	<i>Encours</i>	<i>Instruments</i>	<i>Immobilisations</i>	<i>réelles et</i>	<i>Exposition</i>
	<i>dépréciés</i>	<i>financiers</i>	<i>corporelles</i>	<i>garanties</i>	<i>non garantie</i>
				<i>risque de crédit en souffrance ¹⁾</i>	
2009					
Placements porteurs d'intérêts	34				34
Créances sur les banques	2				2
Créances sur la clientèle	89	5	122	41	3
Autres créances	386				386
Total de la dépréciation de l'exposition au risque de crédit	511	5	122	41	425
2008					
Placements porteurs d'intérêts	119				119
Créances sur les banques	2				2
Créances sur la clientèle	72	5	73	11	5
Autres créances	42				42
Total de la dépréciation de l'exposition au risque de crédit	235	5	73	11	168

¹⁾ Le montant des sûretés réelles excédant l'exposition au risque de crédit est égal à la somme des surplus de sûretés reçues sur chaque créance individuelle.

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur la durée des dépréciations (c'est-à-dire la période entre la première dépréciation de l'actif financier concerné et le 31 décembre).

	< 1 an déprécié	> 1 an < 5 ans déprécié	> 5 ans déprécié	Total
2009				
Placements porteurs d'intérêts	8	26		34
Créances sur les banques		2		2
Créances sur la clientèle	69	18	2	89
Autres créances	372	9	5	386
Total de la dépréciation de l'exposition du risque de crédit	449	55	7	511
2008				
Placements porteurs d'intérêts	81	38		119
Créances sur les banques	2			2
Créances sur la clientèle	56	16		72
Autres créances	28	7	7	42
Total de la dépréciation de l'exposition au risque de crédit	167	61	7	235

Les réductions de valeur se basent sur l'estimation de recouvrement la plus récente, faite par Fortis : elles représentent la perte que Fortis prévoit de subir. Fortis procède à des réductions de valeur dans le cas, par exemple, où la procédure de faillite du débiteur est à son terme et que les sûretés ont été épuisées, où le débiteur et/ou le garant sont insolvable, où toutes les voies de recouvrement habituelles ont été épuisées, ou encore lorsque le délai de perte économique (c'est-à-dire le terme à partir duquel les dépenses dépassent les montants à recouvrer) est atteint.

7.4.2 Risque de marché

Le risque de marché est induit par les variations des conditions du marché et de la situation d'actifs individuels qui influencent la valeur et le rendement des placements de Fortis.

Les principaux catalyseurs du risque de marché sont le risque de taux d'intérêts, le risque lié à la valeur des actions et de l'immobilier ainsi que le risque de change. Chaque entité d'assurance fonctionne dans les limites et selon les directives définies par son cadre de gestion des risques, en particulier sa politique de placement et son appétence au risque. Toutes les entités d'assurance ont mis en place un comité ALM ou Risque, chargé de veiller au suivi et à la gestion appropriée de ces risques, et de fournir une assistance dans la prise de décisions.

Risque de taux d'intérêt

Des fluctuations de taux d'intérêts peuvent avoir une incidence sur les produits commercialisés par les entités d'assurance, par exemple, sur les garanties et les participations bénéficiaires, et sur la valeur des placements de Fortis. Ce risque découle de la différence de sensibilité des actifs et des passifs aux variations des taux d'intérêt.

Pour l'évaluation, le suivi et le contrôle de son risque de taux d'intérêt, Fortis recourt à différents indicateurs, parmi lesquels l'analyse de non-concordance (*mismatch*) et les simulations de crise (*stress tests*). Pour le court terme, les politiques d'investissement imposent généralement une concordance élevée, sauf dérogation dûment approuvée. Pour le long terme, l'appariement (*matching*) peut être difficile à réaliser, faute d'actifs adéquats ; la stratégie d'appariement sera donc déterminée en fonction de l'appétence au risque, de la disponibilité d'actifs, des taux de marché actuels et prévus, et des niveaux de garantie. Des instruments dérivés sont parfois utilisés pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition au risque de taux d'intérêt pour l'ensemble des activités d'assurance.

- La répartition des flux fixes d'actifs et de passifs. Il n'inclut que des éléments liés aux taux d'intérêts. Les actions et les biens immobiliers en sont donc exclus.
- Les passifs générés par les activités d'assurance vie sont une projection fondée sur la base de la meilleure estimation (*best estimate*) et ne tiennent pas compte de nouvelles affaires futures.
- Les flux d'assurance non-vie sont calculés sur une base de meilleure estimation et tiennent compte du taux de renouvellement attendu de contrats existants mais excluent les nouveaux contrats.

L'écart de sensibilité aux taux d'intérêt sur une période donnée est la différence entre les montants à recevoir et à payer au cours de cette période.

	<1 an	1-5 ans	6 - 10 ans	11 - 20 ans	>20 ans
<i>Au 31 décembre 2009 :</i>					
Assurances					
Actifs	6.309	18.956	24.180	15.027	7.420
Passifs	- 3.892	- 17.650	- 15.403	- 14.658	- 14.122
Intervalles	2.417	1.306	8.777	369	- 6.702
<i>Au 31 décembre 2008 :</i>					
Assurances					
Actifs	7.255	21.169	25.546	13.164	6.416
Passifs	- 6.566	- 19.002	- 12.935	- 11.642	- 10.067
Intervalles	689	2.167	12.611	1.522	- 3.651

Les passifs d'assurance qui s'étendent en général sur une longue période induisent un écart négatif sur les créneaux d'échéances à long terme et positif sur les échéances plus courtes.

Risques sur actions et sur immobilier

Les risques sur actions et sur immobilier découlent de variations de la valeur ou du rendement des investissements. Ces risques sont contrôlés en fixant des limites basées sur l'appétence au risque et par des politiques d'investissement qui imposent la mise en place d'une série de contrôles, et notamment des mesures à prendre en cas de baisse de valeur significative (par exemple, le mécanisme CPPI¹⁾). La gestion proactive de ce risque au cours des dernières années a permis de réduire rapidement l'exposition au risque sur actions par le biais de ventes et de couvertures, d'éviter des pertes et de préserver la solvabilité des entités d'assurance tout au long de la crise financière.

1) L'acronyme CPPI signifie « Constant Proportion Portfolio Insurance » et désigne une technique visant à garantir les passifs en assurant qu'un rendement minimum fixe soit atteint sur les actifs liés, soit à tout moment, soit, plus typiquement, à une date déterminée dans le futur.

Les normes IFRS déterminent l'exposition sur actions par référence à la définition légale. Pour la gestion des risques, Fortis détermine l'exposition sur actions en fonction des actifs et des risques sous-jacents. L'exposition économique totale sur actions est présentée dans le tableau ci-dessous, selon une approche basée sur le risque et avec rapprochement des chiffres publiés en IFRS.

	<i>Définition IFRS</i>	<i>Exposition économique</i>
Type d'actifs		
Placements directs en actions	661	661
Fonds de placement en actions	84	84
Titres financiers non cotés	2	2
Fonds mixtes	102	102
Fonds structurés	21	21
Hedge funds (fonds spéculatifs)	32	32
Fonds obligataires	62	
Fonds monétaires	26	
Fonds immobiliers (SICAF/REITS)	574	
Autres fonds d'actions		26
Total des actions et des autres placements	1.564	928

En matière de risques, Fortis définit son exposition sur immobilier d'après la valeur de marché des actifs, et y inclut les actifs détenus pour compte propre. Cette approche donne un résultat différent de l'exposition présentée conformément aux définitions IFRS, qui excluent les profits latents et qui présentent l'immobilier détenu pour compte propre. Le tableau ci-dessous identifie ce que Fortis considère comme son exposition économique sur l'immobilier et établit le rapprochement par rapport aux chiffres publiés selon les IFRS.

	<i>Définition IFRS</i>	<i>Exposition économique</i>
Type d'actifs		
<i>Valeur comptable</i>		
Immeubles de placement IFRS	1.653	1.653
Immobilisations corporelles : immeubles à usage propre	1.035	1.035
<i>Plus-value latente</i>		
Immeubles de placement		553
Immobilisations corporelles : immeubles à usage propre		390
Immeubles détenus afin d'être revendus	37	37
Fonds immobiliers		574
Autres fonds immobiliers		12
Certificats immobiliers		11
Autres actifs immobiliers transférés d'autres actifs (goodwill, actifs incorporels, location-financement)		284
Total de l'exposition sur immobilier selon une approche de risques	2.725	4.549

Risque de change

Le risque de change naît de la non-concordance entre la devise des actifs et celle des passifs ou des activités détenues par Fortis dont les devises opérationnelles ne sont pas l'euro.

La politique de placement de Fortis limite ce risque car elle impose de minimiser la non-concordance de devises entre actifs et passifs, et même, dans la plupart des cas, de l'éliminer.

Fortis accepte la non-concordance liée à ses activités opérant dans des devises différentes de l'euro comme conséquence de son statut de groupe international. Fortis pratique toutefois la couverture des flux de trésorerie connus (dividendes ou injections de capital) devant intervenir dans un délai d'un an.

Les principales expositions au risque de change au 31 décembre 2009 figurent dans le tableau ci-dessous. Les chiffres présentés sont des expositions nettes (actifs moins passifs), après couverture.

Devises (en millions d'EUR)	HKD	GBP	THB	MYR	CNY	TRY	HUF	USD	JPY	NOK	AUD	NZD	RUB	INR
Total actifs	1.086	2.001	90	220	137	173	3	1.650	3	1	3	2	3	11
Total passifs	567	1.423				167		1.366		31	37	26	6	
Total actifs moins passifs	519	578	90	220	137	6	3	314	3	-30	-34	-24	-3	11
Hors bilan	32							-20		30	33	23		
Position nette	551	578	90	220	137	6	3	294	3		-1	-1	-3	11
Total de la partie entreprises associées	683	513	90	220	137	7							-2	11

Risques de marché

Le tableau ci-dessous montre les différents facteurs de risque tels que donnés par les scénarios stylisés suivants. Les scénarios de crise sont appliqués à la juste valeur des activités d'assurance, qui équivaut à la juste valeur de ses actifs moins la juste valeur de ses passifs. Les passifs selon la meilleure estimation et hors participations bénéficiaires sont actualisés au taux des swaps tandis que les participations bénéficiaires sont valorisées sur la base d'une approche de simulation à risque neutre. Les scénarios choisis sont des formes stylisées de scénarios de crise historiques pour faciliter l'interprétation et la communication des scénarios, et établir la relation avec le cadre de l'appétence au risque de Fortis. Les corrélations utilisées pour agréger les facteurs de risque sont arrondies de façon homogène et correspondent à la proposition la plus récente du CEIOPS.

En millions d'EUR	Scénario de crise	Incidence sur la juste valeur
Risque des actions	Marchés d'actions -30%	- 253
Risque de taux d'intérêt	+100bps	- 145
Risque de taux d'intérêt	-100bps	- 6
Risque immobilier	-10%	- 304
Risque de change	Devises non euro -10%	- 102

Durant l'année 2009, anticipant Solvabilité II, Fortis a modifié son modèle de calcul du risque de marché. Fortis recourt désormais à des scénarios de crise au lieu d'une approche de VaR (Value at Risk). En combinant les scénarios de crise pour différents risques de marché, sur la base d'un historique de 10 ans, avec une corrélation de 1/2 entre les facteurs de risque, sauf pour l'immobilier et les actions où la corrélation est de 0, l'impact sur la juste valeur des activités d'assurance s'établit à EUR 612 millions.

Une diminution de valeur, lors d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêts, résulte de plusieurs facteurs combinés. Une duration positive du solde des produits d'épargne à court terme, des activités à terme et des activités unit-linked provoque une diminution de valeur lorsque les taux d'intérêt montent et une hausse de valeur lorsque les taux baissent. Concernant les produits d'épargne garantis à long terme, une hausse des taux d'intérêt a un effet positif relativement limité sur la valeur dans la mesure où les rendements en sus du taux garanti sont partagés avec les titulaires de police. En revanche, un repli des taux d'intérêts a une incidence négative plus sensible sur la valeur car les rendements inférieurs aux taux garantis sont compensés par l'assureur. Cet impact négatif des produits d'épargne neutralise l'impact positif sur les autres compartiments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'honorer des règlements à leur date d'exigibilité. Ce risque se décompose en deux éléments :

- *le risque de liquidité de financement* : c'est le risque de ne pas être en mesure de faire face à des demandes de règlement de trésorerie, émises par des titulaires de police ou par d'autres cocontractants sans encourir de pertes inacceptables ou sans mettre en péril l'activité.
- *Le risque de liquidité du marché* : c'est l'impossibilité de réaliser des actifs faute de profondeur suffisante du marché ou à cause d'une désorganisation du marché. Ce risque est lié au risque de marché.

Pour pouvoir répondre à l'ensemble des besoins de liquidité, tant à l'échelon local qu'au niveau du groupe, chaque entité identifie et assure le suivi du risque de liquidité de manière à connaître et comprendre au mieux les circonstances susceptibles de donner naissance à des problèmes de liquidité (par exemple : profil attendu d'extinction des passifs, renoncements en masse, ralentissement dans les affaires nouvelles, changement de notation, etc.), mais aussi sa propre capacité de réaction (par exemple : liquidité des actifs en cas de crise). Au niveau du groupe, le suivi de la liquidité totale du groupe tient compte des flux de paiements relatifs aux instruments hérités du passé au sein du holding, des transferts de et vers les entités opérationnelles, des paiements de dividendes aux actionnaires, tant dans les conditions actuelles qu'en situation de crise.

Le tableau ci-dessous montre les actifs et les passifs de Fortis regroupés par classe d'échéance pertinente, d'après la durée résiduelle jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Il présente tous les actifs et passifs de Fortis et comprend donc tant l'activité d'assurance que l'activité holding.

	<i>Jusqu'à</i> <i>1 mois</i>	<i>1-3 mois</i>	<i>3-12 mois</i>	<i>1-5 ans</i>	<i>Plus de</i> <i>5 ans</i>	<i>Sans</i> <i>échéance</i>	<i>Total</i>
<i>Au 31 décembre 2009</i>							
Actifs							
Instruments financiers à taux fixe	642	344	2.152	13.615	35.389	583	52.725
Instruments financiers à taux variable	4.327	294	380	621	2.044	283	7.949
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	403	312	500	159	113	3.076	4.563
Actifs non financiers	6.482	282	813	4.213	5.206	11.010	28.006
Total des actifs	11.854	1.232	3.845	18.608	42.752	14.952	93.243
Passifs							
Instruments financiers à taux fixe	210	328	1.362	1.957	849	108	4.814
Instruments financiers à taux variable	406	3	4	88	1.251	179	1.931
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	582	818	2.832	15.592	24.813	7.382	52.019
Passifs non financières	6.658	404	1.256	4.950	3.987	7.220	24.475
Total des passifs	7.856	1.553	5.454	22.587	30.900	14.889	83.239
Intervalle net de liquidité	3.998	- 321	- 1.609	- 3.979	11.852	63	10.004
Passifs y compris les intérêts futurs							
Instruments financiers à taux fixe	221	353	1.554	2.609	907	161	5.805
Instruments financiers à taux variable	406	3	5	90		179	683
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	582	818	2.832	15.592	24.813	7.382	52.019
Passifs non financières	6.658	404	1.256	4.950	3.987	7.220	24.475
Total des passifs du montant non actualisé	7.867	1.578	5.647	23.241	29.707	14.942	82.982
<i>Au 31 décembre 2008</i>							
Total des actifs	15.574	3.534	4.666	12.669	42.121	14.306	92.870
Total des passifs	8.354	1.942	10.292	16.572	27.920	20.480	85.560
Intervalle net de liquidité	7.220	1.592	- 5.626	- 3.903	14.201	- 6.174	7.310

Parmi les éléments essentiels de son intervalle net de liquidité figurent les instruments de dette que Fortis a émis par le passé pour soutenir ses activités. Certains de ces instruments de dette ont été reprêtés à d'anciennes filiales de Fortis. À fin 2009, ces instruments reprêtés représentent un montant total d'EUR 1 milliards. Fortis veille quotidiennement à la ponctualité des remboursements (intérêts compris) de ces instruments mais aussi au respect de leurs conditions sous-jacentes (pour les détails sur l'exposition de crédit de Fortis, qui englobe ces instruments, voir le point 7.2 ; des détails relatifs aux instruments de dette figurent dans la note 30 Dettes subordonnées). Les détails relatifs à la gestion du portefeuille d'instruments financiers au sein de l'assurance, figurent au point 7.3 - Risque de marché.

Fortis a émis une série d'instruments financiers perpétuels, inclus dans le tableau ci-dessus. Ces instruments sont :

- Hybrone : le prêt principal s'élève à EUR 500 millions. Les coupons sont payables annuellement à un taux de 5,125% du principal jusqu'au 20 juin 2016. Ensuite, les coupons seront payés à un taux flottant calculé sur l'EURIBOR à trois mois plus 2,00% par an ; Hybrone est inclus dans la rubrique Instruments financiers à taux fixe.
- Nitsh I : le prêt principal s'élève à USD 750 millions. Les coupons sont payables semestriellement au taux de 8,25% Titres perpétuels ; Nitsh I est inclus dans la rubrique Instruments financiers à taux fixe.
- Nitsh II : le prêt principal s'élève à EUR 625 millions. Les coupons sont payables semestriellement au taux de 8,00% Titres perpétuels ; Nitsh II est inclus dans la rubrique Instruments financiers à taux fixe.

Ces instruments apparaissent dans le tableau ci-dessus, dans l'intervalle net de liquidité sur la base de la valeur comptable et y compris les intérêts courus pour la période. Dans la rubrique Passifs y compris les intérêts futurs, les instruments sont présentés comme suit : les montants en intérêts basés sur le taux applicable en fin d'exercice 2009 sont inclus dans les intervalles de "Jusqu'à 1 mois" à "1-5 ans". Le montant en principal est inclus sous la rubrique "Plus de 5 ans", puisqu'il constitue le montant non actualisé perpétuel à partir de cette date.

En vertu des IFRS, les FRESH sont exclus des montants actualisés dans la mesure où le montant principal d'EUR 1.250 millions ne peut être remboursé que par la conversion en actions Fortis.

7.5 Risque d'assurance

Le risque d'assurance englobe l'ensemble des risques de souscription d'assurance liés à des variations de la sinistralité dues à l'incertitude et au timing des sinistres, ainsi qu'à des changements dans les hypothèses sous-jacentes à la prise de cours d'une police, notamment relative aux charges et aux renoncations.

Le risque vie inclut le risque de longévité, le risque de mortalité, le risque de morbidité (c.-à-d. risque de maladie) et le risque d'invalidité. Ces facteurs sont parfois appelés les risques biométriques. Le risque vie couvre également les modifications dans les renoncations et les variations de coûts qui peuvent avoir une incidence considérable sur le coût final des passifs, particulièrement pour les activités à long terme.

Le risque non-vie est le risque que le montant des sinistres dépasse les attentes. Ce risque répond à deux types de causes : les risques de catastrophe, lorsqu'un événement important tel qu'une tempête entraîne une augmentation forte et soudaine des sinistres, et les risques de sinistres plus généraux, qui peuvent être produits par toute une série de facteurs évoluant d'une manière autre que celle attendue, comme l'inflation ou le comportement de la clientèle.

Pour gérer les risques d'assurance, chaque entité dispose d'une série d'outils combinables, comme la politique d'acceptation de risques, de tarification, de provisionnement, et les contrats de réassurance. C'est avec une attention toute particulière qu'est vérifiée la concordance entre le segment de clientèle qui achète un produit et les hypothèses sous-jacentes de clientèle formulées au moment de la conception et de la tarification de ce produit.

Les politiques d'acceptation de risques sont déterminées à l'échelon local, dans le cadre de la gestion générale du risque d'assurance. Elles intègrent des procédures de contrôle par des actuaires, qui analysent les pertes effectives. Une série d'indicateurs et d'outils d'analyse statistique sont utilisés pour affiner les normes d'acceptation des risques afin d'améliorer l'historique des pertes et de veiller à un ajustement adéquat des prix.

Les filiales d'assurance fixent leurs primes à un niveau tel que les primes perçues, majorées du revenu d'investissement qu'elles génèrent, dépasse le montant total des sinistres, de leur coût de gestion et du coût de gestion de l'entité. La pertinence de la tarification est testée en utilisant des techniques et des indicateurs de performance clés spécifiques pour un portefeuille donné, tant a priori (par exemple des tests de rentabilité) qu'a posteriori (par exemple l'*Embedded value* ou les ratios combinés).

Les facteurs pris en considération pour la tarification de l'assurance varient en fonction des produits, de la couverture et des prestations offertes. Cependant, ils incluent généralement :

- les sinistres attendus par titulaire de police et les prestations correspondantes à payer, ainsi que leur timing ;
- le niveau et la nature de la variabilité associée aux prestations attendues. Ceci inclut l'analyse des statistiques de sinistralité, ainsi que la prise en compte de l'évolution de la jurisprudence, de l'environnement économique et des tendances démographiques ;
- d'autres coûts de production du produit considéré, tels que les coûts de distribution, de marketing, de gestion des polices et d'administration des sinistres ;
- les conditions financières, en ce qu'elles reflètent la valeur temps de l'argent ;
- les exigences de solvabilité ;
- les niveaux de rentabilité visés, et
- les conditions du marché de l'assurance, notamment la tarification appliquée par les concurrents pour des produits similaires.

7.5.1 Risque de mortalité / longévité

Le risque de mortalité est lié aux changements inattendus des taux de mortalité dus à une maladie épidémique ou un événement majeur tel qu'un accident industriel ou une catastrophe naturelle. Le risque de mortalité est atténué par les limites définies dans la politique d'acceptation de risques et par plusieurs contrats de réassurance de type « excédent de sinistre » ou catastrophe.

Le risque de longévité correspond à l'augmentation imprévue des taux de survie et donc à l'amélioration de l'espérance de vie, sa gestion passe par la politique d'acceptation de risques, par un réexamen régulier des tables de mortalité utilisées en matière de tarification et de provisionnement, par une limitation des périodes contractuelles ainsi que par une revue des tarifs lors de tout renouvellement de police. Lorsqu'il s'avère que la longévité s'améliore plus vite que ne le prévoient les hypothèses des tables de mortalité, des provisions complémentaires sont établies et la tarification des nouveaux produits est adaptée.

7.5.2 Risque d'invalidité

Le risque d'invalidité correspond à l'incertitude relative aux sinistres liée à des taux et des niveaux d'invalidité supérieurs aux attentes. Il peut se matérialiser par exemple dans des portefeuilles liés à l'activité « invalidité et santé » ou accidents du travail.

L'incidence de l'invalidité, ainsi que de la guérison de l'invalidité, sont influencées par l'environnement économique, les interventions des pouvoirs publics, les progrès et les coûts médicaux, ainsi que par les normes appliquées pour l'évaluer. Ce risque est géré par l'examen régulier des historiques de sinistres et des tendances futures attendues, ainsi que par l'ajustement des politiques de tarification, de provisionnement, et d'acceptation des risques. Les entités d'assurance de Fortis atténuent également le risque d'invalidité par des stratégies de sélection médicale et par une couverture de réassurance adéquate.

7.5.3 Risque de charges et de persistance

Concevoir et tarifier des polices d'assurance requiert également de poser des hypothèses quant aux coûts de commercialisation et d'administration des polices jusqu'au moment de leur résiliation ou de leur échéance, ainsi qu'au taux de persistance à prévoir. Nous identifions le risque d'apparition d'un écart avec les données réelles et son incidence potentielle dès le stade de développement du produit ; il peut être atténué dans le concept même du produit, par exemple par le recours à des pénalités en cas de rachat anticipé ou à des primes de fidélité, des frais initiaux ou un étalement des commissions payées aux distributeurs pour mettre les intérêts de tous en concordance.

7.5.4. Risque non-vie

Le risque non-vie peut s'avérer différent du résultat attendu pour diverses raisons. Par exemple, les sinistres à règlement rapide, comme les sinistres automobiles et immobiliers, sont habituellement déclarés dans un délai de quelques jours à quelques semaines et indemnisés peu après. Les sinistres à règlement plus long, comme les dommages corporels et la responsabilité civile, peuvent durer plusieurs années. Dans les dossiers qui se règlent à long terme, il peut arriver que des informations relatives à l'événement, telles que le traitement médical nécessaire, de par leur nature même, ne soient pas disponibles facilement. En outre, dans les dossiers à règlement de longue durée, l'analyse des pertes est plus complexe, demande davantage de travail et est soumise à davantage d'incertitudes que l'analyse des dossiers à règlement rapide.

Les entités d'assurance de Fortis tiennent compte de l'expérience de Fortis dans des cas similaires et des tendances historiques telle que les schémas de mise en réserve, la croissance des expositions, les indemnités, le niveau des demandes d'indemnité encore impayées en suspens, ainsi que de la jurisprudence et de la situation économique.

Pour limiter le risque de sinistre, les entités d'assurance de Fortis appliquent des politiques de sélection et d'acceptation de risques fondées sur leur historique de sinistralité et de modélisation. Elles procèdent par segment de clientèle et par catégorie d'activité, sur la base des informations ou des attentes relatives aux évolutions futures en matière de fréquence et de gravité des sinistres. Fortis Insurance tire en outre profit de la diversification de ses risques due à sa présence dans un large éventail de spécialités de l'assurance non-vie et dans un grand nombre de zones géographiques. Si cette diversification ne réduit pas le montant moyen des sinistres, elle atténue sensiblement la variation de leur nombre et, par voie de conséquence, le risque. Le risque de sinistres d'un montant exceptionnellement élevé est réduit par des limites par police, par la gestion de la concentration et par des accords de réassurance.

	<i>Impact sur la valeur au</i>	<i>Impact sur la valeur au</i>
<i>Vie par risque décès</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
<i>Sensibilités (En millions d'EUR)</i>		
Taux de mortalité -5%	48	75
Charges -10%	242	224
Taux de rachat -10%	85	67

	<i>Impact sur le bénéfice avant impôts</i>	<i>Impact sur le bénéfice avant impôts</i>
<i>Non-vie</i>	<i>31 décembre 2009</i>	<i>31 décembre 2008</i>
<i>Sensibilités (En millions d'EUR)</i>		
Charges -10%	85	83
Sinistres survenus +5%	- 88	- 84

7.5.5 Réassurance

Quand cela s'avère utile, les entités d'assurance de Fortis concluent également des contrats de réassurance afin de limiter leur exposition aux pertes de souscription. Cette réassurance peut s'organiser police par police (par risque) ou pour un portefeuille (par événement), c'est-à-dire lorsque les expositions des titulaires individuels de police restent dans des limites locales mais que l'on constate l'existence d'un risque inacceptable d'accumulation de sinistres au niveau du groupe (risque de catastrophe). Ces événements concernent surtout des phénomènes météorologiques ou ayant une cause humaine. Le choix de la compagnie de réassurance repose essentiellement sur des considérations de tarification et de risque de contrepartie. La gestion du risque de contrepartie est intégrée dans la gestion globale du risque de crédit.

La réassurance externe sert essentiellement à amortir l'impact de catastrophes naturelles (par exemple des tempêtes, des tremblements de terre, des inondations), de grands sinistres uniques provenant de polices aux limites élevées, et des sinistres multiples dus à un événement unique d'origine humaine. Selon les estimations de Fortis, une tempête centenaire survenant simultanément sur nos deux principaux marchés, la Belgique et le Royaume-Uni, aboutirait à un montant de sinistres supplémentaire brut d'EUR 428 millions avant réassurance et à un montant net d'EUR 95 millions après réassurance.

Le tableau ci-dessous présente des informations relatives à la rétention de risques par ligne de produits (en montants nominaux).

	<i>Rétention la plus élevée par risque</i>	<i>Rétention la plus élevée par événement</i>
2009		
<i>Gamme de produits</i>		
Responsabilité civile automobile	10.000.000	10.753.000
Automobile (autre)	Néant	4.050.000
Assurance dommages aux biens	21.505.000	120.000.000
Responsabilité civile générale	1.000.000	2.000.000
Maritime	4.750.000	4.750.000
Accidents du travail	9.500.000	Néant
Vie et Invalidité	750.000	3.500.000
Assurance individuelle accidents	500.000	Néant

La proportion des primes cédées aux réassureurs par ligne de produits pour l'exercice clos au 31 décembre est synthétisée ci-dessous :

	<i>Primes brutes émises</i>	<i>Primes cédées</i>	<i>Primes nettes</i>
2009			
<i>Gamme de produits</i>			
Vie par risque décès	6.595	- 68	6.527
Maladie et accidents	641	- 27	614
Incendie et autres dommages aux biens	2.013	- 112	1.901
Eliminations	- 1	1	
Total assurance	9.248	- 206	9.042
2008			
<i>Gamme de produits</i>			
Vie par risque décès	5.796	- 64	5.732
Maladie et accidents	631	- 37	594
Incendie et autres dommages aux biens	2.062	- 121	1.941
Eliminations	- 28	29	1
Total assurance	8.461	- 193	8.268

7.6 Risque opérationnel

Toutes les sociétés, y compris les institutions financières, sont confrontées au risque opérationnel qui procède de l'inadéquation ou de la défaillance des processus ou des systèmes internes, d'erreurs humaines, de problèmes de conformité ou d'événements externes, et, plus généralement, de l'incertitude inhérente à toute entreprise.

Chaque entité est responsable de l'identification, de la quantification et de la gestion de son risque opérationnel selon les règles et les exigences générales de son cadre de gestion des risques. Les principaux risques sont signalés au niveau du groupe, qui en assure le suivi. Pour certains risques opérationnels tels que les pertes financières dues à des cas de fraude, de délits informatiques, de responsabilité civile professionnelle et personnelle, Fortis pratique le transfert de risques à des tiers par le biais de contrats d'assurance.

Chaque année, Fortis entreprend, pour l'ensemble du groupe, un processus d'auto-évaluation des risques (Control Risk Self Assessment) afin d'identifier de façon prospective les risques importants susceptibles d'avoir une incidence sur ses objectifs stratégiques ou financiers et d'évaluer le cadre de gestion des risques et de contrôle mis en place pour en assurer une gestion permanente des risques. Chaque secteur d'activité examine ses risques au moins une fois par trimestre. Les principaux risques sont également suivis au niveau du groupe. Outre qu'il fait partie intégrante du cadre de gestion des risques de Fortis, ce processus aboutit aux déclarations de contrôle de gestion (management control statements) préparées par chaque entité et signées, au niveau du groupe, par le CEO de Fortis.

7.7 Risque stratégique

Les risques stratégiques englobent les facteurs internes et externes susceptibles d'affecter la capacité de Fortis à réaliser son plan stratégique ainsi qu'à assurer sa croissance et la création de valeur. Font partie des risques stratégiques les changements de l'environnement réglementaire ou concurrentiel et les risques de réputation. Les stratégies d'entreprise doivent en tenir compte, et Fortis entend les identifier et y réagir très activement.

Les processus ordinaires d'identification et d'évaluation des risques englobent les risques stratégiques. Ceux-ci sont d'ailleurs évalués explicitement, tout au long de nos processus d'examen et de planification stratégique, faisant l'objet d'un suivi dans le cadre des entretiens de performance qui se tiennent régulièrement.

7.8 Passifs d'assurance et tests de suffisance du passif (Liability Adequacy Testing)

Chaque entité d'assurance au sein de Fortis définit des provisions pour sinistres futurs et réserve des actifs pour honorer ces provisions. Pour ce faire, elle établit des estimations et des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants publiés d'actifs, de passifs, de capitaux propres et de résultats dans l'année à venir. Ces estimations sont revues à chaque date de reporting à l'aide d'analyses statistiques basées sur des données historiques internes et externes.

Le niveau des passifs d'assurance est contrôlé à chaque date de reporting et les augmentations de passifs sont immédiatement enregistrées et comptabilisées dans le compte de résultat. La politique de Fortis et ses processus de tests de suffisance de passif (Liability Adequacy Testing ou LAT) sont conformes aux dispositions des normes IFRS. Leur mise en oeuvre vise à confirmer au management responsable de l'assurance, avec un degré de confiance élevé, l'existence d'un volume suffisant d'actifs pour couvrir les passifs selon une base économique de « *best estimate* ». Un mécanisme d'alerte précoce permet de prendre des mesures correctrices si le niveau de prudence complémentaire (actifs d'un montant et d'une durée supérieurs à la meilleure estimation du niveau des passifs) devait retomber en deçà de certains niveaux, par exemple, un seuil de confiance de 90%. En outre, la politique LAT permet d'assurer que toutes les contraintes réglementaires soient respectées là où elles s'appliquent.

L'adéquation globale des passifs résultant de contrats d'assurance et d'investissement à la date du 31 décembre 2008 ainsi qu'à la date du 31 décembre 2009 a été confirmée par des actuaires agréés (internes et externes).

En raison des incertitudes inhérentes aux techniques, hypothèses et données utilisées dans l'analyse statistique, il est impossible d'exclure entièrement le risque de voir la réalité dépasser le montant des passifs associés aux contrats d'assurance et d'investissement. Pour s'assurer que le risque d'incapacité à honorer ses obligations à l'égard de titulaires de police ou autres soit réduit à des niveaux extrêmement bas, Fortis conserve un complément de capitaux propres à des fins de solvabilité.

La variabilité relative des résultats attendus est d'autant plus réduite que les portefeuilles sont grands et diversifiés. Parmi les facteurs susceptibles d'augmenter le risque d'assurance, il convient de citer le manque de diversification des risques en termes de type et de montant, d'implantation géographique, de secteur, mais aussi de variations défavorables de l'environnement (telles que des modifications de dispositions légales, etc....) et d'événements extrêmes tels que des ouragans.

Lorsque de tels facteurs surviennent, Fortis ramène le niveau de risque à son niveau normal d'appétence au risque par le biais de mécanismes de transfert de risques, comme la réassurance. Ceci concerne, mais pas seulement, les événements météorologiques en Europe.

Relevé des passifs d'assurance

Passifs vie

Dans la branche vie, des provisions pour sinistres sont constituées lors de la cession d'une police, afin de disposer de fonds suffisants pour faire face aux sinistres futurs relatifs à cette police.

Passifs non-vie

Des provisions pour sinistres dans la branche non-vie sont constituées pour les sinistres survenus mais non encore réglés (c.-à-d. les risques expirés). En général, les entités d'assurance de Fortis constituent des provisions pour règlement de sinistres par catégorie de produits, par couverture et par an ; les provisions sont constituées en tenant compte de prévisions de paiements prudentes non actualisées pour les sinistres déclarés ainsi que d'estimations pour les sinistres non encore déclarés. Elles couvrent également les frais de règlement de sinistres et l'inflation.

Les risques non expirés (les contrats pour lesquels les primes ont été perçus mais le risque n'a pas encore expiré) sont couverts par des primes non acquises sous Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement.

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des provisions constituées pour AG Insurance et Fortis Insurance International.

	Répartition des provisions techniques brutes non-vie				Répartition de provisions techniques brutes vie		
	Total non-vie	Primes non acquises	Sinistres en cours	Autre	Total vie	Unit-linked	Vie traditionnelle
31 décembre 2009							
AG Insurance	2.973	339	2.546	88	45.378	6.570	38.808
Fortis Insurance International	1.998	621	1.373	4	22.662	14.203	8.459
Eliminations	- 37		- 37		- 3		- 3
Total de l'assurance	4.934	960	3.882	92	68.037	20.773	47.264

	Répartition des provisions techniques brutes non-vie				Répartition de provisions techniques brutes vie		
	Total non-vie	Primes non acquises	Sinistres en cours	Autre	Total vie	Unit-linked	Vie traditionnelle
31 décembre 2008							
AG Insurance	2.893	341	2.451	101	41.779	5.901	35.878
Fortis Insurance International	1.432	441	989	2	19.770	12.177	7.593
Eliminations	- 36		- 36		- 9		- 9
Total de l'assurance	4.289	782	3.404	103	61.540	18.078	43.462

7.9 Évolution des réserves pour sinistres non réglés

Le tableau d'évolution des réserves pour sinistres non réglés présente les variations des réserves comptables du 31 décembre 2001 au 31 décembre 2009. Tous les contrats visés sont des contrats d'assurance au sens des IFRS.

Année d'accident

Au 31 décembre 2009

Tous les chiffres sont non actualisés

Derniers sinistres bruts (cumulés) relevant de IARD, accident et maladie[illegible]

La rubrique Réserves brutes pour sinistres non réglés et charges de sinistres affectées, constituées initialement à la date de comptabilisation, représente les passifs comptabilisés au bilan à la date de reporting de l'exercice indiqué en tête de colonne. A ce titre, chaque montant de cette rubrique reflète les passifs de l'encours de sinistres pour toutes les années d'occurrence préalables à et y compris l'année de reporting.

La partie du tableau de la situation de runoff relative aux Paiements cumulés présente le montant cumulé des règlements de sinistres par période d'évolution depuis le 1er janvier de l'année indiquée. Les paiements concernent les années d'occurrence préalables à - et y compris - l'année de comptabilisation des passifs.

La deuxième partie du tableau de runoff intitulée Réserves réévaluées présente une estimation des passifs finaux au 31 décembre de l'année indiquée, pour toutes les années d'occurrence préalables à - et y compris - cette année, à chaque période d'évolution future. Plus les sinistres ont évolué, plus l'évaluation des passifs est fiable.

La rubrique Passifs pour sinistres encore en cours, bruts (y compris provisions IBNR) représente le montant comptabilisé à fin d'exercice 2009.

Toutes les réserves pouvant être comptabilisées en format triangulaire sont présentées dans le tableau de runoff. Les provisions pour sinistres détenues en montant actualisé et certains autres passifs sont inclus dans les rubriques de rapprochement. Tous les montants du tableau sont calculés au taux de change en vigueur à fin d'exercice 2009 (l'exposition concerne principalement la livre sterling).

8 Contrôle et solvabilité

Après la vente des activités bancaires en octobre 2008, Fortis est désormais considéré comme un groupe d'assurance. À ce titre, Fortis est soumis au contrôle prudentiel tant au niveau des sociétés opérationnelles qu'au niveau consolidé.

8.1 Fortis au niveau consolidé

Au niveau consolidé, Fortis est soumis à la supervision de la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA). Sa supervision prudentielle inclut notamment le contrôle semestriel du respect par Fortis des critères de capitaux propres consolidés. Les filiales de Fortis sont supervisées par les autorités de contrôle des pays dans lesquels elles sont situées.

8.2 Assurance

Les filiales d'assurance de Fortis sont tenues de maintenir un niveau minimum de capitaux propres par rapport aux primes acquises pour les contrats d'assurance Non-vie et aux engagements en assurance Vie découlant de contrats d'assurance et de placement. Les exigences réglementaires de solvabilité consolidée des filiales d'assurance de Fortis s'élèvent au 31 décembre 2009 à EUR 2.756 millions (2008 : EUR 2.525 millions) et sont couvertes par le total des capitaux propres disponibles.

8.3 Compte Général

Le Compte Général comprend les problématiques héritées du passé. Actuellement, aucune exigence en capital n'a été déterminée pour couvrir les risques du Compte Général.

8.4 Capitaux propres stricto sensu cibles et capital total de Fortis

Lors de sa récente révision stratégique, Fortis a évalué les niveaux actuels de capitalisation de ses activités d'assurance et du Compte Général.

A son estime, ses niveaux de capitalisation reflètent de manière adéquate les caractéristiques spécifiques de chacun de ses segments d'activités, y compris les engagements découlant de conventions avec ses partenaires. Fortis vise le maintien d'un ratio de solvabilité agrégé minimum de 200% du montant réglementaire requis et procédera à une révision de ses objectifs minimums au moment de la mise en oeuvre de Solvabilité II.

Les entités d'assurance individuelles doivent disposer d'une base de capital solide, comme avantage concurrentiel mais aussi pour pouvoir financer l'importante croissance interne prévue, tout en répondant aux exigences locales en matière de notation et de solvabilité.

Coefficient de capital

Fin 2009, les capitaux propres stricto sensu de Fortis s'élèvent à EUR 8,6 milliards (2008 : EUR 7,9 milliards). Ce montant est supérieur d'EUR 5,8 milliards au montant total requis pour les activités d'assurance (2008 : EUR 5,4 milliards).

Les capitaux propres stricto sensu des activités d'assurance s'établissent à EUR 6,1 milliards (2008 : EUR 4,7 milliards), tandis que le total du capital disponible pour les entités d'assurance s'élèvent à EUR 6,4 milliards (2008 : EUR 5,1 milliards), soit 231% du minimum légal requis (2008 : 202%). Le ratio de solvabilité d'AG Insurance s'élève à 205% (2008 : 189%). Sur la base du référentiel comptable et réglementaire belge, le ratio de solvabilité d'AG Insurance atteint même 223% (2008 : 204%).

Pour Fortis Insurance International, le ratio total de solvabilité s'élève à 300% fin 2009 (2008 : 238%).

Principaux indicateurs du capital

Fin 2009

<i>En millions d'Euro</i>	<i>AG Insurance</i>	<i>Insurance International</i>	<i>Total Assurance</i>	<i>Général (elim. incluses)</i>	<i>Total Fortis</i>
Capitaux propres stricto sensu	3.511	2.552	6.063	2.514	8.577
Total du capital disponible	4.120	2.246	6.366	2.365	8.731
Exigences minimales de solvabilité	2.008	748	2.756		
Montant du capital disponible supérieur au minimum	2.112	1.498	3.610		
Coefficient de capitaux propres stricto sensu	175%	341%	220%		
Coefficient de solvabilité total	205%	300%	231%		

Fin 2008

<i>En millions d'Euro</i>	<i>AG Insurance</i>	<i>Insurance International</i>	<i>Total Assurance</i>	<i>Général (elim. incluses)</i>	<i>Total Fortis</i>
Capitaux propres stricto sensu	2.890	1.767	4.657	3.225	7.882
Total du capital disponible	3.535	1.555	5.090	3.079	8.169
Exigences minimales de solvabilité	1.871	654	2.525		
Montant du capital disponible supérieur au minimum	1.664	901	2.565		
Coefficient de capitaux propres stricto sensu	154%	270%	184%		
Coefficient de solvabilité total	189%	238%	202%		

Rapprochement des capitaux propres nets et du capital total

Le tableau de rapprochement entre les capitaux propres nets à fin 2009 et le capital total est présenté ci-dessous.

	2009	2008
Capital souscrit et réserves	6.387	34.394
Bénéfice net revenant aux actionnaires	1.192	- 28.022
Gains et pertes non réalisés	771	423
Capitaux propres revenant aux actionnaires	8.350	6.795
Instruments de capital hybrides non Innovateurs	1.496	1.474
Intérêts minoritaires	1.654	515
Réévaluation des immeubles à la juste valeur	559	526
Réévaluation des obligations, nette d'impôts et de comptabilité reflet	- 812	- 375
Réévaluation des actions, nette d'impôts et de comptabilité reflet	- 10	
Goodwill	- 650	- 531
Participation dans Royal Park Investments	- 760	
Dividende attendu	- 201	
Dividende attendu dans le cadre de l'option sur les actions BNP Paribas	- 581	
Autres	- 468	- 522
Capitaux propres stricto sensu	8.577	7.882
Instruments de capital Innovateurs	496	456
Emprunts subordonnés	29	67
Autres filtres prudentiels et déductions sur le capital total	- 371	- 236
Capital total	8.731	8.169

Les participations qui ne sont pas intégralement consolidées sont déduites du total des capitaux propres. Les instruments de capitaux propres émis par Fortis, reprêtés à Fortis Banque SA/NV (Nitsh I et une partie de Nitsh II, à hauteur d'EUR 900 millions) ne sont pas inclus dans les capitaux propres stricto sensu. Les plus-values latentes sur l'immobilier après impôts au sein d'AG Insurance sont comprises dans les capitaux propres sensu stricto à hauteur de 90%, le solde à hauteur de 100%.

9 Avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme octroyés au personnel et indemnités de fin de contrat de travail

Les avantages postérieurs à l'emploi sont des avantages octroyés au personnel, tels que les régimes de retraite et les plans de soins de santé postérieurs à l'emploi, dont les prestations sont octroyées après le départ à la retraite. Les autres avantages à long terme octroyés au personnel sont des avantages qui ne parviennent pas totalement à échéance dans les douze mois qui suivent la période au cours de laquelle les employés ont rendu les services correspondant, comme les primes d'ancienneté et les indemnités pour invalidité de longue durée. Les indemnités de fin de contrat de travail sont des avantages du personnel payables lors de la cessation anticipée du contrat de travail de l'employé.

9.1 Avantages postérieurs à l'emploi

9.1.1 Régimes à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi

Fortis gère plusieurs régimes à prestations définies qui couvrent la majorité des membres de son personnel. La plupart de ces régimes ne sont pas accessibles aux nouveaux collaborateurs. La plupart des nouveaux collaborateurs participent à des régimes de retraite à cotisations définies.

Ces régimes prévoient des prestations calculées en fonction du nombre d'années de service et du niveau de la rémunération. Les obligations de retraite sont déterminées sur la base des tables de mortalité, de la rotation du personnel, des projections salariales et des perspectives économiques, telles que l'inflation et le taux d'actualisation. Les taux d'actualisation par pays ou par région sont déterminés sur la base du rendement (à la date d'échéance) d'obligations de duration similaire, émises par des sociétés de premier ordre (« *blue chips* ») ou par des pouvoirs publics en l'absence de marché représentatif pour les obligations d'entreprise. Outre les retraites, les avantages postérieurs à l'emploi comprennent également d'autres charges liées au remboursement d'une partie des primes d'assurance médicale et à des conditions préférentielles offertes aux membres du personnel sur les produits financiers (crédits hypothécaires, par exemple), qui leur sont encore octroyés après leur départ à la retraite.

Le tableau suivant présente le détail des montants inscrits dans l'état de la situation financière au 31 décembre relatifs aux engagements de pension à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

	Régimes à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2009	2008	2009	2008
Valeur actuelle des obligations financées	208	175		
Valeur actuelle des obligations non-financées	282	262	44	38
Obligation des régimes à prestations définies	490	437	44	38
Juste valeur des actifs des régimes	- 181	- 159		
	309	278	44	38
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés	- 35	2	6	4
Coût des services passés non comptabilisé				
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs				
Autres montants comptabilisés dans l'état de la situation financière		1		
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies	274	282	50	42
Montants repris au bilan :				
passifs des régimes à prestations définies	283	288	50	42
actifs des régimes à prestations définies	- 9	- 6		
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies	274	282	50	42

Les passifs des régimes à prestations définies sont inclus dans le poste Intérêts courus et autres passifs (voir note 34) tandis que les actifs des régimes à prestations définies sont comptabilisés dans les Intérêts courus et autres actifs (voir note 22).

Puisque Fortis est une institution financière spécialisée dans la gestion des avantages du personnel (Employee Benefits), certains des régimes de retraite du personnel sont assurés auprès de compagnies d'assurances de Fortis. En vertu des IFRS, les actifs auxquels ces régimes de retraite sont adossés ne répondent pas aux conditions pour être qualifiés et ne doivent donc pas être considérés comme des actifs du plan. D'un point de vue économique, le passif net défini est compensé par les actifs du plan non qualifiés que détient Fortis (2009 : EUR 226 millions ; 2008 : EUR 218 millions). Dès lors, le passif défini net selon un point de vue économique s'élève à EUR 48 millions en 2009 (2008 : EUR 64 millions) pour des obligations de retraite à prestations définies.

Le tableau suivant présente l'évolution des passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies tels que comptabilisés au bilan.

	Régimes à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2009	2008	2009	2008
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies au 1 ^{er} janvier	282	2.912	42	159
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier		- 2.570		- 120
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies des activités poursuivies au 1 ^{er} janvier	282	342	42	39
Total des charges des régimes à prestations définies des activités abandonnées				
Total des charges des régimes à prestations définies	27	39	6	3
Contributions versées par l'employeur	- 10	- 34		
Prestations directement payées par l'employeur	- 18	- 29		
Acquisitions et cessions de filiales			2	
Transferts	- 7	- 32		
Ecart de conversion		- 1		
Autres		- 3		
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies au 31 décembre	274	282	50	42

Les avantages payés directement par l'employeur sont liés à des régimes de retraite à prestations définies directement détenus dans une entité Fortis.

Le tableau ci-dessous nous montre les variations des obligations des régimes à prestations définies :

	<i>Régimes à prestations définies</i>		<i>Autres avantages postérieurs à l'emploi</i>	
	2009	2008	2009	2008
Obligation des régimes à prestations définies au 1 ^{er} janvier	437	6.715	38	124
Obligation des régimes à prestations définies des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier		- 6.280		- 83
Obligation des régimes à prestations définies des activités poursuivies au 1 ^{er} janvier	437	435	38	41
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	17	20	1	1
Charges financières	24	23	2	2
Coût des services passés - droits acquis		5	3	
Réduction de plans	- 1	- 3		
Liquidation de plans	- 12	5		
Pertes (gains) actuariels sur l'obligation des régimes à prestations définies	48	15	- 2	- 6
Prestations payées	- 5	- 5		
Prestations directement payées par l'employeur	- 18	- 29		
Acquisitions et cessions de filiales			2	
Transferts	- 7	1		
Ecart de conversion	6	- 27		
Autres	1	- 3		
Obligation des régimes à prestations définies au 31 décembre	490	437	44	38

Les pertes (gains) actuariels sur l'obligation des régimes à prestations définies reflètent principalement la variation du taux d'actualisation et d'autres hypothèses actuarielles, ainsi que les ajustements liés à l'expérience sur l'obligation des régimes à prestations définies.

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des actifs des régimes.

	<i>Régimes à prestations définies</i>	
	2009	2008
Juste valeur des actifs des régimes au 1 ^{er} janvier	159	4.438
Juste valeur des actifs des régimes des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier		- 4.284
Juste valeur des actifs des régimes des activités poursuivies au 1 ^{er} janvier	159	144
Liquidation de plans	- 8	1
Rendement attendu sur les actifs des régimes	9	12
Gains (pertes) actuariels sur les actifs des régimes	11	- 34
Cotisations des employeurs	10	34
Prestations payées	- 5	- 5
Transferts		33
Ecart de conversion	5	- 26
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	181	159

Les gains (pertes) actuariels sur les actifs du plan représentent essentiellement la différence entre le rendement réel et le rendement attendu. Le tableau suivant présente le rendement réel des actifs des régimes à prestations définies.

	<i>Régimes à prestations définies</i>	
	2009	2008
Rendement effectif des actifs des régimes	20	- 27

Le tableau suivant présente les variations du total des gains (pertes) actuariels non comptabilisés sur les passifs et actifs.

	<i>Régimes à prestations définies</i>		<i>Autres avantages Postérieurs à l'emploi</i>	
	2009	2008	2009	2008
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés au 1 ^{er} janvier	2	409	4	33
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier		- 355		- 35
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés des activités poursuivies au 1 ^{er} janvier	2	54	4	- 2
Réduction de plans		- 1		
Liquidation de plans		- 1		
Amortissement des pertes (gains) actuariels non comptabilisés sur l'obligation des régimes à prestations définies	- 4	- 1		
Amortissement des pertes (gains) actuariels non comptabilisés sur des actifs des régimes	4			
Gains (pertes) actuariels sur l'obligation des régimes à prestations définies	- 48	- 15	2	6
Gains (pertes) actuariels sur les actifs des régimes	11	- 34		
Transferts				
Ecart de conversion				
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés au 31 décembre	- 35	2	6	4

Le tableau suivant présente les variations des coûts des services passés non comptabilisés :

	<i>Régimes de retraite à prestations définies</i>	
	2009	2008
Coût des services passés non comptabilisés au 1 ^{er} janvier		15
Coût des services passés non comptabilisés des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier		- 20
Coût des services passés non comptabilisés des activités poursuivies au 1 ^{er} janvier		- 5
Amortissement du coût des services passés non comptabilisés		5
Transferts		
Coût des services passés non comptabilisés au 31 décembre		

Les ajustements liés à l'expérience sont les écarts actuariels découlant des différences entre les hypothèses actuarielles effectuées au début de l'exercice et ce qui s'est effectivement produit au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente les écarts actuariels sur les actifs et passifs des régimes à prestations définies.

	<i>Régimes à prestations définies</i>					<i>Autres avantages postérieurs à l'emploi</i>				
	2009	2008	2007	2006	2005	2009	2008	2007	2006	2005
Écarts actuariels sur les actifs des régimes, gain (perte)	8	- 25	- 187	- 33	28					
En pourcentage des actifs des régimes au 31 décembre	4,4%	-15,7%	-4,2%	-0,8%	0,8%					
Écarts actuariels sur l'obligation des régimes à prestations définies, perte (gain)	2	16	131	92	24	3	5	- 3	87	4
En pourcentage des obligations des régimes à prestations définies au 31 décembre	0,4%	3,7%	2,0%	1,2%	0,3%	6,8%	13,2%	-2,4%	20,9%	1,0%

Le tableau suivant présente les éléments des charges des régimes à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice clôturé au 31 décembre.

	Régimes à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2009	2008	2009	2008
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	17	20	1	1
Charges d'intérêts	24	23	2	2
Rendement attendu sur les actifs des régimes	- 9	- 12		
Coût des services passés - droits acquis		5	3	
Amortissement du coût des services passés non comptabilisés		5		
Amortissement de pertes (gains) actuarielles non comptabilisées sur obligations des régimes à prestations définies	- 4	- 1		
Amortissement des pertes (gains) actuarielles non comptabilisées sur actifs des régimes	4			
Réduction de plans	- 1	- 4		
Liquidation de plans	- 4	3		
Total des charges des régimes à prestations définies	27	39	6	3

Le coût des services actuels, le coût des services passés, l'amortissement des pertes (gains) actuarielles non comptabilisées des régimes à prestations définies et les pertes (gains) sur les réductions et les liquidations ayant une incidence sur les passifs, sont inclus dans les Frais de personnel (voir note 47). Toutes les autres charges des régimes à prestations définies sont incluses dans Charges financières (voir note 44).

Le tableau ci-dessous reprend le rendement attendu et réel des actifs non qualifiés. Conformément aux normes IFRS, le rendement attendu des régimes non qualifiés ne peut pas être déduit des charges des régimes à prestations définies.

	2009	2008
Rendement attendu des actifs des régimes non qualifiés	9	11
Rendement effectif des actifs des régimes non qualifiés	8	6

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour les pays de la zone euro.

	Régimes à prestations définies				Autres avantages postérieurs à l'emploi			
	2009		2008		2009		2008	
	Bas	Haut	Bas	Haut	Bas	Haut	Bas	Haut
Taux d'actualisation	4,2%	4,8%	5,2%	6,3%	2,4%	4,7%	4,8%	5,3%
Rendement attendu sur les actifs des régimes au 31 décembre	4,0%	5,5%	4,4%	5,8%				
Augmentation future des salaires (inflation des prix incluse)	2,6%	5,0%	2,6%	4,6%			2,9%	3,5%
Augmentation future des retraites (inflation des prix incluse)	1,8%	2,2%	2,0%	3,3%			2,5%	2,5%
Evolution des coûts médicaux					3,8%	4,2%	3,8%	6,0%

Le taux d'actualisation sur les pensions est pondéré par l'obligation du régime à prestations définies. Le taux d'actualisation sur les autres avantages postérieurs à l'emploi varie en 2009 de 2,4% aux Pays-Bas, pour une durée de 7,5 ans, à 4,7% en Belgique, pour une durée supérieure à 13 ans, en raison d'une population plus jeune. Le rendement attendu des actifs du plan reflète un mix d'actifs concentrés dans les contrats groupe et les obligations, en Belgique et aux Pays-Bas, et dans les actions au Portugal. Les hausses salariales futures varient en 2009 de 2,6% pour les employés de plus de 50 ans, à 5% pour les employés de 49 ans ou moins.

Le tableau suivant présente les hypothèses principales actuarielles retenues pour les autres pays.

	Régimes à prestations définies	
	2009	2008
Taux d'actualisation	5,2%	6,3%
Rendement attendu sur les actifs des régimes au 31 décembre	5,2%	5,3%
Augmentation future des salaires (inflation des prix incluse)	5,0%	5,4%
Augmentation future des retraites (inflation des prix incluse)	3,0% - 5,0%	5,0%

La zone euro représente 76% du total des obligations des régimes à prestations définies de Fortis. Les autres pays ne comprennent que les obligations au Royaume-Uni. Les autres avantages postérieurs à l'emploi dans les pays en dehors de la zone euro n'ont pas d'impact matériel.

Fortis utilise la courbe des obligations souveraines et des obligations d'entreprises assorties d'une notation AA comme référence du rendement obligataire attendu, majoré d'une prime de risque pour les titres participatifs et l'immobilier.

Une variation d'un pourcent du taux d'évolution des coûts médicaux estimés aurait l'impact suivant sur l'obligation des régimes à prestations définies et sur les charges des régimes à prestations définies pour les coûts médicaux :

	Soins de santé	Augmentation d'un pourcent	Diminution d'un pourcent
Impact sur l'obligation des régimes à prestations définies - coûts médicaux	43	18,0%	-14,3%
Impact sur le total des charges des régimes à prestations définies - coûts médicaux	6	10,5%	-8,0%

Les actifs des régimes se composent essentiellement d'actions, de titres à revenus fixes et de contrats de placement conclus auprès de compagnies d'assurance. La politique interne de placement de Fortis précise qu'il convient d'éviter d'investir dans des produits dérivés et sur des marchés émergents en vue de financer des régimes de retraite. Fortis adapte graduellement sa politique d'allocation d'actifs afin d'assurer une concordance étroite entre la durée de ses actifs et celle de ses engagements de pension.

La répartition des actifs des régimes se présente comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actions	46%	38%
Obligations	18%	27%
Contrats d'assurance	33%	28%
Immobilier	1%	2%
Trésorerie et autres	2%	5%

La répartition des actifs non qualifiés pour des obligations de retraite se présente comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actions	2%	2%
Obligations	33%	43%
Contrats d'assurance	57%	55%
Autres	8%	0%

Les cotisations des employeurs qui doivent être payées pour les avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 se présentent comme suit :

	Régimes à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Cotisations aux actifs du plan attendues pour l'année prochaine	8	
Cotisations attendues aux actifs non qualifiés pour l'année prochaine	11	

9.1.2 Régimes de retraite à cotisations définies

Fortis compte en outre, à l'échelle mondiale, un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies. Dans le cadre des régimes de ce type, l'employeur s'engage uniquement à payer les cotisations calculées conformément aux modalités prévues dans le règlement de pension. Les cotisations de l'employeur aux régimes à cotisations définies s'élevaient à EUR 18 millions en 2009 (2008 : EUR 15 millions) et sont comptabilisées au titre de Frais de personnel (voir note 47).

9.2 Autres prestations à long terme accordées au personnel

Les autres prestations à long terme accordées au personnel comprennent les primes d'ancienneté et les indemnités d'incapacité de longue durée.

Le tableau présente les passifs nets. Les passifs liés aux autres avantages du personnel à long terme figurent au bilan sous Intérêts courus et autres passifs (voir note 34). Les actifs sont inclus au bilan sous la rubrique Intérêts courus et autres actifs (voir note 22).

	2009	2008
Valeur actualisée de l'obligation relative aux régimes à prestation définie	9	10
Autres montants comptabilisés au bilan		
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies	9	10
Montants au bilan		
Passifs des régimes à prestations définies	9	10
Actifs des régimes à prestations définies		
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies	9	10

Le tableau suivant présente les variations en cours d'exercice des passifs liés aux autres avantages à long terme.

	2009	2008
Passifs nets au 1^{er} janvier	10	131
Passifs nets des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier		- 119
Passifs nets des activités poursuivies au 1^{er} janvier	10	12
Total des charges		- 1
Prestations directement payées par l'employeur	- 1	- 1
Autres		
Passifs nets au 31 décembre	9	10

Le tableau ci-dessous présente la fourchette des hypothèses actuarielles retenues dans le calcul des passifs liés aux autres avantages à long terme accordés au personnel :

	2009		2008	
	<i>Bas</i>	<i>Haut</i>	<i>Bas</i>	<i>Haut</i>
Taux d'actualisation	4,0%	5,0%	5,1%	5,3%
Augmentations de salaire futures	2,6%	5,0%	2,5%	4,3%

Les charges liées aux autres avantages à long terme proposés au personnel figurent ci-dessous. Le poste Charges d'intérêts est compris dans le poste 'Charges Financières' (voir note 44) du compte de résultat. Toutes les autres charges se retrouvent sous le poste 'Frais de personnel' (voir note 47) du compte de résultat.

	2009	2008
Charges d'intérêts	1	1
Pertes (gains) actuariels nets comptabilisés immédiatement	- 1	1
Pertes (gains) suite à des réductions et des liquidations de plans		- 3
Total des charges		- 1

9.3 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont des avantages du personnel payables suite à soit une décision de l'entreprise de mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite, soit une décision du membre du personnel de partir volontairement en échange de ces indemnités.

Le tableau ci-dessous présente les passifs liés aux autres avantages du personnel à long terme figurant au bilan sous la rubrique Intérêts courus et autres passifs (voir note 34).

	2009	2008
Obligation liée aux régimes à prestations définies	32	39
Autres montants comptabilisés au bilan		
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies	32	39

Le tableau suivant montre les variations des passifs pour indemnités de fin de contrat en cours d'année.

	2009	2008
Passifs nets au 1 ^{er} janvier	39	228
Passifs nets des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier		- 167
Passifs nets des activités poursuivies au 1 ^{er} janvier	39	61
Total des charges	4	- 13
Prestations directement payées par l'employeur	- 10	- 9
Transferts	- 1	
Passifs nets au 31 décembre	32	39

Les charges liées aux indemnités de fin de contrat de travail sont présentées ci-dessous. Les charges d'intérêts sont incluses dans les Charges financières (voir note 44). Toutes les autres charges figurent dans les Frais de personnel (voir note 47).

	2009	2008
Charges d'intérêts	2	2
Pertes (gains) actuariels nets comptabilisés immédiatement		- 15
Pertes (gains) suite à restrictions et liquidations de plans	2	
Total des charges	4	- 13

10 Plans de rémunération en actions et options

Fortis fait usage de la possibilité de rétribuer ses employés et membres de l'Executive Committee en actions ou en instruments liés à des actions et, en particulier, au moyen des instruments suivants :

- options sur actions offertes au personnel ;
- actions proposées avec décote ; ou
- actions à cessibilité restreinte.

10.1 Options sur actions offertes au personnel

Fortis détermine chaque année si des options sur actions seront attribuées au personnel. Les caractéristiques des plans d'options peuvent varier selon les pays afin de prendre en compte les spécificités fiscales nationales. Une distinction est faite entre les options conditionnelles et les options inconditionnelles. Les options inconditionnelles sont attribuées aux employés travaillant dans les pays où les options sont sujettes à l'impôt au moment de leur attribution. Les options conditionnelles sont attribuées aux employés dans les pays où ces options sont taxées lors de l'exercice de ces options. Les options conditionnelles peuvent être exercées si l'employé est toujours sous contrat d'emploi après une période de cinq ans. En règle générale, les options ne peuvent être exercées dans les cinq ans de leur attribution, qu'elles soient conditionnelles ou non. En 2009, aucune option nouvelle n'a été attribuée à des employés.

Fortis s'est engagé à honorer intégralement son obligation au titre d'options existantes à l'égard du personnel des activités abandonnées. Le nombre d'options concernées qui figure dans cette note fait référence aux collaborateurs actuels de Fortis et aux anciens collaborateurs de Fortis qui étaient employés au sein des activités abandonnées : Fortis Banque, Fortis Insurance Netherlands et Fortis Corporate Insurance.

Les plans d'options sur actions en cours au 31 décembre 2009 sont présentés ci-dessous. Les prix d'exercice dans les tableaux suivants sont exprimés en euros (EUR).

	<i>Options en circulation (en '000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen pondéré</i>	<i>Prix d'exercice le plus élevé</i>	<i>Prix d'exercice le plus bas</i>
2009				
<i>Année d'échéance</i>				
2010	5.729	29,04	29,50	15,31
2011	796	22,07	22,28	21,08
2012	1.578	20,48	26,58	18,65
2013	3.467	14,24	27,23	12,17
2014	3.256	14,88	16,46	14,18
2015	3.265	18,55	18,65	18,41
2016	4.347	24,61	24,68	24,49
2017	4.944	28,03	28,62	27,23
2018	4.838	15,44	16,46	15,06
Total	32.220	21,57		
2008				
<i>Année d'échéance</i>				
2009	11.418	24,41	32,15	12,44
2010	5.729	29,04	29,50	15,31
2011	796	22,07	22,28	21,08
2012	1.578	21,17	26,58	18,65
2013	3.467	14,24	27,23	12,17
2014	3.377	14,88	16,46	14,18
2015	3.351	18,55	18,65	18,41
2016	4.403	24,60	24,68	24,49
2017	4.983	28,03	28,62	27,23
2018	4.869	15,44	16,46	15,06
Total	43.971	22,31		

La durée moyenne des options en cours à fin 2009 est de 5,4 ans (2008 : 5,0 ans). Les variations des options en circulation se présentent comme suit :

	2009		2008	
	Nombre d'options (en '000)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options (en '000)	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 1 ^{er} janvier	43.971	22,31	40.819	23,27
Options attribuées aux membres de l'Executive Committee			74	16,46
Options attribuées aux autres employés			4.894	15,44
Options exercées			- 608	
Options expirées	- 11.751		- 1.208	
Solde au 31 décembre	32.220	21,57	43.971	22,31
Sur actions Fortis existantes	1.989		2.539	
Sur actions Fortis à émettre	30.231		41.432	
Options conditionnelles	13.472		15.857	
Options inconditionnelles	18.748		28.114	
Options exerçables <i>in the money</i>				
Options exerçables <i>out of the money</i>	32.220		21.282	23,82

En 2009, Fortis a comptabilisé un montant d'EUR 8 million en frais de personnel relatifs aux plans d'options sur actions (2008 : EUR 14 millions). Tant que les options ne sont pas exercées, elles n'ont pas d'impact sur les capitaux propres revenant aux actionnaires, étant donné que les charges comptabilisées en compte de résultat sont compensées par une augmentation correspondante des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, les capitaux propres revenant aux actionnaires sont majorés du prix d'exercice. Le cours moyen des actions des options exercées était d'EUR 0 (2008 : EUR 12,39).

Les options accordées par Fortis sont des options d'achat de type américaines *at-the-money* de dix ans assorties d'une période d'incessibilité de cinq ans. Elles sont évaluées sur la base du modèle Simple-Cox. La volatilité est basée sur des données de marchés de parties externes.

Pour l'évaluation de la juste valeur des options attribuées, les paramètres suivants ont été utilisés (en 2009, aucune option n'a été attribuée) :

	2009	2008
Date d'attribution des options		1er avril 2008
Première date d'exercice		1er avril 2013
Échéance finale		1er avril 2018
Dividende		6,14%
Taux d'intérêt à 10 ans		4,36%
Cours de l'action Fortis à la date d'attribution		16,46
Volatilité		37,77%
Juste valeur des options en % du prix d'exercice		21,94%

Tous les plans d'options sur actions et plans d'actions à cessibilité restreinte (voir plus bas) sont réglés par livraison d'actions Fortis plutôt qu'en numéraire. Certains plans d'options sur actions et de plans d'actions à cessibilité restreinte stipulent spécifiquement que cette livraison se fera en actions existantes ; pour les autres plans, de nouvelles actions peuvent être émises.

10.2 Actions à cessibilité restreinte

En 2009, Fortis n'a pas alloué d'actions à cessibilité restreinte aux membres de l'Executive Committee et aux membres des comités de direction des sociétés du groupe. Les conditions d'attribution et de vente de ces actions à cessibilité restreinte sont décrites dans la note 11.

A la clôture de l'exercice, les engagements suivants à délivrer des actions à cessibilité restreinte avaient été pris :

(nombre d'actions en milliers)	2009	2008
Nombre d'actions à cessibilité restreinte à attribuer		110
Fin de la période d'incessibilité		2 août 2011

La valeur de l'engagement à délivrer des actions à cessibilité restreinte pris durant l'année 2009, s'élève à d'EUR 0 million (2008 : EUR 1 million).

Le tableau ci-dessous présente les variations de l'exercice pour les actions à cessibilité restreinte restant à attribuer.

(nombre d'actions en milliers)	2009	2008
Nombre d'actions à cessibilité restreinte à attribuer au 1 ^{er} janvier	738	1.100
Actions à cessibilité restreinte restant à attribuer		110
Actions à cessibilité restreinte vendues	- 268	
Engagements d'attribution d'actions à cessibilité restreinte expirés		- 472
Nombre d'actions à cessibilité restreinte à attribuer au 31 décembre	470	738

11 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee

La rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee est basée sur la politique de rémunération, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale des Actionnaires de Fortis N.V. le 14 octobre 2004 et énoncée dans la Charte de Gouvernance de Fortis, tel qu'amendée de temps en temps (voir : www.fortis.com/governance/index.asp). La mise en œuvre de la politique de rémunération 2009 est présentée en détail ci-après.

Le présent chapitre présente la politique de rémunération appliquée en 2009. Il comporte également des informations détaillées sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee ayant été en fonction en 2009. La rémunération des nouveaux membres de l'Executive Committee est conforme à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale des Actionnaires de Fortis N.V. le 14 octobre 2004 et a été déterminée sur la base des principes plus stricts de la politique de rémunération qui sera proposée aux Assemblées générales des Actionnaires de 2010.

La politique de rémunération est actuellement en cours de révision et sera alignée sur les pratiques du marché et directives généralement admises ainsi que sur les législations qui seront prochainement promulguées. La politique de rémunération revue sera proposée aux Assemblées générales des Actionnaires des 28 et 29 avril 2010 et sera mise en œuvre dans le courant de 2010.

La section 11.1 décrit la rémunération des administrateurs non exécutifs. La section 11.2 « Rémunération des membres de l'Executive Committee de Fortis » décrit la rémunération de l'administrateur exécutif (le CEO) et des autres membres de l'Executive Committee.

11.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Modification au sein du Conseil d'Administration en 2009 – Rémunération 2009

Après avoir subi d'importants changements dans sa composition au début de 2009, le Conseil d'Administration comprend actuellement huit membres : Jozef De Mey (Président, non exécutif), Bart De Smet (CEO), Guy de Selliers de Moranville (Vice-Président, non exécutif), Frank Arts, Lionel Perl, Roel Nieuwdorp, Shaoliang Jin et Jan Zegering Hadders (non-exécutifs).

En 2009, la somme totale des rémunérations des administrateurs non exécutifs s'est élevée à EUR 0,46 million (2008 : EUR 1,8 million). Ce montant inclut la rémunération de base pour l'appartenance au Conseil d'Administration et la rémunération attribuée pour la participation aux réunions des Comités du Conseil d'Administration, tant au niveau de Fortis que des filiales.

Les modifications de la composition du Conseil d'Administration en 2009 ont été les suivantes :

- *M. Karel De Boeck* a été élu administrateur par les Assemblées générales des Actionnaires des 1er et 2 décembre 2008. Il a été désigné CEO à cette date.
- *M. Louis Cheung* a démissionné du Conseil d'Administration le 1er février 2009.
- Dans l'attente de la désignation d'un nouveau président, *M. Jan-Michiel Hessels* a agi en tant que président faisant fonction jusqu'au 13 février 2009.
- Mme Clara Furse et MM. Jan-Michiel Hessels, Philippe Bodson, Richard Delbridge, Reiner Hagemann, Jacques Manardo, Aloïs Michielsen, Ronald Sandler, Rana Talwar et Klaas Westdijk ont démissionné du Conseil d'Administration le 13 février 2009.
- MM. Jozef De Mey, Georges Ugeux et Jan Zegering Hadders ont été élus administrateurs non exécutifs par les Assemblées générales des Actionnaires des 11 et 13 février 2009, jusqu'aux Assemblées générales des Actionnaires de 2011. Le Conseil d'Administration a élu Jozef De Mey président le 13 février. M. Georges Ugeux a décidé de se retirer du Conseil d'Administration le jour même.
- MM. Guy de Selliers de Moranville, Frank Arts, Lionel Perl, Roel Nieuwdorp, Shaoliang Jin ont été élus administrateurs non exécutifs par les Assemblées générales des Actionnaires des 28 et 29 avril 2009, jusqu'aux Assemblées générales des Actionnaires de 2011. Le 8 mai 2009, le Conseil d'Administration a élu M. Guy de Selliers de Moranville vice-président.
- Le 1^{er} juillet 2009, Karel De Boeck s'est retiré comme CEO et administrateur exécutif. Bart De Smet lui a succédé.

Mise en œuvre de la politique de rémunération

Le Conseil d'Administration de Fortis fixe la rémunération des administrateurs dans le respect des prérogatives des Assemblées générales des Actionnaires.

En principe, pour la rémunération des administrateurs non exécutifs, le Remuneration Committee formule des propositions détaillées, se basant sur des avis d'experts externes.

Pour les administrateurs non exécutifs, le niveau et la structure de la rémunération sont déterminés en fonction de leurs responsabilités générales et spécifiques, ainsi que des pratiques internationales.

À partir du 1^{er} octobre 2008, le Conseil d'Administration a adapté la rémunération des administrateurs non exécutifs. Auparavant, la rémunération de base pour le vice-président et les autres administrateurs non exécutifs s'élevait respectivement à EUR 170.000 et EUR 115.000 en base annuelle. Cette rémunération a été réduite à EUR 1.000 par mois et la rémunération pour la participation aux réunions des Comités du Conseil d'Administration a été supprimée. Les membres du Special Board Committee, créé le 26 septembre 2008, jusqu'au 12 février 2009, pour soutenir l'Executive Management, ont reçu respectivement EUR 3.000 (Jan-Michiel Hessels) et EUR 2.500 (Philippe Bodson et Klaas Westdijk) par mois.

A dater du 13 février 2009, le président reçoit une rémunération fixe annuelle de 40.000 EUR et les autres administrateurs non exécutifs, d'EUR 35.000. La rémunération pour la participation à une réunion du Conseil d'Administration et de ses comités s'élève à EUR 1.000 par réunion.

Les administrateurs non exécutifs ne bénéficient ni d'un bonus annuel, ni d'options sur actions, et n'ont pas de droits à la pension. Les administrateurs non exécutifs n'ont droit à aucune indemnité lorsqu'il est mis fin à leur mandat.

La rémunération du membre exécutif du Conseil d'Administration, le CEO, est exclusivement liée à sa fonction en tant que CEO, et est déterminée, par conséquent, conformément aux dispositions de la politique de rémunération des membres de l'Executive Committee (voir section 11.2).

Dans une optique de bonne gouvernance d'entreprise, pour éviter que le processus de décision ne constitue une cascade et pour permettre une bonne perception et une bonne compréhension des problématiques des principales entités opérationnelles, le Conseil d'Administration a décidé de déléguer la plupart de ses membres non exécutifs aux conseils d'administration de plusieurs des filiales de Fortis.

D'une part, au cours de l'année 2009, messieurs Jozef De Mey (Président), Guy de Selliers de Moranville (Vice-Président), Frank Arts, Lionel Perl, Roel Nieuwdorp, Shaoliang Jin et Jan Zegering Hadders ont été désignés administrateurs d'entités non opérationnelles : Fortis Brussels, Fortis Utrecht, Fortis Insurance et Fortis Insurance International. L'exercice de ces fonctions n'est pas rémunéré.

D'autre part, messieurs Guy de Selliers de Moranville (Président), Roel Nieuwdorp et Jan Zegering Hadders ont été désignés administrateurs de Fortis UK, Ltd. Messieurs Jozef De Mey (Président), Frank Arts et Lionel Perl ont été désignés comme membres du conseil d'administration d'AG Insurance. Jozef De Mey est également membre du conseil d'administration de Taiping Life (Chine), de Muang Thai Fortis Holding Co, Ltd. (Thaïlande) et de FICA (Hong Kong). A l'exception de Taiping Life et de Muang Thai Fortis Holding Co Ltd., ces fonctions sont rémunérées.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La rémunération reçue par les membres du Conseil d'Administration, y compris la rémunération reçue dans les filiales figurent dans le tableau ci-dessous.

	Fonction	Depuis le	Jusqu'au	A	B		Actions Fortis détenues au 31 décembre 2009 par les administrateurs actuels
				Rémunération en 2009 (en EUR) ¹⁾ en tant qu'administrateur de Fortis	Rémunération totale en 2009 (en EUR) en tant qu'administrateur de Fortis	Rémunération totale ⁵⁾ (en EUR) A+B	
Jozef De Mey	Chairman	13 février 2009		69.000	39.401	108.401	94.276
Guy de Selliers de Moranville	Vice-chairman	29 avril 2009		48.598	⁴⁾ 48.598	48.598	
Jan Zegering Hadders	Administrateur non exécutif	13 février 2009		71.771	⁴⁾ 71.771	71.771	
Frank Arts	Administrateur non exécutif	29 avril 2009		43.333	10.750	54.083	
Lionel Perl	Administrateur non exécutif	29 avril 2009		58.333	10.750	69.083	70.000
Roel Nieuwdorp	Administrateur non exécutif	29 avril 2009		56.333 ³⁾	⁴⁾ 56.333 ³⁾	56.333 ³⁾	2.600
Shaoliang Jin	Administrateur non exécutif	29 avril 2009		29.333	29.333	29.333	
Bart De Smet	CEO	1er juillet 2009		Voir infra ²⁾	Voir infra ²⁾	Voir infra ²⁾	23.466
Karel De Boeck	CEO		1er juillet 2009	voir infra ²⁾	Voir infra ²⁾	Voir infra ²⁾	
Jan-Michiel Hessels	Président faisant fonction		13 février 2009	3.850		3.850	
Baron Philippe Bodson	Administrateur non exécutif		13 février 2009	3.750		3.750	
Louis Cheung	Administrateur non exécutif		1er février 2009				
Richard Delbridge	Administrateur non exécutif		13 février 2009	1.500		1.500	
Clara Furse	Administrateur non exécutif		13 février 2009	1.500		1.500	
Reiner Hagemann	Administrateur non exécutif		13 février 2009	1.500		1.500	
Jacques Manardo	Administrateur non exécutif		13 février 2009	1.500		1.500	
Alois Michiels	Administrateur non exécutif		13 février 2009	1.500 ³⁾		1.500 ³⁾	
Ronald Sandler	Administrateur non exécutif		13 février 2009	1.500		1.500	
Rana Talwar	Administrateur non exécutif		13 février 2009	1.500		1.500	
Klaas Westdijk	Administrateur non exécutif		13 février 2009	3.000		3.000	
Total				379.600	60.901	458.701	190.342

¹⁾ Les administrateurs reçoivent également une rémunération pour leur participation à des réunions des comités, où ils sont invités.

²⁾ Karel De Boeck et Bart De Smet n'ont pas reçu de rémunération comme administrateurs mais comme CEO (voir note 11.2 pour le détail de leur rémunération).

³⁾ La rémunération totale est payée à une entité n'appartenant pas à Fortis où l'administrateur détient une position.

⁴⁾ La rémunération en tant qu'administrateur de Fortis UK pour l'exercice 2009 sera payée dans le courant de 2010.

⁵⁾ Hors remboursement des frais.

11.2 Rémunération des membres de l'Executive Committee de Fortis

Depuis le 1^{er} septembre 2009, l'Executive Committee de Fortis se compose de Bart De Smet (CEO), Bruno Colmant (Deputy CEO), et Kurt De Schepper (CRO). Le CEO est le seul administrateur exécutif.

Dans le courant de 2009, les membres de l'Executive Committee ont globalement perçu une rémunération de base d'EUR 1.664.791, des droits de pension d'EUR 1.010.292 et un montant d'EUR 3.230.000 (totale EUR 5.905.083) au titre d'indemnités de départ. Le détail de la rémunération de chacun des membres de l'Executive Committee est présenté ci-dessous.

Politique de rémunération

La rémunération des membres actuels de l'Executive Committee est fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Remuneration Committee, dans le respect des prérogatives des Assemblées générales des Actionnaires.

Le niveau et la structure de la rémunération des membres de l'Executive Committee de Fortis sont analysés annuellement. À l'initiative du Remuneration Committee, le positionnement compétitif de Fortis est régulièrement examiné et discuté avec une société reconnue au niveau international, spécialisée dans le domaine des rémunérations, et comparé à celui de grandes entreprises d'assurance internationales et d'autres entreprises opérant au niveau international, et établies en Europe.

L'enveloppe de rémunération des membres de l'Executive Committee répond au concept de rémunération totale intégrée («total direct compensation»), et combine les principaux éléments suivants :

- la rémunération de base («base salary»),
- le bonus annuel («annual incentive»),
- l'intéressement à long terme («long-term incentive»), et
- les droits de pension.

Dans la détermination des différents éléments de la rémunération, l'objectif consiste à fixer le niveau de la rémunération totale en tenant compte des niveaux de rémunération d'autres entreprises d'assurance internationales. Le marché de référence est une combinaison du secteur de l'assurance d'une part, et de tous les secteurs ensemble d'autre part, tant au niveau de l'Europe que de la Belgique. Les composantes variables de la rémunération, liées aux performances, constituent la composante la plus importante de l'enveloppe de rémunération des membres de l'Executive Committee.

L'enveloppe de rémunération décrite ci-avant est incluse dans un contrat qui précise les principales caractéristiques du statut : la description des composantes de l'enveloppe de rémunération, le terme (entre l'âge de 60 ans et de 65 ans), les modalités de rupture et des clauses diverses telles que la confidentialité et l'exclusivité. Depuis le 1^{er} décembre 2008, les contrats prévoient une indemnité en cas de rupture conforme aux règlements développés par les autorités belges ou au code néerlandais de gouvernance d'entreprise.

Rémunération des membres de l'Executive Committee en 2009

CEO

La rémunération du CEO, qui est également administrateur, est uniquement liée à sa fonction de CEO.

Sur recommandation du Nomination and Remuneration Committee, la rémunération de Karel De Boeck a été déterminée conformément à la politique de rémunération ainsi qu'aux directives et à la législation en vigueur.

La rémunération de Bart De Smet a été déterminée après consultation d'une société externe spécialisée dans la rémunération des dirigeants d'entreprises, sur recommandation du Remuneration Committee et également en conformité avec la politique de rémunération.

Outre les avantages indirects habituels, l'enveloppe de rémunération des deux personnes qui ont assumé la fonction de CEO pendant une période de l'année 2009 comprend les éléments suivants :

<i>Période</i>	<i>Période CEO du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet Karel De Boeck</i>	<i>Période CEO du 1^{er} juillet 31 Décembre Bart De Smet</i>
Rémunération de base ¹⁾	282.292	250.000
Bonus annuel ²⁾		Néant *
Intéressement à long terme ³⁾		Néant *
Actions remises dans le cadre du restricted-shares Plan 2006 ⁴⁾	20.259	9.735
Droits de pension ⁵⁾	358.141	62.500
Indemnité de départ ⁶⁾	1.200.000	

* sera déterminé en 2011.

M. Karel De Boeck

Karel De Boeck était administrateur exécutif depuis le 2 décembre 2008. Il a été désigné CEO avec effet à cette même date. Le 1^{er} juillet 2009, il a démissionné de sa fonction de CEO et de membre du Conseil d'Administration.

La rémunération de M. De Boeck en 2009 se compose comme suit :

1. une rémunération de base d'EUR 282.292 pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2009 ;
4. la remise de 20.259 actions en exécution du restricted-shares plan 2006 ;
5. une somme d'EUR 358.141 représentant la valeur des droits de pension ;
6. une indemnité de départ d'EUR 1.200.000, ce montant correspondant à 18 mois de rémunération de base et prend en considération une ancienneté de plus de 30 ans dans le groupe.

M. Bart De Smet

Le 1^{er} juillet 2009, Bart De Smet a été désigné CEO faisant fonction et coopté par le Conseil d'Administration de Fortis SA/NV. Le 18 septembre 2009, les actionnaires de Fortis N.V. ont approuvé la désignation de Bart De Smet comme membre exécutif du Conseil d'Administration de Fortis N.V. à partir du 1^{er} juillet 2009 jusqu'à l'issue des Assemblées générales des Actionnaires de 2013. La proposition de désigner Bart De Smet comme membre exécutif du Conseil d'Administration de Fortis SA/NV, pour une période de trois ans, sera soumise à l'Assemblée générale des Actionnaires de Fortis SA/NV le 28 avril 2010.

La rémunération de M. De Smet en 2009 (pour la période débutant à la date de sa nomination, le 1^{er} juillet 2009) se compose comme suit :

1. une rémunération de base d'EUR 250.000 ;
2. le bonus annuel pour l'exercice 2009 n'a pas encore été déterminé ; il sera inclus dans le bonus annuel de l'exercice 2010 et calculé sur une période de 18 mois ;
3. l'intéressement à long terme pour l'exercice 2009 n'a pas encore été déterminé ; il sera inclus dans le bonus annuel de l'exercice 2010 et calculé sur une période de 18 mois ;
4. la remise de 9.735 actions en exécution du restricted-shares plan 2006 ;
5. une somme d'EUR 62.500 représentant la valeur des droits de pension.

Executive Committee

La composition de l'Executive Committee a subi plusieurs modifications en 2009.

Bart De Smet a succédé à Karel De Boeck comme CEO à partir du 1^{er} juillet 2009. Les détails de sa rémunération en 2009 sont présentés ci-dessus.

Le contrat de M. Deschênes a pris fin le 31 mars 2009. Les détails de sa rémunération en 2009, y compris l'indemnité de départ, sont présentés ci-après.

Peer van Harten a été membre de l'Executive Committee jusqu'au 1^{er} juillet 2009. A cette date, il a transféré ses responsabilités. Son contrat avec Fortis a pris fin le 31 décembre 2009. Les détails de sa rémunération en 2009, y compris son indemnité de départ, sont présentés ci-dessous.

Le 1^{er} septembre 2009, Bruno Colmant a été nommé Deputy CEO, responsable de Finance, Legal et Legacy Issues. A la même date, Kurt De Schepper a été désigné CRO, responsable de Risk, Compliance et Support Functions (Human Resources, IT et Facility).

Outre les avantages indirects habituels, l'enveloppe de rémunération des membres de l'Executive Committee en 2009 comprend les éléments suivants.

	<i>Alain Deschênes</i> <i>janvier- mars 2009</i>	<i>Bruno Colmant</i> <i>septembre décembre 2009</i>	<i>Kurt De Schepper</i> <i>septembre- décembre 2009</i>	<i>Peer van Harten</i> <i>janvier- décembre 2009</i>
<i>Période</i>				
Rémunération de base ¹⁾	157.500	141.666	133.333	700.000
Bonus annuel ²⁾		Néant*	Néant*	
Intéressement à long terme ³⁾		Néant*	Néant*	
Actions remises dans le cadre du Restricted Shares Plan 2006 ⁴⁾			7.167	20.259
Droits de pension ⁵⁾	32.497	35.416	33.333	488.405
Indemnité de départ ⁶⁾	630.000			1.400.000

* sera déterminé en 2011.

La rémunération – y compris l'indemnité de départ – de monsieur Deschênes en 2009 se compose comme suit (pour la période jusqu'au 31 mars 2009) :

1. une rémunération de base d'EUR 157.500 ;
5. une somme d'EUR 32.497 représentant la valeur des droits de pension ;
6. un indemnité de départ d'EUR 630.000, correspondant à 12 mois de rémunération de base, ce qui est significativement moindre que les trois années prévues contractuellement.

La rémunération de monsieur Bruno Colmant en 2009 comprend (pour la période débutant à la date de sa désignation, le 1^{er} septembre 2009) :

1. une rémunération de base d'EUR 141.666 ;
2. le bonus annuel pour l'exercice 2009 n'a pas été déterminé ; il sera inclus dans le bonus annuel de l'exercice 2010 et sera calculé sur une période de 16 mois ;
3. l'intéressement à long terme pour l'exercice 2009 n'a pas été déterminé ; il sera inclus dans le bonus annuel de l'exercice 2010 et calculé sur une période de 16 mois ;
5. une somme d'EUR 35.416 représentant la valeur des droits de pension.

La rémunération de monsieur Kurt De Schepper en 2009 comprend (pour la période débutant à la date de sa nomination le 1^{er} septembre 2009) :

1. une rémunération de base d'EUR 133.333 ;
2. le bonus annuel pour l'exercice 2009 n'a pas été déterminé ; il sera inclus dans le bonus annuel de l'exercice 2010 et sera calculé sur une période de 16 mois ;
3. l'intéressement à long terme pour l'exercice 2009 n'a pas été déterminé ; il sera inclus dans le bonus annuel de l'exercice 2010 et calculé sur une période de 16 mois ;
4. la remise de 7.167 actions en exécution du Restricted-shares plan 2006 ;
5. une somme d'EUR 33.333 représentant la valeur des droits de pension.

La rémunération de Peer van Harten – y compris l'indemnité de départ - en 2009 comprend :

1. une rémunération de base d'EUR 700.000 ;
4. la remise de 20.259 actions en exécution du restricted-shares plan 2006 ; pas d'engagement d'octroi d'actions Fortis ;
5. une somme d'EUR 488.405 représentant la valeur des droits de pension ;
6. A la cessation de son contrat avec Fortis le 31 décembre 2009, Peer van Harten a reçu une indemnité de départ d'EUR 1,4 million, correspondant à deux ans de salaire de base comme convenu contractuellement.

Intéressement à long terme

Les détails des options sur actions (attribuées) et de l'engagement d'attribution des « restricted shares » (ou actions à cessibilité restreinte), attribuées conformément aux règles du plan au CEO et aux membres de l'Executive Committee, en 2009 et durant les années précédentes) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Année	Nombre total des options attribuées	Prix d'exercice	Date d'échéance	Options exercées avant 2009	Options exercées en 2009	Options en circulation au 31-12- 2009	Actions à cessibilité restreinte
B. De Smet	1999	5.913	26,58	31-12-2012			5.913	
	1999	5.973	24,96	3-10-2009				
	2000	2.986	29,05	1-10-2010			2.986	
	2003	11.539	12,44	27-04-2009				8.380
	2004	5.901	15,31	12-04-2010			5.901	3.864
	2005	17.476	18,65	10-04-2011			17.476	12.907
	2006	14.227	24,68	2-04-2012			14.227	9.735
	2007	12.339	28,62	1-04-2013			12.339	10.380
	2008	2.530	16,46	2-04-2014			2.530	2.770
	2009	néant						
K. De Boeck	1999	9.138	26,58	31-12-2012			9.138	
	1999	8.959	24,96	3-10-2009				
	2000	14.334	32,15	14-04-2009				
	2003	18.545	12,44	27-04-2009				13.460
	2004	9.485	15,31	12-04-2010			9.485	6.206
	2005	37.867	18,65	10-04-2011			37.867	27.964
	2006	29.577	24,68	2-04-2012			29.577	20.259
	2007	29.660	28,62	1-04-2013			29.660	24.954
	2008	6.715	16,46	1-04-2014			6.715	7.350
	2009	néant						
B. Colmant	2009	néant						
K. De Schepper	1999	5.913	26,58	31-12-2012			5.913	
	1999	5.973	24,96	3-10-2009				
	2000	2.986	29,05	1-10-2010			2.986	
	2002	8.959	21,08	28-04-2009				
	2003	8.959	12,17	27-04-2013			8.959	
	2004	8.959	14,78	13-04-2014			8.959	
	2005	8.959	18,41	11-04-2015			8.959	
	2006	10.452	24,68	2-04-2012			10.452	7.167
	2007	9.771	28,62	1-04-2013			9.771	8.218
	2008	2.040	16,46	2-04-2014			2.040	2.240
	2009	néant						
P. van Harten	2002	8.959	21,08	28-04-2009				
	2003	6.630	12,44	27-04-2009				4.815
	2004	5.071	15,31	12-04-2010			5.071	3.315
	2005	21.036	18,65	10-04-2011			21.036	15.535
	2006	29.577	24,68	2-04-2012			29.577	20.259
	2007	29.660	28,62	1-04-2013			29.660	24.954
	2008	6.715	16,46	1-04-2014			6.715	7.350
	2009	néant						
A. Deschênes	2008	6.715	16,46	1-04-2014			6.715	7.350
	2009	néant						

* Les options et restricted shares accordées à Bart De Smet et à Kurt De Schepper concernent les options et restricted shares attribuées dans le cadre de leur fonction assumée antérieurement au sein du groupe avant d'accéder aux fonctions de CEO et de CRO respectivement.

Les restricted shares ne sont remises que trois ans après avoir été octroyées.

En vertu des règles des plans d'option sur actions et du restricted-shares plan, le Conseil d'Administration est autorisé à édicter ou modifier des règles pour l'administration des plans.

Conformément aux règles du restricted-shares plan 2006, des restricted shares ont été remises aux membres de l'Executive Committee le 25 septembre 2009. Après avoir accepté les actions, les membres de l'Executive Committee ont été autorisés à vendre jusqu'à 50% des actions à compter de cette date et pendant une période de dix jours. Tous les membres de l'Executive Committee ont accepté les restricted shares. Les détails sur les restricted shares sont présentés ci-dessous. La juste valeur des restricted shares octroyées d'était d'EUR 3,16 par action (2008 : EUR 9,16 par action).

	<i>Nombre total d'actions à cessibilité restreinte attribuées en 2006</i>	<i>Nombre d'actions à cessibilité restreinte vendues ou transférées en 2009</i>	<i>Nombre d'actions à cessibilité restreinte non vendues ou transférées en 2009</i>	<i>Nombre d'actions à cessibilité restreinte d'attributions précédentes non vendues ou transférées</i>
B. De Smet	9.735	4.865	4.870	14.508
B. Colmant				
K. De Schepper	7.167		7.167	
K. De Boeck	20.259	10.125	10.134	29.208
P. van Harten	20.259		20.259	21.257

En 2009, une évaluation globale de la politique de rémunération a été réalisée, portant notamment sur sa conformité aux nouvelles règles et pratiques de marché internationales, dans une perspective de définition de règles méthodologiques claires et d'analyse de scénarios. En particulier, les critères régissant le bonus annuel, les plans d'intéressement à long terme actuels, ainsi que les indemnités de départ ont été examinés afin de présenter des solutions de rechange appropriées, en ligne avec les meilleures pratiques du marché. La politique de rémunération revue sera proposée aux Assemblées générales des Actionnaires des 28 et 29 avril 2010 et sera mise en œuvre dans le courant de 2010.

12 Honoraires des auditeurs

Les honoraires payés aux auditeurs de Fortis au cours des exercices 2009 et 2008 peuvent être détaillés comme suit :

- honoraires pour services d'audit : ces services sont définis comme les missions de contrôle des comptes consolidés et des comptes annuels des entités, l'examen des comptes trimestriels ainsi que tout autre rapport ;
- honoraires pour services liés aux services d'audit : ces services incluent les autres travaux relatifs à des prospectus, les travaux d'audit non standard et les autres services de consultance non liés à l'audit statutaire ;
- honoraires pour conseils fiscaux ; et
- autres honoraires pour services non-audit : ces services représentent principalement des activités de support et de consultance dans le cadre d'acquisitions.

Le détail des honoraires pour services d'audit se présente comme suit au 31 décembre :

	2009		2008	
	<i>Auditeurs statutaires de Fortis</i>	<i>Autres auditeurs de Fortis</i>	<i>Auditeurs statutaires de Fortis</i>	<i>Autres auditeurs de Fortis</i>
Honoraires pour services d'audit	6	1	6	1
Honoraires pour services liés aux services d'audit		1	7	
Honoraires pour conseils fiscaux				
Autres honoraires pour services non-audit	1			1
Total	7	2	13	2

13 Parties liées

Les parties liées à Fortis sont les entreprises associées, les fonds de pension, les membres du Conseil d'Administration de Fortis (exécutifs et non exécutifs), les membres de l'Executive Committee, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, Fortis est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts, des dépôts et des contrats de réassurance et sont conclues aux mêmes conditions commerciales et de marché que celles s'appliquant aux parties non liées.

Dans le cadre des activités normales de crédit, les sociétés de Fortis peuvent octroyer des prêts ou des garanties bancaires à des membres du Conseil d'Administration ou des membres de l'Executive Committee ou des membres de leur famille proche.

Au 31 décembre 2009, aucun prêt, crédit ou garantie bancaire n'était octroyé aux membres du Conseil d'Administration ou de l'Executive Committee ou à des membres de leur famille proche.

Les transactions conclues avec des parties liées durant l'exercice se clôturant le 31 décembre 2009 se résument comme suit :

- entreprises associées ; et
- autres parties liées telles que des fonds de pension et des actionnaires minoritaires significatifs dans des entreprises associées.

	2009			2008		
	<i>Entreprises associées</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>	<i>Entreprises associées</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Produits et charges - parties liées						
Charges opérationnelles, administratives et autres	- 18	- 7	- 25	- 11	- 2	- 13

	2009			2008		
	<i>Entreprises associées</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>	<i>Entreprises associées</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Etat de la situation financière - parties liées						
Investissements dans les entreprises associées	5		5			
Créances sur la clientèle	22		22	10		10
Autres actifs	2	2	4	1	3	4
Certificats d'endettement, dettes subordonnées et autres emprunts	3		3	3		3
Autres passifs						

L'évolution des prêts, créances et avances aux parties liées au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre se présente comme suit :

	<i>Créances sur les banques</i>		<i>Créances sur la clientèle</i>
	2009	2008	2009
Prêts, créances et avances aux parties liées au 1 ^{er} janvier		359	633
Prêts, créances et avances aux parties liées des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier		- 359	- 623
Prêts, créances et avances aux parties liées des activités poursuivies au 1 ^{er} janvier			10
Augmentations ou avances			3
Remboursements			- 3
Autres			12
Prêts, créances et avances aux parties liées au 31 décembre			22
Dépréciations au 1 ^{er} janvier			13
Dépréciations des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier			- 13
Dépréciations au 31 décembre			
Prêts, créances et avances aux parties liées au 31 décembre			22

14 Information sectorielle

14.1 Information générale

Fortis comprend trois secteurs opérationnels qui se subdivisent à leur tour en segments opérationnels (voir ci-dessous pour une description plus détaillée) :

- AG Insurance
- Fortis Insurance International
- Compte Général.

Le reporting sectoriel de Fortis reflète l'intégralité de la contribution économique des secteurs de Fortis. Le principe est d'affecter aux secteurs toutes les rubriques de l'état de la situation financière et du compte de résultat dont ils assument l'entière responsabilité gestionnelle.

L'information sectorielle est préparée selon les mêmes politiques comptables que celles utilisées pour la préparation et la présentation des états financiers consolidés de Fortis (décrits en note 2), et moyennant l'application des règles de répartition adéquates.

Les transactions entre les différents secteurs sont exécutées aux conditions commerciales standard.

Règles de répartition

Selon le modèle opérationnel de Fortis, les entités d'assurance incluent le reporting des fonctions de support directement dans le secteur concerné.

Lors de l'allocation de rubriques de l'état de la situation financière aux secteurs, l'approche appliquée est une approche ascendante (« bottom-up ») basée sur les produits vendus aux clients externes.

Pour les éléments de l'état de la situation financière qui ne se rapportent pas à des produits vendus à des clients, Fortis applique une méthodologie sur mesure adaptée au modèle d'entreprise spécifique du secteur qui fait l'objet du reporting.

14.2 AG Insurance

AG Insurance distribue sa large gamme de produits d'assurance vie et non-vie par plusieurs canaux. Des courtiers indépendants offrent leurs services au marché privé ainsi qu'au segment des petites et moyennes entreprises (PME). AG Insurance s'adresse spécifiquement au marché *retail* par le biais des agences de BNP Paribas Fortis.

AG Insurance – Vie

Le segment vie inclut des produits d'épargne, sous la forme de contrats en unités de compte (« unit-linked ») à vocation de placement, et des produits traditionnels à taux garanti.

AG Insurance – Non-vie

Le segment non-vie inclut la gamme de produits d'assurance IARD destinés à une clientèle de particuliers et d'entreprises (Auto, Incendie et RC), ainsi que des produits d'assurance couvrant les accidents du travail et des assurances maladie et accidents.

14.3 Fortis Insurance International

Fortis Insurance International valorise ses compétences en distribution, gestion opérationnelle et produits sur plusieurs marchés européens et asiatiques soigneusement sélectionnés, où il détient des positions de premier plan.

Fortis Insurance International – Vie

En assurance vie, Fortis Insurance International déploie ses activités par le biais de filiales à 100% établies dans les pays suivants : France, Allemagne, Hong Kong, Turquie, Ukraine, Russie et Royaume-Uni. Au Portugal, Fortis Insurance International détient une participation de 51% dans Millenniumbcp Fortis. À Luxembourg, Fortis Insurance International détient une participation de 50% dans Fortis Luxembourg Vie S.A. En Asie, Fortis Insurance International opère par le biais de participations minoritaires en Thaïlande, en Malaisie, en Chine et en Inde.

Fortis Insurance International – Non-vie

En assurance non-vie, Fortis Insurance International est présente au Royaume-Uni par le biais d'une filiale à 100% et en Italie par le biais d'un partenariat. Au Portugal, les produits non-vie sont commercialisés par Millenniumbcp Fortis. En Asie, Fortis Insurance International opère par le biais de participations minoritaires en Thaïlande et en Malaisie. L'activité non-vie comprend également les activités de Fortis Reinsurance.

14.4 Compte Général

Le Compte Général englobe les activités ne relevant pas de l'assurance, comme les activités de financement du groupe et d'autres activités de holding. Il inclut en outre la participation dans Royal Park Investments, l'option d'achat sur les actions BNP Paribas et des passifs liés aux CASHES (RPN(I)). En 2008, le Compte Général incluait également le résultat des activités abandonnées, soit Fortis Banque, Fortis Insurance Netherlands et Fortis Corporate Insurance.

14.5 Etat de la situation financière par secteur opérationnel

31 décembre 2009

	AGI	FI	Général	Eliminations	Total
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	824	540	4.272		5.636
Placements	42.279	10.767	54	-30	53.070
Immeubles de placement	1.524	129			1.653
Créances	2.234	998	1.867	-967	4.132
Investissements liés à des contrats « unit-linked »	6.569	14.196		-70	20.695
Investissements entreprises associées	89	465	760	8	1.322
Réassurance et autres créances	643	648	12	-39	1.264
Actifs d'impôts exigibles	34	27	42		103
Actifs d'impôts différés	25	34	-6		53
Option d'achat sur actions BNP Paribas			880		880
Intérêts courus et autres actifs	1.166	610	102	-30	1.848
Immobilisations corporelles	1.045	63			1.108
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	236	1.140			1.376
Actifs détenus en vue de la vente	68	35			103
Total des actifs	56.736	29.652	7.983	-1.128	93.243
Passifs					
Passifs liés à des contrats d'assurance Vie	19.263	3.671		-3	22.931
Passifs liés à des contrats de placement Vie	19.545	4.788			24.333
Passifs liés à des contrats « unit-linked »	6.570	14.203			20.773
Passifs liés à des contrats d'assurance Non-vie	2.973	1.998		-37	4.934
Certificats d'endettement			915		915
Dettes subordonnées	891	28	2.917	-986	2.850
Autres emprunts	1.421	991	413	-51	2.774
Passifs d'impôts exigibles	43	61	2		106
Passifs d'impôts différés	535	84	406		1.025
RPN(I)			316		316
Intérêts courus et autres passifs	1.568	488	203	-50	2.209
Provisions	13	17	4		34
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente	17	22			39
Total des passifs	52.839	26.351	5.176	-1.127	83.239
Capitaux propres revenant aux actionnaires	2.860	2.684	2.807	-1	8.350
Intérêts minoritaires	1.037	617			1.654
Capitaux propres	3.897	3.301	2.807	-1	10.004
Total des passifs et capitaux propres	56.736	29.652	7.983	-1.128	93.243
Nombre d'employés	5.635	4.940	38		10.613

31 décembre 2008

	<i>AGI</i>	<i>FII</i>	<i>Général</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.815	609	2.509		5.933
Placements	36.121	8.917	1.264	-1.170	45.132
Immeubles de placement	1.153	137			1.290
Créances	2.326	1.091	14.193	-1.206	16.404
Investissements liés à des contrats « unit-linked »	5.901	12.177		-38	18.040
Investissements entreprises associées	57	374			431
Réassurance et autres créances	612	557	23	-38	1.154
Actifs d'impôts exigibles	20	26	27		73
Actifs d'impôts différés	113	2	2		117
Option d'achat sur actions BNP Paribas					
Intérêts courus et autres actifs	1.136	481	221	-43	1.795
Immobilisations corporelles	1.073	62			1.135
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	281	1.085			1.366
Actifs détenus en vue de la vente					
Total des actifs	51.608	25.518	18.239	-2.495	92.870
Passifs					
Passifs liés à des contrats d'assurance Vie	18.355	3.509		-9	21.855
Passifs liés à des contrats de placement Vie	17.523	4.084			21.607
Passifs liés à des contrats « unit-linked »	5.901	12.177			18.078
Passifs liés à des contrats d'assurance Non-vie	2.893	1.432		-36	4.289
Certificats d'endettement			4.812	-142	4.670
Dettes subordonnées	890	25	2.946	-953	2.908
Autres emprunts	1.339	1.367	6.671	-291	9.086
Passifs d'impôts exigibles	49	24	2		75
Passifs d'impôts différés	348	80	181		609
RPN(I)					
Intérêts courus et autres passifs	1.394	369	582	-33	2.312
Provisions	49	9	13		71
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente					
Total des passifs	48.741	23.076	15.207	-1.464	85.560
Capitaux propres revenant aux actionnaires	2.785	2.009	3.032	-1.031	6.795
Intérêts minoritaires	82	433			515
Capitaux propres	2.867	2.442	3.032	-1.031	7.310
Total des passifs et capitaux propres	51.608	25.518	18.239	-2.495	92.870
Nombre d'employés	5.542	4.718	114		10.374

14.6 Compte de résultat des secteurs opérationnels ventilés en vie et non-vie

	2009					
	AGI	AGI	FII	FII		
	Vie	Non-vie	Vie	Non-vie	Général	Total
Produits						
- Primes brutes acquises ¹⁾	4.769	1.515	1.826	1.139	- 1	9.248
- Variation des primes non acquises		- 4		- 28		- 32
- Primes acquises cédées	- 5	- 42	- 63	- 83		- 193
Primes d'assurance nettes acquises	4.764	1.469	1.763	1.028	- 1	9.023
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	2.140	191	372	77	423	3.123
Gains (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas					880	880
Gains (et pertes) latents sur la RPN(I)					- 316	- 316
Gains et pertes réalisés et non réalisés	99	- 4	9	22	827	953
Produits d'investissements liés à des contrats « unit-linked »	860		1.447			2.307
Part dans le résultat des entreprises associées	4		55	8	- 4	63
Produits de commissions	84	3	196	92		375
Autres produits	227	72	10	11	12	322
Total des produits	8.178	1.731	3.852	1.238	1.826	16.730
Charges						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 5.652	- 992	- 1.833	- 814		- 9.290
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs		17	28	20		65
Sinistres et prestations d'assurance, net	- 5.652	- 975	- 1.805	- 794	1	- 9.225
Charges liées à des contrats « unit-linked »	- 908		- 1.417			- 2.325
Charges financières	- 112	- 12	- 18	- 8	- 408	- 498
Variations des dépréciations	- 103	- 4	- 9	- 2	- 353	- 467
Variations des provisions	36	2	- 5		9	42
Charges de commissions	- 294	- 299	- 219	- 160		- 972
Frais de personnel	- 262	- 157	- 90	- 107	- 16	- 640
Autres charges	- 479	- 209	- 151	- 122	- 84	- 1.015
Total des charges	- 7.774	- 1.654	- 3.714	- 1.193	- 852	- 15.100
Bénéfice avant impôts	404	77	138	45	974	1.630
Charges d'impôts sur le résultat	- 32	- 14	- 28	- 14	- 230	- 318
Bénéfice net avant résultat sur activités abandonnées	372	63	110	31	744	1.312
Revenant aux intérêts minoritaires	56	13	44	7		120
Revenant aux actionnaires	316	50	66	24	744	1.192
Bénéfice net sur activités abandonnées						
Bénéfice net revenant aux actionnaires	316	50	66	24	744	1.192
Total des produits de clients externes	8.148	1.731	3.867	1.238	1.746	16.730
Total des produits internes	30		- 15		80	- 95
Total des produits	8.178	1.731	3.852	1.238	1.826	16.730
Dépenses non décaissées (amortissements exclus)	- 166	- 22	- 107			- 295

¹⁾ L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

	2009					
	AGI	AGI	FII	FII		
	Vie	Non-vie	Vie	Non-vie	Général	Total
Primes brutes acquises	4.769	1.515	1.826	1.139	(1)	9.248
Primes en comptabilité de dépôt	583		2.187			2.770
Encaissement brut	5.352	1.515	4.013	1.139	(1)	12.018

2008

	AGI		FII		Général	Eliminations	Total
	Vie	Non-vie	Vie	Non-vie			
Produits							
- Primes brutes acquises ¹⁾	4.077	1.465	1.719	1.228		- 28	8.461
- Variation des primes non acquises				- 13			- 13
- Primes acquises cédées	- 5	- 41	- 59	- 120		28	- 197
Primes d'assurance nettes acquises	4.072	1.424	1.660	1.095			8.251
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	2.193	205	372	108	915	- 133	3.660
Gains (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas							
Gains (et pertes) latents sur la RPN(I)							
Gains et pertes réalisés et non réalisés	- 173	4	- 140	- 25	- 184	10	- 508
Produits d'investissements liés à des contrats « unit-linked »	- 1.593		- 1.598				- 3.191
Part dans le résultat des entreprises associées	2		22	3			27
Produits de commissions	127	7	192	106			432
Autres produits	120	54	19	11	52	- 23	233
Total des produits	4.748	1.694	527	1.298	783	- 146	8.904
Charges							
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 4.749	- 943	- 1.689	- 844		4	- 8.221
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	1	16	23	81			121
Sinistres et prestations d'assurance, net	- 4.748	- 927	- 1.666	- 763		4	- 8.100
Charges liées à des contrats « unit-linked »	1.584		1.635				3.219
Charges financières	- 142	- 10	- 69	- 18	- 1.215	111	- 1.343
Variations des dépréciations	- 466	- 7	- 72	- 7	- 20	14	- 558
Variations des provisions	- 33	- 3	1		- 14		- 49
Charges de commissions	- 302	- 285	- 169	- 150	- 6		- 912
Frais de personnel	- 250	- 140	- 84	- 114	- 44	- 12	- 644
Autres charges	- 375	- 190	- 159	- 139	- 173	42	- 994
Total des charges	- 4.732	- 1.562	- 583	- 1.191	- 1.472	159	- 9.381
Bénéfice avant impôts	16	132	- 56	107	- 689	13	- 477
Charges d'impôts sur le résultat	- 96	- 40	1	- 33	60		- 108
Bénéfice net avant résultat sur activités abandonnées	- 80	92	- 55	74	- 629	13	- 585
Revenant aux intérêts minoritaires	5	1	10	9			25
Revenant aux actionnaires	- 85	91	- 65	65	- 629	13	- 610
Bénéfice net sur activités abandonnées					- 27.412		- 27.412
Bénéfice net revenant aux actionnaires	- 85	91	- 65	65	- 28.041	13	- 28.022
Total des produits de clients externes	4.714	1.712	527	1.272	679		8.904
Total des produits internes	34	- 18		26	104	- 146	
Total des produits	4.748	1.694	527	1.298	783	- 146	8.904
Dépenses non décaissées (amortissements exclus)							

¹⁾ L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

2008

	AGI		FII		Général	Eliminations	Total
	Vie	Non-vie	Vie	Non-vie			
Primes brutes acquises	4.077	1.465	1.719	1.228		- 28	8.461
Primes en comptabilité de dépôt	740		2.383				3.123
Encaissement brut	4.817	1.465	4.102	1.228		- 28	11.584

14.7 Résultat technique en assurance

Pour l'analyse des résultats d'assurance, Fortis utilise le concept de résultat technique et de marge opérationnelle.

Le résultat technique englobe essentiellement les primes, commissions et produits financiers alloués après déduction des demandes d'indemnisations, des prestations et des charges d'exploitation. Les pertes et profits en capital réalisés sur des placements adossant des passifs d'assurance, y compris des fonds séparés, font partie du produit financier réparti et sont donc inclus dans le résultat technique. Les produits financiers, nets des coûts de placement liés, sont alloués aux divers secteurs vie et non-vie sur la base des portefeuilles de placement adossant les passifs d'assurance de ces secteurs.

Les pertes et profits en capital réalisés et non réalisés sur placements comptabilisés au compte de résultat, adossant les passifs d'assurance des différents secteurs et non alloués au résultat technique, sont inclus dans la marge opérationnelle.

Le rapprochement entre la marge opérationnelle et le bénéfice avant impôts comprend tous les produits et charges non alloués aux contrats d'assurance ou de placement, qui ne sont donc pas inclus dans la marge opérationnelle.

Dans ses secteurs opérationnels d'assurance, Fortis gère ses activités vie et non-vie séparément. L'activité vie inclut des contrats d'assurance couvrant des risques liés à la vie et au décès des particuliers. L'activité vie comprend également des contrats de placement avec ou sans élément de participation discrétionnaire (DPF). L'activité non-vie comprend quatre branches : Maladie & Accidents ; Auto ; Incendie et autres dommages aux biens - couvrant le risque de pertes affectant des biens ou des passifs patrimoniales ou de passifs dus à des sinistres - et Autres.

Le tableau ci-dessous présente le résultat technique des différents secteurs et segments d'activité et leur rapprochement avec le bénéfice avant impôts.

	2009		2008	
	AGI	FII	AGI	FII
Résultat technique Vie	385	65	- 11	- 24
- Maladie et accidents	65	1	74	6
- Automobile	5	- 22		38
- Incendie et autres dommages aux biens	- 21	41	30	57
- Autres	25	- 8	15	8
Résultat technique non-vie	74	12	119	109
Résultat technique total	459	77	108	85
Gains (pertes) sur placements affectés à la marge opérationnelle	- 81	15	- 68	- 37
Marge opérationnelle	378	92	40	48
Part dans le résultat des entreprises associées	4	63	2	25
Autres résultats non techniques	99	28	106	- 22
Bénéfice avant impôts	481	183	148	51

14.8 Autres informations sectorielles en assurance non-vie

Le tableau ci-dessous présente les ratios de l'activité non-vie par secteur au 31 décembre :

	<i>Ratio de sinistralité</i>	<i>Ratio de charges</i>	<i>Ratio combiné</i>
<i>2009</i>			
AG Insurance	66,4%	36,8%	103,2%
Fortis Insurance International	77,2%	30,5%	107,7%
<i>2008</i>			
AG Insurance	65,0%	35,9%	100,9%
Fortis Insurance International	69,6%	28,8%	98,4%

Ratio de sinistralité : le coût des sinistres, net de réassurance, exprimé en pourcentage du montant des primes nettes acquises, à l'exclusion du coût interne de traitement des sinistres.

Ratio de charges : le montant des charges exprimées en pourcentage du montant des primes nettes acquises, net de réassurance. Les charges comprennent les coûts internes de gestion des sinistres ainsi que les commissions nettes à charge de l'exercice, après déduction des coûts de placement internes.

Ratio combiné : la somme du ratio de sinistralité et du ratio de charges.

14.9 Informations par secteur géographique

Les activités de Fortis sont gérées au niveau mondial. Le tableau suivant présente une analyse géographique des principales données financières sur la base de la localisation de la société du groupe Fortis effectuant les transactions :

	<i>Bénéfice net</i>	<i>Total des produits</i>	<i>Total des actifs</i>
<i>31 décembre 2009</i>			
Benelux	1.068	12.128	73.238
Autres pays européens	47	4.173	18.472
Asie	77	429	1.533
Total	1.192	16.730	93.243
<i>31 décembre 2008</i>			
Benelux	- 28.075	6.234	75.620
Autres pays européens	44	2.527	15.823
Asie	9	143	1.427
Total	- 28.022	8.904	92.870

14.10 Résultats basés sur la nouvelle structure sectorielle (à partir de 2010)

A parti du 1^{er} janvier 2010, Fortis établira son reporting selon sa nouvelle structure sectorielle. Les secteurs opérationnels seront les suivants à partir de cette date :

- AG Insurance (*AGI*)
- Europe continentale (*Continental Europe*)
- Royaume-Uni (*UK*)
- Asie (*Asia*), et
- Compte Général.

Le tableau ci-après présente les résultats selon ces secteurs s'ils avaient été en place en 2009.

	<i>Continental</i>				<i>2009</i>	
	<i>AGI</i>	<i>Europe</i>	<i>UK</i>	<i>Asia</i>	<i>Général</i>	<i>Eliminations</i>
Total des produits	9.909	3.639	1.001	440	1.836	- 95
Total des charges	- 9.428	- 3.513	- 982	- 365	- 899	87
Bénéfice net revenant aux actionnaires	366	34	14	72	714	- 8
						1.192

Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière

15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue et d'autres instruments financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, à compter de leur date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Fonds en caisse	2	2
Créances sur les banques	5.480	5.471
Autres	154	460
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	5.636	5.933

La rubrique Autres comprend EUR 102 millions (2008 : EUR 363 millions) de papiers monétaires.

La valorisation des actions et des obligations d'État se base sur des prix de marché cotés, alors que la valorisation de titres de dette d'entreprises et les instruments de crédit structuré se basent sur des cotations de courtiers. La valorisation d'actions de sociétés non cotées et d'autres placements est basée sur des hypothèses qui ne s'appuient pas sur des données de marché disponibles et observables.

Les placements disponibles à la vente sont évalués comme suit à fin 2009 :

- les obligations d'État (EUR 33.435 millions) sont évaluées sur la base de cours cotés sur des marchés actifs (niveau 1) ;
- les titres obligataires d'entreprises représentent EUR 16.348 millions, sur la base de cours cotés sur des marchés actifs (niveau 1), EUR 923 millions basés sur des données observables de marchés actifs (niveau 2) et EUR 13 millions basés sur une évaluation de niveau 3 (cours de contreparties) ;
- les instruments de crédit structurés représentent EUR 40 millions sur la base d'une évaluation de niveau 1, EUR 307 millions sur la base d'une évaluation de niveau 2 et EUR 84 millions sur la base d'une évaluation de niveau 3 (cours de contreparties) ;
- les actions (EUR 1.552 millions) sont principalement basées sur des cours cotés sur des marchés actifs (niveau 1). EUR 8 millions seulement sont fondés sur une évaluation de niveau 2 ;
- les actions privées et les autres placements sont basés sur des données observables de marchés actifs (niveau 2)

Les positions de niveau 3 sont surtout sensibles à une variation du niveau des différentiels de taux. Si le niveau général des différentiels de taux augmente d'un point de base, on estime que la valeur de marché de ces positions diminuera de 7 points de base. Ce qui se traduirait par une perte de valeur d'environ EUR 68.000 pour chaque point de base élargissant le niveau des différentiels de taux. Les variations de valeur des instruments de niveau 3 sont comptabilisées dans les capitaux propres revenant aux actionnaires sous Gains et pertes non réalisés.

Obligations d'État par pays et d'origine

Au 31 décembre, les obligations d'État se répartissent selon l'origine comme suit :

	<i>Coût historique/ amorti</i>	<i>Gains (pertes) bruts non réalisés</i>	<i>Dépréciations</i>	<i>Juste valeur</i>
<i>31 décembre 2009</i>				
Etat belge	6.572	369		6.941
Etat néerlandais	664	18		682
Etat allemand	1.632	43		1.675
Etat italien	8.598	315		8.913
Etat français	1.638	80		1.718
Etat britannique	546	8		554
Etat grec	4.318	- 241		4.077
Etat espagnol	1.944	58		2.002
Etat portugais	2.963	109		3.072
Etat autrichien	1.527	29		1.556
Etat finlandais	181	6		187
Etat irlandais	580	18		598
Etat slovène	512	29		541
Etat tchèque	318	12		330
Etat slovaque	138	9		147
Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique	269	4		273
Autres États	164	5		169
Total	32.564	871		33.435

16 Placements

Les placements au 31 décembre se décomposent comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Placements		
- Disponibles à la vente	52.911	45.018
- A la juste valeur par le biais du compte de résultat	189	191
- Dérivés détenus à des fins de transactions (actifs)	151	237
Total brut	53.251	45.446
Dépréciations :		
- Sur placements disponibles à la vente	- 181	- 314
Total des dépréciations	- 181	- 314
Total	53.070	45.132

16.1 Placements disponibles à la vente

La juste valeur et le coût amorti des placements en actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les gains et pertes non réalisés bruts y afférents se présentent comme suit au 31 décembre :

	Coût historique/ amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture	Dépréciations	Juste valeur
<i>31 décembre 2009</i>						
Obligations d'Etat	32.564	1.202	- 331			33.435
Obligations émises par des entreprises	16.659	721	- 71		- 4	17.305
Instruments de crédit structurés	463	14	- 18		- 27	432
Placements en obligations disponibles à la vente	49.686	1.937	- 420		- 31	51.172
 Capital-investissement et capital à risque	3				- 1	2
Actions	1.559	154	- 13		- 149	1.551
Autres placements	5					5
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements	1.567	154	- 13		- 150	1.558
Total des placements disponible à la vente	51.253	2.091	- 433		- 181	52.730
 <i>31 décembre 2008</i>						
Obligations d'Etat	26.997	926	- 381			27.542
Obligations émises par des entreprises	15.389	379	- 303		- 24	15.441
Instruments de crédit structurés	535	4	- 26		- 95	418
Placements en obligations disponibles à la vente	42.921	1.309	- 710		- 119	43.401
 Capital-investissement et capital à risque	4				- 1	3
Actions	1.555	20	- 91		- 194	1.290
Autres placements	10					10
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements	1.569	20	- 91		- 195	1.303
Total des placements disponible à la vente	44.490	1.329	- 801		- 314	44.704

31 décembre 2008

Etat belge	4.612	348	4.960
Etat néerlandais	362	25	387
Etat allemand	515	41	556
Etat italien	8.598	- 30	8.568
Etat français	741	68	809
Etat britannique	565	35	600
Etat grec	5.218	- 217	5.001
Etat espagnol	697	41	738
Etat portugais	2.853	104	2.957
Etat autrichien	802	23	825
Etat finlandais	81	5	86
Etat irlandais	541	16	557
Etat slovène	510	8	518
Etat tchèque	318	- 5	313
Etat slovaque	138	2	140
Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique	262	79	341
Autres États	184	2	186
Total	26.997	545	27.542

Il n'y a pas eu de dépréciations sur les obligations d'Etat en 2009 et en 2008.

Gains et pertes nets non réalisés sur les placements disponibles à la vente compris dans les capitaux propres

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Placements en obligations disponibles à la vente :		
Valeur comptable	51.172	43.401
Gains et pertes bruts non réalisés	1.517	599
- Impôts afférents	- 483	- 185
Comptabilité reflet	- 302	- 73
- Impôts afférents	80	34
Gains et pertes nets non réalisés	812	375
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements :		
Valeur comptable	1.558	1.303
Gains et pertes bruts non réalisés	141	- 71
- Impôts afférents	- 15	2
Comptabilité reflet	- 42	
- Impôts afférents	15	2
Gains et pertes nets non réalisés	99	- 67

Dépréciations sur placements disponibles à la vente

Le tableau suivant présente les dépréciations sur placements disponibles à la vente :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dépréciations sur placements disponibles à la vente :		
- sur placements en obligations	- 31	- 119
- sur placements en actions et autres placements	- 150	- 195
Total des dépréciations sur placements disponibles à la vente	- 181	- 314

Les variations des dépréciations sur placements disponibles à la vente se présentent comme suit :

	2009	2008
Solde au 1 ^{er} janvier	314	2.827
Solde des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier		- 2.704
Solde des activités poursuivies au 1 ^{er} janvier	314	123
Acquisitions/cessions de filiales	- 1	
Dotations aux dépréciations	101	524
Reprises des dépréciations	- 10	- 1
Reprise lors de la vente/cession	- 223	- 331
Ecart de conversion et autres ajustements		- 1
Solde au 31 décembre	181	314

16.2 Placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les placements valorisés à la juste valeur et pour lesquels les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés au compte de résultat, sont valorisés comme suit au 31 décembre :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Obligations d'Etat	10	7
Obligations émises par les entreprises	82	150
Instruments de crédit structurés	91	26
Obligations	183	183
Actions	3	1
Autres placements	3	7
Actions et autres placements	6	8
Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	189	191

Les placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat se présentent comme suit à fin 2009 :

- les obligations d'Etat (EUR 10 millions), les actions (EUR 3 millions) et les Autres placements (EUR 3 millions) sont évalués sur la base de cours cotés sur des marchés actifs (niveau 1) ;
- les titres obligataires d'entreprises représentent EUR 77 millions, sur la base de cours cotés sur des marchés actifs (niveau 1) et EUR 5 millions basés sur une évaluation de niveau 2 ;
- les instruments de crédit structurés représentent EUR 91 millions sur la base d'une évaluation de niveau 3 (cours de contreparties).

Les positions de niveau 3 sont surtout sensibles à une variation du niveau général des différentiels de taux. Si le niveau général des différentiels de taux augmente d'un point de base, on estime que la valeur de marché de ces positions diminuera de 7 points de base. Ce qui se traduirait par une perte de valeur d'environ EUR 65.000 pour chaque point de base élargissant le niveau général des différentiels de taux. La variation de la valeur des instruments de crédit structurés entre 2009 et 2008 est due à la réévaluation, qui est classée sous Gains et pertes réalisés et non réalisés.

Les autres placements comprennent des placements liés aux passifs en vertu de contrats d'assurance, où les flux de trésorerie sont liés, soit par contrat, soit sur la base de caractéristiques de participation discrétionnaire, à la performance de ces actifs, et dont l'évaluation intègre des informations actuelles. Cette évaluation réduit de manière significative l'inadéquation comptable qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs et des passifs ainsi que les profits et pertes connexes sur des bases différentes.

Le coût amorti des titres de dette détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat au 31 décembre 2009 s'élève à EUR 446 millions (2008 : EUR 551 millions).

16.3 Dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction

Les dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction se présentent comme suit au 31 décembre :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
De gré à gré (OTC)	151	237
Total des dérivés détenus à des fins de transaction (actifs)	151	237

Les dérivés détenus à des fins de transaction représentent EUR 58 millions sur la base d'une évaluation de niveau 1 et EUR 93 millions sur la base d'une évaluation de niveau 2.

17 Immeubles de placement

Les immeubles de placement comprennent des immeubles à usage résidentiel, commercial et mixte, principalement situés dans les pays du Benelux.

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Immeubles de placement	1.702	1.328
Dépréciations sur immeubles de placement	- 49	- 38
Total des Immeubles de placement	1.653	1.290

Le tableau suivant présente les variations dans les immeubles de placement au 31 décembre :

	2009	2008
Coût d'acquisition au 1 ^{er} janvier	1.772	4.604
Coût d'acquisition des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier		- 2.865
Coût d'acquisition des activités poursuivies au 1 ^{er} janvier	1.772	1.739
Acquisitions/cessions de filiales	117	30
Additions/acquisitions	124	28
Aménagements		
Transfert vers (depuis) les immobilisations corporelles	59	- 29
Ecart de conversion	- 3	7
Autres	121	- 3
Coût d'acquisition au 31 décembre	2.190	1.772
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier	- 444	- 882
Amortissements cumulés des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier		480
Amortissements cumulés des activités poursuivies au 1 ^{er} janvier	- 444	- 402
Charges d'amortissement des activités abandonnées		
Charges d'amortissement des activités poursuivies	- 44	- 44
Autres		2
Amortissements cumulés au 31 décembre	- 488	- 444
Dépréciations au 1 ^{er} janvier	- 38	- 66
Dépréciations des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier		38
Dépréciations des activités poursuivies au 1 ^{er} janvier	- 38	- 25
Variation des dépréciations des activités abandonnées		
Dotations aux dépréciations imputées au compte de résultat	- 11	- 10
Dépréciations au 31 décembre	- 49	- 38
Placements nets en immeubles au 31 décembre	1.653	1.290
Coût des immeubles de placement en construction	73	

La rubrique Autres sous Coûts d'acquisition (EUR 121 millions) concerne la catégorie des immeubles détenus pour être revendus comme immeubles de placement en 2009.

La juste valeur des immeubles de placement se présente comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Juste valeur basée sur des indications du marché	1.702	1.479
Juste valeur déterminée par évaluation indépendante	503	320
Total des justes valeurs des Immeubles de placement	2.205	1.799
Total valeur comptable	1.653	1.290
Gains et pertes bruts non réalisés	552	509
Impôts	- 175	- 162
Gains et pertes nets non réalisés (non comptabilisés en capitaux propres)	377	347

Le montant d'amortissement des immeubles est calculé par la méthode linéaire avec amortissement du coût de ces actifs jusqu'à leur valeur résiduelle sur toute leur durée de vie économique estimée. L'immeuble est subdivisé en plusieurs composants, à savoir : structure, éléments de fermeture (portes et fenêtres), installations techniques et équipements, parachèvement et finitions.

La durée de vie économique maximale des différents composants se définit comme suit :

Structure	50 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 70 ans pour le résidentiel
Portes et fenêtres	30 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 40 ans pour le résidentiel
Installations techniques et équipements	20 ans pour les bureaux ; 25 ans pour les immeubles commerciaux et 40 ans pour le résidentiel
Parachèvement	20 ans pour les bureaux ; 25 ans pour les immeubles commerciaux et 40 ans pour le résidentiel
Finitions	10 ans pour les bureaux, les immeubles commerciaux et le résidentiel

Les terrains ont une durée de vie illimitée et ne sont dès lors pas amortis. L'informatique, le mobilier et le matériel roulant sont amortis sur leur durée de vie économique respective, déterminée sur une base individuelle. En règle générale, les valeurs résiduelles sont estimées à zéro.

Immeubles loués sous contrat de location simple

Fortis loue certains actifs (principalement des immeubles de placement) à des parties externes dans le cadre de contrats de location simple. Les paiements minimaux au titre de location à recevoir pour les contrats de location non résiliables, s'élèvent au 31 décembre à :

	2009	2008
Jusqu'à 3 mois	36	32
De 3 mois jusqu'à un an	103	85
D'un an jusqu'à 5 ans	378	281
Plus de 5 ans	630	255
Total	1.147	653

18 Créances

Les créances se répartissent comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Créances sur les banques	1.817	13.894
Créances sur la clientèle	2.325	2.520
Total	4.142	16.414
Moins les dépréciations :		
- pour risque de crédit spécifique	- 9	- 10
- existant mais non déclaré (IBNR)	- 1	
Total des créances	4.132	16.404

18.1 Créances sur les banques

Au 31 décembre, les créances sur les banques se présentent comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dépôts porteurs d'intérêts	902	1.107
Prêts et avances	900	5.751
Emprunts subordonnés		6.662
Autres	15	374
Total	1.817	13.894
Moins les dépréciations :		
- pour risque de crédit spécifique	- 1	- 1
Créances sur les banques	1.816	13.893

Dépréciations des créances sur les banques

L'évolution des dépréciations des créances sur les banques se présente comme suit :

	2009		2008	
	Risque de crédit spécifique	Risque de crédit existant mais non comptabilisé (IBNR)	Risque de crédit spécifique	Risque de crédit existant mais non comptabilisé (IBNR)
Solde au 1 ^{er} janvier	1		12	5
Solde des activités abandonnées au 1 ^{er} janvier			- 12	- 5
Solde des activités poursuivies au 1 ^{er} janvier	1			
Dotations aux dépréciations			1	
Solde au 31 décembre	1		1	

Les dépréciations sont décrites plus en détail dans la note 7.

18.2 Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle au 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Prêts hypothécaires	1.595	1.561
Prêts à la consommation	7	10
Prêts commerciaux	113	103
Prêts liés à des contrats d'assurance	148	139
Créances de contrats location-financement	65	67
Autres prêts	397	640
Total	2.325	2.520
Moins dépréciations :		
- pour risque de crédit spécifique	- 8	- 9
- existant mais non déclaré (IBNR)	- 1	
Créances sur la clientèle	2.316	2.511

Créances de contrats de location-financement

Les créances de contrat de location-financement au 31 décembre consistent en :

	Paiements minimaux liés à des contrats de location-financement		Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre des contrats de location-financement	
	2009	2008	2009	2008
<i>Investissement brut dans des contrats de location-financement :</i>				
Jusqu'à 3 mois	2	2	1	1
De 3 mois jusqu'à un an	5	5	1	1
D'un an jusqu'à 5 ans	28	28	9	8
Plus de 5 ans	88	95	54	57
Total	123	130	65	67
Produits financiers non acquis	58	63		

Les produits des créances liées aux contrats de location-financement comptabilisés au compte de résultat s'élèvent à EUR 7 millions pour 2009 (2008 : EUR 7 millions).